

SCoT du Sundgau



RAPPORT DE PRESENTATION

Volet 2 : diagnostic stratégique



PAYS DU SUNDGAU

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I- L'EVALUATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE 2001	13
1. UN SCHEMA DIRECTEUR CONSTRUIT A L'ECHELLE DES 108 COMMUNES	14
A- LES GRANDS OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SCHEMA DIRECTEUR	14
B- EVALUATION DU SCHEMA DIRECTEUR	15
2. LE SCHEMA DIRECTEUR EST- IL ENCORE PERTINENT ?	24
II- UN TERRITOIRE PERIURBAIN SINGULIER, DOTE D'UNE IDENTITE FORTE ET RECONNUE	28
1. UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCES	28
A- UN ESPACE AU CARREFOUR DES AGGLOMERATIONS MULHOUSIENNE, BELFORTAINE ET BALOISE	28
B- UN TERRITOIRE CONTRASTE : RURAL ET MONTAGNARD AU SUD, PLUS URBAIN AU NORD	30
C- UNE ARMATURE URBAINE DIFFUSE CONSTITUEE D'UN RESEAU DE VILLAGES DENSES	33
2. UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE AU SERVICE DE LA RECHERCHE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT	35
A- UNE STRUCTURE DE PILOTAGE AUX COMPETENCES ELARGIES	35
B- LES RESSOURCES LOCALES : DES POSSIBILITES D'ACTION LIMITEE	38
B- LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIAL SUR LES TERRITOIRES VOISINS	39
C- LES PLANS DIRECTEURS CANTONAUX SUISSES	42
III- UN TERRITOIRE RESIDENTIEL ET ATTRACTIF	44
1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DE POPULATIONS MIGRANTES	45
A- UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE CONTINUE QUI S'ACCELERE	45
B- UN SOLDE NATUREL QUI PROGRESSE CONJUGUE A UN SOLDE MIGRATOIRE ELEVE	51
C- DES NOUVEAUX ARRIVANTS QUI MODIFIENT LA STRUCTURE DE LA POPULATION	52
2. DES CONDITIONS D'ACCUEIL A CONSOLIDER POUR ATTIRER UN NOUVEAU TYPE DE RESIDENTS	58
A- UN TERRITOIRE SUR PLUSIEURS BASSINS DE VIE	58
B- UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES A CONFORTER	68
C- UN MAILLAGE DES TRANSPORTS DESEQUILIBRE	76

3.	LES ENJEUX DE LA MAITRISE FONCIERE	87
A-	UN PARC DE LOGEMENTS QUI SE RENOUVELLE MAIS PEU DIVERSIFIE	88
B-	UN MAITRISE FONCIERE ENCORE LIMITEE SUR LE TERRITOIRE	92
IV-	UN MODELE ECONOMIQUE FRAGILISE ET MENACE	99
1.	DE PROFONDES MUTATIONS EN COURS	99
A-	UNE INDUSTRIE EN FORT REcul	100
B-	UN TISSU PRODUCTIF COMPOSE D'ETABLISSEMENTS A CARACTERE ARTISANAL DE PETITES TAILLES	104
C-	UNE DYNAMIQUE DE CREATION D'ETABLISSEMENTS QUI EVOLUE FAVORABLEMENT DEPUIS 2000	105
2.	UNE OFFRE ECONOMIQUE TERRITORIALE INADAPTEE, A STRUCTURER POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LA CREATION DE RICHESSE ET D'EMPLOIS	108
A-	LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE : UNE OFFRE TRES DIFFUSE	108
B-	LES PERSPECTIVES D'EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : UNE OFFRE LIMITEE	109
3.	UNE AGRICULTURE A CONFORTER ET UN NOUVEAU SECTEUR A DEVELOPPER : LE TOURISME	111
A-	L'AGRICULTURE : UN SECTEUR ECONOMIQUE PREGNANT	111
B-	LE TOURISME : UN POTENTIEL FORT A VALORISER	123
	SYNTHESE	125

INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte pour le SUNDGAU a engagé en 2010, la procédure de révision de son Schéma Directeur (approuvé en 2001) et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble des 112 Communes regroupées en huit établissements publics de coopération intercommunale. Suite à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, le SCoT regroupe deux Communautés de Communes et 108 Communes (3 fusions de Communes).

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue est composée des Communes de :

Altenach, Ballersdorf, Balschwiller, Bellemagny, Bernwiller (fusion des Communes de Bernwiller et d'Ammertzwiller), Bréchaumont, Bretten, Buethwiller, Chavannes-sur-l'Etang, Dannemarie, Diefmatten, Eglingen, Elbach, Eteimbes, Falkwiller, Friesen, Fulleren, Gildwiller, Gommersdorf, Guevenatten, Hagenbach, Hecken, Hindlingen, Largitzen, Magny, Manspach, Mertzen, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Mooslargue, Pfetterhouse, Romagny, Retzwiller, Saint-Cosme, Saint-Ulrich, Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut, Sternenbergr, Strueth, Traubach-le-Bas, Traubach-le-Haut, Ueberstrass, Valdieu-Lutran, Wolfersdorf.

La Communauté de Communes Sundgau est composée des Communes de :

Altkirch, Aspach, Bendorf, Berentzwiller, Bettendorf, Bettlach, Biederthal, Bisel, Bouxwiller, Carspach, Courtavon, Durlinsdorf, Durmenach, Emlingen, Feldbach, Ferrette, Fislis, Franken, Froeningue, Hausgau, Heidwiller, Heimersdorf, Heiwiller, Hirsingue, Hirtzbach, Hochstatt, Hundsbach, Illfurth, Illtal (fusion des Communes d'Oberdorf, d'Henflingen et de Grentzingen), Jettingen, Kiffis, Koestlach, Levoncourt, Liebsdorf, Ligsdorf, Linsdorf, Lucelle, Luemswiller, Lutter, Moernach, Muespach, Muespach-le-Haut, Oberlarg, Obermorschwiller, Oltingue, Raedersdorf, Riespach, Roppentzwiller, Ruederbach, Sondersdorf, Steinsoultz, Saint-Bernard, Schwoben, Spechbach (fusion des Communes de Spechbach-le-Bas et de Spechbach-le-Haut), Tagolsheim, Tagsdorf, Vieux-Ferrette, Waldighoffen, Walheim, Werentzhouse, Willer, Winkel, Wittersdorf et Wolschwiller.

La première phase de la procédure d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale consiste en :

- La constitution d'un diagnostic partagé identifiant les forces et faiblesses du territoire, les tendances à l'œuvre et les spécificités locales ;
- La définition d'enjeux permettant un développement cohérent et solidaire de ce territoire.

1 - LES PRINCIPES DU SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale¹ (SCoT), créé par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), détermine les conditions permettant d'assurer :

- Un principe d'**équilibre** : équilibre entre développement urbain et rural d'une part, et préservation des activités agricoles et forestières, des espaces naturels et des paysages d'autre part.
- Un principe de **diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** dans l'habitat, en prévoyant des capacités de développement suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et culturelles et d'équipements publics, et en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Un principe de **respect de l'environnement** par une utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources naturelles et des paysages, la sauvegarde du patrimoine bâti et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

Le SCoT expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le SCoT fixe les orientations générales et détermine les grands équilibres du territoire.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durables retenu, il fixe, dans le respect des principes précédemment énoncés, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

A ce titre, le SCoT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Le SCoT détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation.

Le SCoT peut définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Il précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

¹ Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat », JO 3 juillet 2003, pp. 11176-11192.

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbains », JO 14 décembre 2000.

Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. DGUHC, « Loi Urbanisme et Habitat. Volet Urbanisme, 'Service après vote' », août 2003.

Promulguée le **12 juillet 2010**, la loi portant engagement national pour l'environnement apporte de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.

Ce texte (dit "Grenelle 2") est présenté comme la "boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement". Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la "loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" (dite "Grenelle 1").

Les dispositions du texte portent notamment sur les domaines suivants :

- **l'habitat et l'urbanisme** : renforcement des dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (avec notamment la création d'un label environnemental prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et intégrant ses besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO2, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits) et des modifications du code de l'urbanisme pour l'adapter aux exigences d'un "développement urbain durable",
- **les transports** : adaptation de la législation pour privilégier les modes de transport durables et pour en réduire les nuisances avec notamment une accélération des procédures pour les grands projets de transports collectifs urbains prévus par le plan « espoir-banlieue », notamment en Ile-de-France,
- **l'énergie** : création de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, bilan carbone obligatoire pour les entreprises de plus de 500 personnes, exerçant leur activité dans un secteur fortement émetteur, pour les établissements publics de plus de 250 personnes et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Les parcs éoliens ne pourront être implantés que dans le cadre d'un "schéma de développement régional de l'éolien" que les régions doivent définir d'ici la fin du mois de juin 2012 ; à défaut, l'Etat se substituera à la région. Ces parcs seront soumis au régime des "installations classées pour la protection de l'environnement" (ICPE) concernant les installations pouvant présenter un risque pour l'environnement,
- **la biodiversité** : création d'une "trame verte" et d'une "trame bleue" instaurant des couloirs écologiques pour relier des territoires protégés et permettre les migrations de la flore et de la faune, qu'elles soient habituelles ou provoquées par les changements climatiques,
- **la santé environnementale et la gestion des déchets** : renforcement des dispositifs de protection face aux nuisances sonores, radioélectriques ou même lumineuses, diagnostic relatif à la gestion des déchets obligatoire avant la démolition de bâtiments.

Dans le cadre du Grenelle 2, de nouvelles thématiques devront être abordées par les SCoT telles que :

- Trame verte et bleue,
- agriculture périurbaine,
- économie et protection des ressources naturelles,
- économie des territoires,
- connectivité numérique,
- lutte contre le réchauffement climatique en limitant entre autre les déplacements ...

2 - LE CONTENU DU SCOT

Le SCoT comprend trois documents :

1. Un **rapport de présentation** qui :
 - expose le diagnostic ;
 - décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme ;
 - analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution ;
 - explique les choix retenus pour établir le PADD et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

2. Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé mais d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

3. Un **Document d'Orientation et d'Objectifs** (DOO) qui précise les orientations générales d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations générales concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est assorti de documents graphiques.

Le SCoT ne définit que les grandes orientations et laisse une liberté aux collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 rappelle que cet outil n'a pas pour vocation de déterminer l'utilisation des parcelles. En particulier, **il ne comprend pas de carte générale de destination des sols**, mais il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger, par exemple une forêt, une vallée.

Les dispositions du **Document d'Orientation et d'Objectifs et des documents graphiques** constituent des prescriptions **opposables** à certains documents d'urbanisme et opérations foncières et d'aménagement.

Une **évaluation environnementale du projet de SCoT** doit être réalisée. Elle doit répondre au **décret du 27 mai 2005 sur l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement** qui modifie notamment l'article R 122-2 du Code de l'Urbanisme. Le rapport de présentation du SCoT doit analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

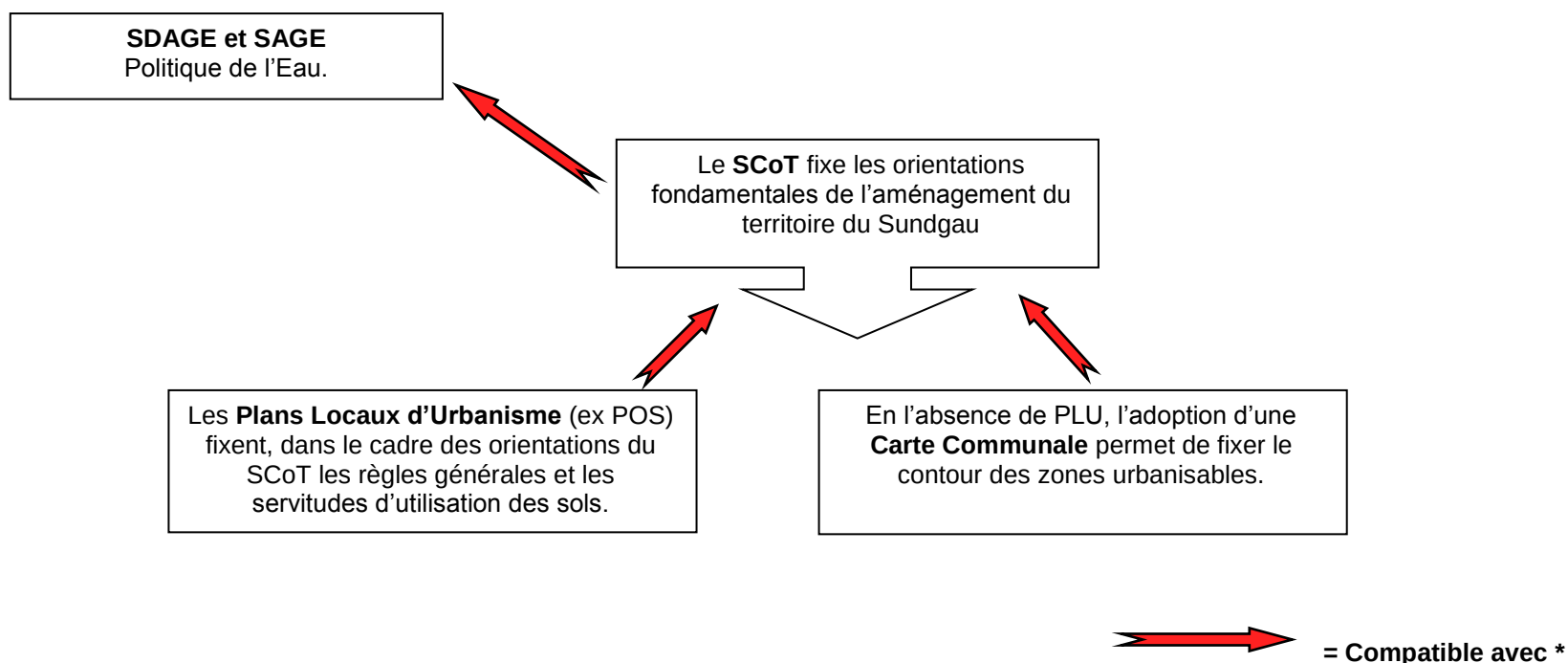
3 – LES LIENS DE COMPATIBILITE

Une fois approuvé, le SCoT s'impose aux documents et décisions suivants :

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartes communales et opérations d'aménagement (ZAC, ZAD, lotissements de plus de 5 000 m²) pour l'urbanisme,
- Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour le logement,
- Plans de Déplacements Urbains (PDU) pour les transports et le stationnement,
- et décisions des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

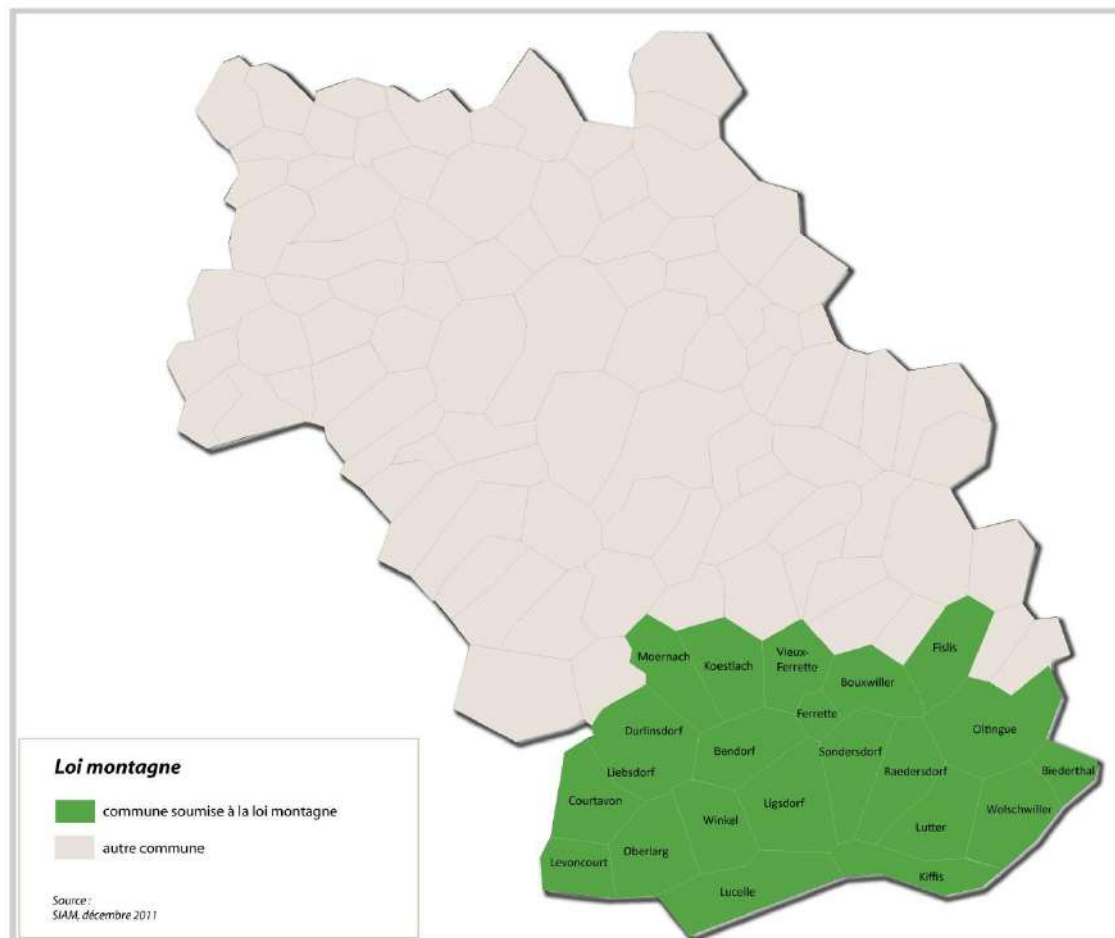
Ceux-ci doivent être compatibles avec les orientations générales du SCoT. Cette « compatibilité » ne s'interprète pas comme un respect « au pied de la lettre » mais « dans l'esprit ».

Le SCoT doit être compatible avec les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) et les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) : article L 212-1 du Code de l'Environnement.



* Notion de compatibilité : le document inférieur ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application du document supérieur.

4 – LA LOI MONTAGNE



La partie Sud du Sundgau (Jura alsacien) compte 22 communes soumises à l'application du régime de la loi montagne.

Les "zones de montagne" sont définies par les articles 3 et 4 de la loi dite "montagne" et désignées par arrêté interministériel. Elles se caractérisent "par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques".

En métropole, les zones de montagne comprennent les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus, soit à l'existence de conditions climatiques très difficiles du fait de l'altitude, soit à la présence de fortes pentes, soit à la combinaison de ces deux facteurs lorsqu'ils sont chacun moins accentués.

Objectifs

- La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières.
- La protection des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (gorges, grottes, glaciers, lacs, etc.).
- La maîtrise de l'urbanisation en zone de montagne.
- L'orientation du développement touristique et la maîtrise de l'implantation d'unités touristiques nouvelles (UTN).
- La préservation des rives naturelles des plans d'eau.
- La limitation de la création de nouvelles routes et la délimitation des zones d'implantation des remontées mécaniques.

Effets juridiques

En vertu de l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, les dispositions de protection issues de la loi montagne sont opposables aux documents d'urbanisme locaux immédiatement inférieurs (SCOT, schéma de secteur ; à défaut : PLU, carte communale, etc.), ces derniers devant être compatibles avec elles.

Les dispositions de protection prévues par la loi montagne peuvent être regroupées en deux catégories : les règles générales d'aménagement et de protection (article L. 145-3 code de l'urbanisme) et les règles spécifiques d'aménagement et de protection (articles L. 145-5 et suivants code de l'urbanisme).

Parmi les règles générales d'aménagement et de protection, on trouve :

- Les règles relatives à la protection de l'agriculture :

Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières doivent être préservées. Ces terres doivent être choisies au regard de critères économiques (rôle dans les systèmes d'exploitation locaux, situation par rapport au siège de l'exploitation) et de critères physiques (relief, pente et exposition). Certaines constructions peuvent y être cependant autorisées (constructions nécessaires aux activités agricoles, à la pratique du ski, de la randonnée, restauration de certains chalets d'alpage, etc.).

○ Les règles de préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques de la montagne :

Les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols doivent comporter des dispositions propres à préserver ces éléments. La détermination des éléments naturels et du patrimoine culturel à protéger peut intervenir par le biais des DTA ou, en leur absence, par celui des " prescriptions particulières " (article L 145-7 modifié du code de l'urbanisme), qui ont notamment pour objet de désigner les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard tels que gorges, grottes, glaciers, etc. Cet objectif peut également être assuré par le recours à des procédures comme le classement ou l'inscription des sites.

○ Le principe d'urbanisation en continuité :

L'urbanisation doit normalement se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. Mais les dérogations ont été multipliées au fil des années par le législateur, réduisant assez fortement la portée du principe. Sont notamment hors du champ d'application du principe le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes et la réalisation d'installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées. De même, lorsqu'un SCOT ou un PLU comporte une étude justifiant qu'une urbanisation en discontinuité est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles et avec la préservation des paysages et milieux montagnards ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels, il est possible de déroger au principe d'urbanisation en continuité, après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, paysages et site. Le PLU ou la carte communale peuvent même délimiter des hameaux et des groupes d'habitation nouveaux, ou des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées sous certaines conditions (préservation de l'agriculture et des milieux montagnards, protection contre les risques naturels) et après avis de la commission départementale compétente et l'accord de la chambre d'agriculture. En outre, d'autres exceptions au principe d'urbanisation en continuité que celles qui viennent d'être citées existent.

- Les règles générales relatives à l'orientation du développement touristique :

Le développement de projets touristiques est possible, dès lors que leur localisation, leur conception et leur réalisation respectent la " qualité des sites et les grands équilibres naturels ". Le développement touristique dans ces secteurs doit également prendre en compte les communautés d'intérêts des collectivités locales concernées et contribuer à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, notamment en favorisant l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant et des formules de gestion locative pour les constructions nouvelles. La délimitation du périmètre du SCOT en zone de montagne doit tenir compte de cette communauté d'intérêts.

- Les règles spécifiques d'aménagement et de protection, sont celles relatives à :

- La protection des rives de plans d'eau : les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares doivent être protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive (au-delà de ce seuil, les plans d'eau entrent dans le champ d'application de la loi littoral. Toutes constructions, installations et routes nouvelles, ainsi que toutes extractions et tous affouillements y sont interdits. Par exception, peut notamment être autorisée l'implantation de bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier et de refuges et gîtes d'étapes ouverts au public pour la promenade et la randonnée. **Un SCOT ou un PLU peut délimiter des secteurs limités où constructions et aménagements sont admis, avec l'accord du préfet et après étude justifiant la compatibilité de l'urbanisation avec l'environnement et les paysages et passage en Commission départementale compétente.** Cette possibilité est aussi ouverte dans le cadre d'une carte communale : dans ce cas, chaque permis de construire est soumis pour avis à la Commission départementale compétente. Les très petits plans d'eau ou ceux dont moins d'un quart des rives sont situés en zone de montagne ne sont pas soumis à ces règles.

L'implantation d'**Unités Touristiques Nouvelles (UTN)** : nouvelles dispositions adoptées dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

- Les UTN recouvrent les remontées mécaniques, les opérations créant une surface de plancher hors d'œuvre net et d'autres équipements dont la liste est prévue par décret en Conseil d'Etat.
- Leur implantation doit respecter l'ensemble des règles d'aménagement et de protection inhérentes aux zones de montagne décrites ci-dessus. Seul le principe d'urbanisation en continuité ne leur est pas applicable, bien qu'elles doivent néanmoins respecter la qualité des sites et des grands équilibres naturels.
- Le juge essaie de concilier le respect des dispositions de protection prévue par la loi montagne avec le développement touristique, ce qui le conduit à rendre des décisions reconnaissant la légalité de certaines opérations (CE, 15 mai 1992, Commune de Cruseilles) et à en censurer d'autres (CE, 10 décembre 1993, ministère de l'équipement c/ Arpon).
- Une UTN doit respecter les orientations du SCOT, s'il existe, et ne peut être réalisée que dans une commune disposant d'un PLU opposable aux tiers.
- **Lorsqu'un SCOT (ou un schéma de secteur) existe et qu'il ne prévoit pas expressément sa création, la réalisation d'une UTN n'est possible qu'après sa révision.**
- En l'absence de ces schémas, la réalisation d'une UTN nécessite une autorisation spéciale. Ceci est le cas le plus courant. La nouvelle procédure UTN est à deux niveaux :

- Un niveau massif pour les remontées mécaniques créant un nouveau domaine skiable ou des opérations d'intérêt régional ou interrégional. Dans ce cas, l'autorisation est délivrée par le préfet coordinateur de massif, après avis de la commission spécialisée UTN du comité de massif.
 - Un niveau départemental pour les remontées mécaniques étendant de façon conséquente le domaine skiable ou des opérations de niveau local. Dans ce cas, l'autorisation est délivrée par le préfet de département, après avis de la formation spécialisée UTN de la commission départementale compétente en matière de nature, paysages et sites.

5 – LE PRINCIPE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE

L'article L.122-2 du Code de l'urbanisme définit des prescriptions en matière de constructibilité limitée. **Sans Schéma de Cohérence Territoriale**, le Plan Local d'Urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle.

Ce principe s'applique, « *jusqu'au 31 décembre 2012, dans les communes situées à moins de quinze kilomètres du rivage de la mer ou à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants au sens du recensement général de la population. A compter du 1er janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2016, il s'applique dans les communes situées à moins de quinze kilomètres du rivage de la mer ou à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 15 000 habitants au sens du recensement général de la population. A compter du 1er janvier 2017, il s'applique dans toutes les communes.* »

6 – LE « PORTER A CONNAISSANCE » DES SERVICES DE L'ETAT

En application de l'article R. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les services du Préfet doivent remettre au Syndicat Mixte les éléments qui s'imposent (informations juridiques et techniques) et les informations utiles à l'élaboration du SCoT.

D'autres communications sont susceptibles d'être réalisées tout au long de la procédure (PAC complémentaires).

L'Etat exprimera ses attentes et ses objectifs résultant des politiques nationales, et plus généralement son point de vue et ses réflexions stratégiques sur le territoire dans le cadre de son association à la procédure SCoT.

Le porter à connaissance des services de l'Etat récapitule les grandes politiques publiques d'aménagement et celles relatives à la préservation et à la mise en valeur des richesses naturelles. Il décline sur chaque thématique les informations relatives au SCoT.

I .

L'ÉVALUATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE 2001

✓ **UN SCHEMA DIRECTEUR CONSTRUIT A L'ECHELLE DES 108 COMMUNES**

✓ **LE SCHEMA DIRECTEUR EST-IL ENCORE PERTINENT ?**

I- L'EVALUATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE 2001

Le Schéma Directeur du Sundgau a été **approuvé le 10 février 2001**. Il avait pour principal objectif de permettre au Sundgau de devenir un territoire « moderne, ménagé et solidaire » (cf. p17 du Schéma Directeur) qui intègre le plus harmonieusement possible la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager tout en offrant des conditions optimales d'accueil de nouveaux habitants et de développement d'activités.

Suite au débat qui s'est tenu lors du conseil syndical en décembre 2010, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, le Schéma Directeur était opposable jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, un bilan de l'application de ce document apparaît nécessaire afin de mesurer les éventuels décalages de la réglementation avec la situation actuelle du territoire du Sundgau et de ses perspectives de développement à moyen terme (2020) et long terme (2030).

Cette analyse a pour objet une réflexion globale sur l'évolution rétrospective (1999 à 2012) du territoire et sur les attentes locales en matière de développement. Les données utilisées pour permettre l'évaluation du Schéma Directeur sont celles de l'INSEE 2012. En effet, il s'agit des indicateurs les plus récents à notre disposition sur l'ensemble des communes du territoire.

Cette étude permet de repérer les principaux problèmes qui se font jour actuellement à la lecture des documents de planification stratégique en vigueur (le schéma directeur local, les documents d'urbanisme locaux : POS/PLU, Cartes Communales) qui peuvent créer des blocages au regard des perspectives de développement.

1. UN SCHEMA DIRECTEUR CONSTRUIT A L'ECHELLE DES 108 COMMUNES

A- LES GRANDS OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SCHEMA DIRECTEUR

Le Schéma Directeur concerne les 108 communes qui composent le Pays du Sundgau. Partant des tendances à l'œuvre sur le territoire, il avait pour but de rééquilibrer les fonctions résidentielles et productives du territoire tout en offrant un cadre de vie préservé à travers **7 objectifs** :

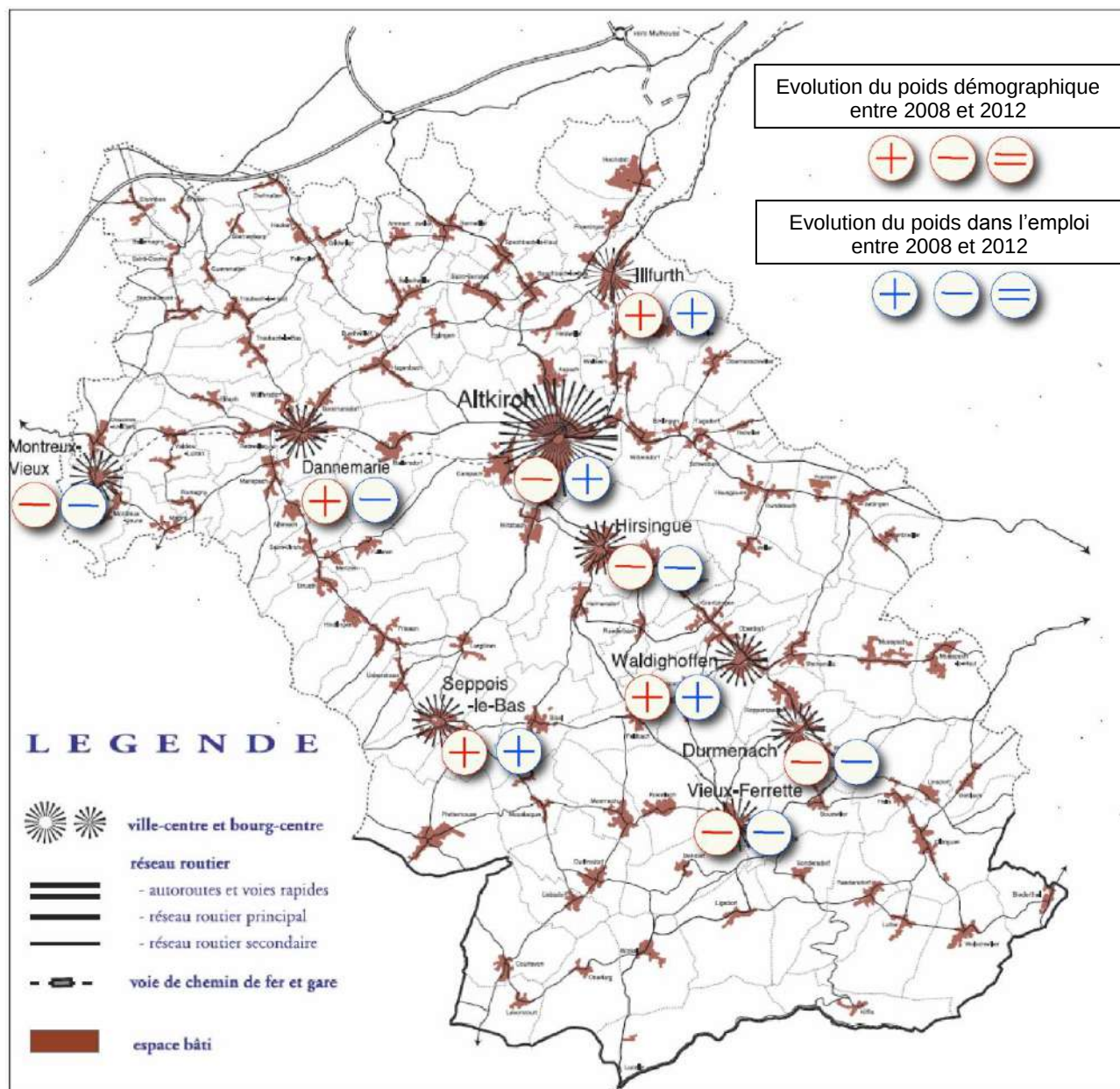
- 1 - Une croissance démographique « douce » garante d'une urbanisation maîtrisée.
- 2 - Une architecture du territoire qui conforte la position du Sundgau par rapport aux agglomérations de Bâle et Mulhouse.
- 3 - Le choix d'un développement économique garant de la vitalité du territoire et capable de prévenir le risque d'un Sundgau exclusivement résidentiel.
- 4 - Le choix d'un système de déplacements performant, sûr, et conçu dans l'optique d'un territoire ménagé.
- 5 - Un Sundgau qui préserve l'identité et la typicité de ses paysages.
- 6 - Le choix d'un environnement traité avec respect, comme il se le doit pour un Sundgau soucieux de son cadre de vie.
- 7 - Une mise en œuvre active du Schéma Directeur par la création du Pays du Sundgau.

B- EVALUATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Thématiques	Rappel des objectifs du Schéma Directeur de 2001	Indicateurs d'évaluation 2011
Démographie	+ 10 000 habitants à l'horizon 2020, soit une croissance annuelle moyenne de + 0,75 % par an .	Population 1990 : 57 112 Population 1999 : 61 832 Population 2013 : 69 549 Population 2020 estimée : 72 000 habitants Soit + 7 717 personnes depuis 1999 (<i>645 personnes par an en moyenne</i>) Variation annuelle moyenne de population : 1999 à 2013 = + 0,84 % par an Soit une évolution démographique supérieure aux prévisions du Schéma Directeur de 2001. On constate que la population envisagée en 2020 dans le Schéma Directeur est atteinte en 2016.
Logements	+ 7 000 logements à l'horizon 2010. Soit + 350 logements par an sur 20 ans.	Logements 1999 : 24 876 Logements 2012 : 31 097 Logements 2020 estimés : 32 000 logements Soit + 6 221 logements : + 478 logements par an. Soit une évolution nettement supérieure à celle prévue et programmée dans le Schéma Directeur.

Thématiques	Rappel des objectifs du Schéma Directeur de 2001	Indicateurs d'évaluation 2011
Architecture du territoire Ville-centre	Une architecture du territoire construite autour d'une Ville-centre : Altkirch...	Evolution du poids démographique dans le SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : - 0,4 % Evolution du poids dans l'emploi à l'échelle du SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : + 0,4 % L'évolution de la Ville-centre est contrastée : son poids démographique a diminué mais sa part dans l'emploi a progressé entre 1999 et 2008.
Architecture du territoire Bourgs-centre	... et de Bourgs-centre : Dannemarie Durmenach Ferrette / Vieux-Ferrette Hirsingue Illfurth Montreux-Vieux Seppois-le-Bas Waldighoffen	Evolution du poids démographique dans le SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : + 0,3 % Evolution du poids dans l'emploi à l'échelle du SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : + 0,7 % L'évolution générale des Bourgs-centre montre un renforcement de leur rôle que ce soit en termes démographique mais également concernant le développement économique. Cependant différentes dynamiques sont à l'œuvre sur ces communes. Ainsi, Hirsingue, Durmenach, Montreux-Vieux et Ferrette – Vieux-Ferrette ont vu leur poids démographique et économique diminuer sur la période 1999 - 2008.
Architecture du territoire Villages	Villages : 98 communes	Evolution du poids démographique dans le SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : + 0,1 % Evolution du poids dans l'emploi à l'échelle du SCoT (ex- SDAU) entre 1999 et 2008 : - 1,1 % L'évolution générale des villages montre que leur rôle en terme démographique est resté stable conjugué à une baisse de leur poids dans l'emploi.

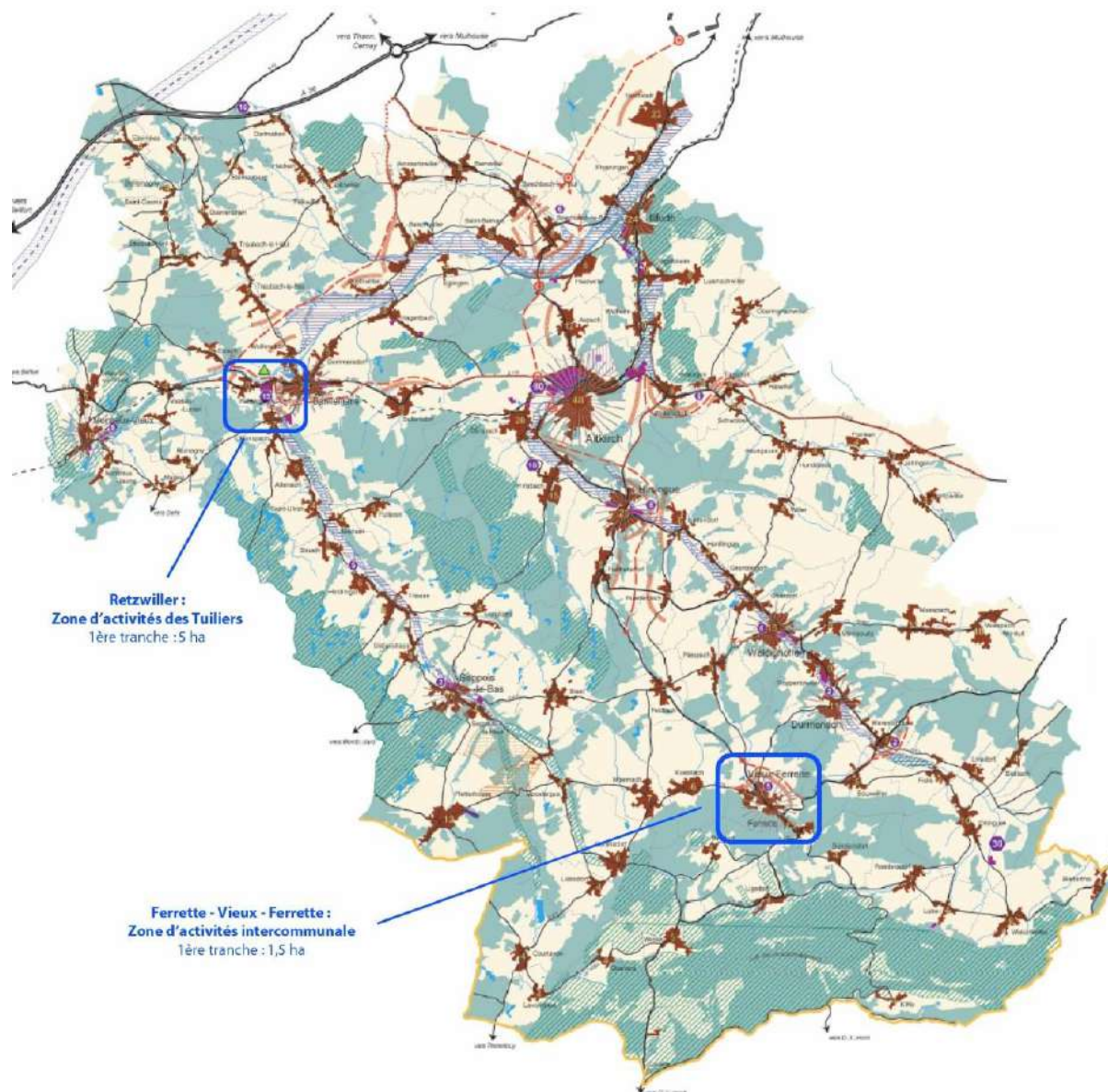
Architecture du territoire : évolution de la ville-centre et des bourgs-centre (démographie et emplois)



Source : Schéma Directeur, SIAM, 2016

Thématiques	Rappel des objectifs du Schéma Directeur de 2001	Indicateurs d'évaluation 2011
Développement économique	La programmation foncière portait sur 138 hectares pour le développement économique à l'horizon 2020.	Quatre zones d'activités ont été réalisées à l'échelle du territoire : - 1.5 ha à Ferrette ; - 1.5 ha à Hagenbach ; - 1.5 ha à Diefmatten ; - 5 ha à Retzwiller ; Seulement 9,5% des surfaces prévues pour l'accueil d'activités dans le Schéma Directeur ont été consommées. La majeure partie des opérations n'a pas été lancée par les collectivités. De nombreuses friches industrielles et tertiaires ont en revanche fait l'objet de reconversion, principalement à des fins économiques.

Développement économique : zones réalisées en 2012

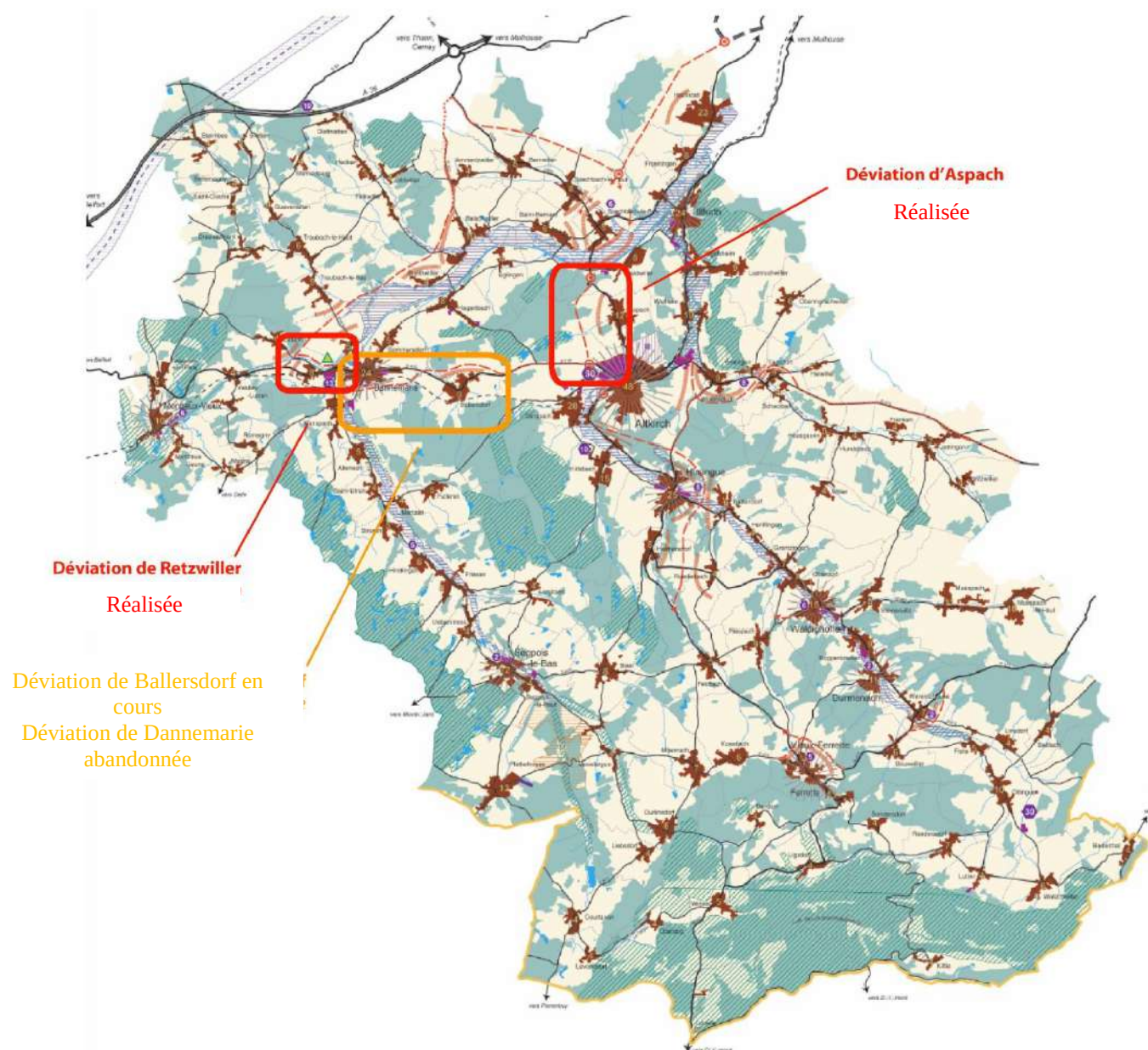


Source : Schéma Directeur, SIAM, 2016

Thématiques	Rappel des objectifs du Schéma Directeur de 2001	Indicateurs d'évaluation 2016
Transports et déplacements	Le Schéma Directeur prévoyait d'améliorer le réseau routier selon deux stratégies : - Axes Est-Ouest : s'appuyer sur l'existant, en créant des contournements ou en améliorant les traversées de bourg. - Axes Nord-Sud : créer de nouvelles infrastructures pour permettre une réelle restructuration du système de déplacements.	En 2016, aucun projet routier n'a été entièrement réalisé, seules les déviations d'Aspach et de Retzwiller ont été réalisées. Le contournement de Ballersdorf est en cours. D'autre part, le Schéma Routier Départemental révisé en 2011 reprenait les éléments inscrit au Schéma Directeur suivants : Les avants projets approuvés : - Liaison Altkirch - Mulhouse - Burnhaupt. Projets supra- territoriaux : - Contournement Altkirch - Carspach - Hirtzbach. - Contournement de Tagsdorf et de Wittersdorf, puis recalibrage de la RD419. - Contournement d'Hirsingue et d'Altkirch entre Bettendorf et Heiwiller. - Liaison de la nouvelle RD 103 de Balschwiller à Retzwiller. - Contournement de Ferrette/Vieux-Ferrette Projets déclarés d'utilité publique : - Déviation de Dannemarie (ce projet a été abandonné par le CD à la demande de la commune début 2016) - Déviation de la RD 419 à hauteur de Ballersdorf. Le Schéma Routier Départemental n'est plus effectif en 2017 suite à une décision de l'assemblée départementale.

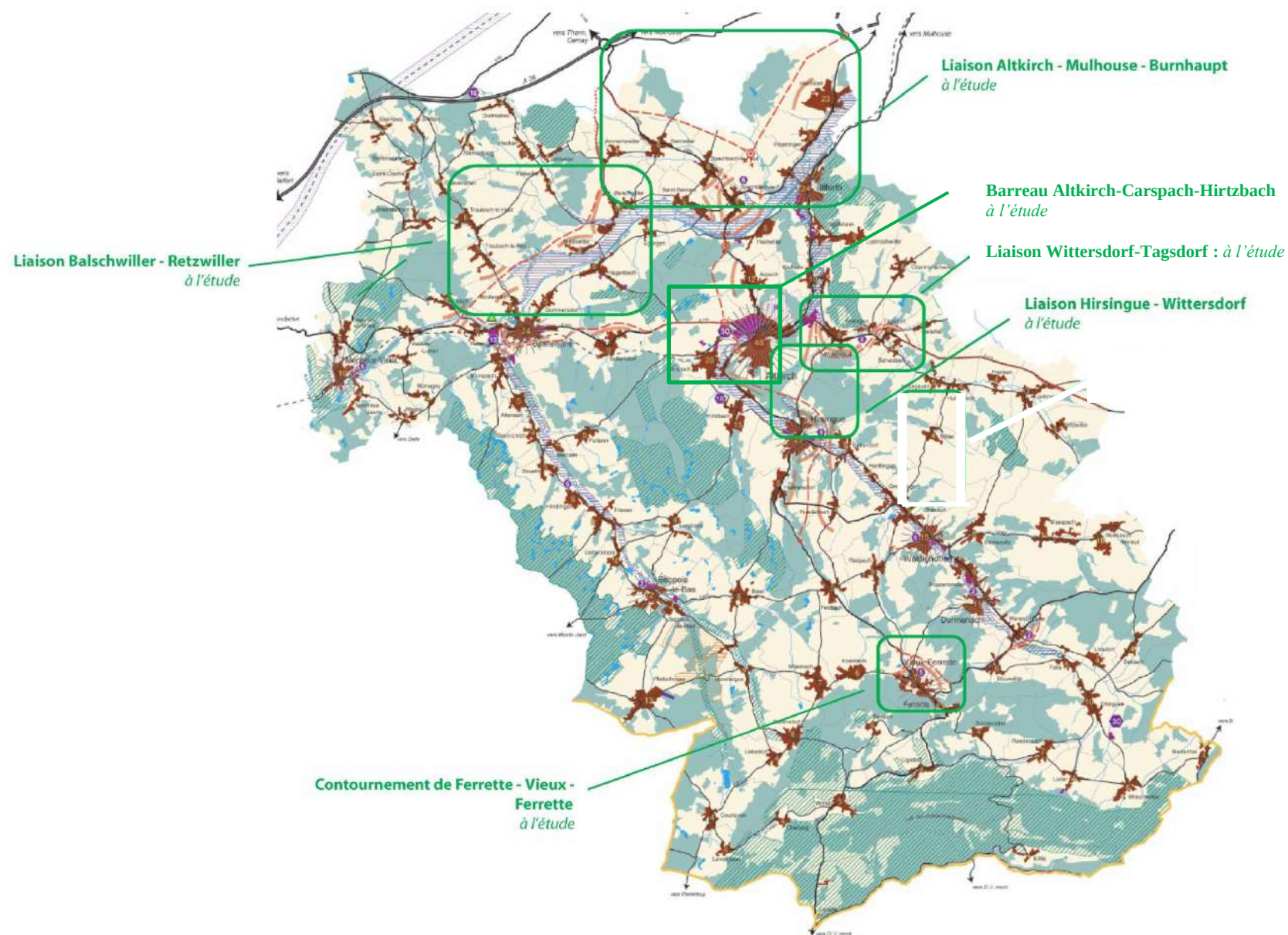
Thématiques	Rappel des objectifs du Schéma Directeur de 2001	Indicateurs d'évaluation 2016
Structure de pilotage	Le Schéma Directeur prévoyait sa mise en œuvre par le Pays du Sundgau.	Un Syndicat mixte formant un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural a été créé sur le territoire en 2015 (le PETR du Pays du Sundgau). Il exerce les compétences suivantes : - Elaboration, approbation, modification, révision et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale ; - Elaboration, approbation, modification, révision et mise en œuvre du Projet de Territoire; - Définition et mise en œuvre de la politique de développement touristique à l'échelle du Sundgau. - Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique. - Mise en œuvre des objectifs du plan climat. - Mise en œuvre de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle. - Animation de la tranche 3 de l'OCM. - Animation du Programme LEADER 2014 – 2020. - Développement de politiques culturelles de territoire.

Transports et Déplacements : infrastructures réalisées et en cours de réalisation



Source : Schéma Directeur, SIAM, 2012

Transports et Déplacements : projets d'études ayant fait l'objet d'une réflexion



Source : Schéma Directeur, SIAM, 2016

2. LE SCHEMA DIRECTEUR EST- IL ENCORE PERTINENT ?

1 - Le Schéma Directeur a-t-il été dépassé par les évolutions réelles ?

- La croissance démographique et la croissance de l'offre de logements ont dépassé les prévisions : le territoire compte 69 549 habitants en 2013. Ce développement est lié à une forte croissance démographique de 0,84 %/an (0,75 %/an prévus au Schéma Directeur) qui a entraîné une forte croissance des logements construits (478 logements construits par an contre 350 logements prévus dans le Schéma Directeur).
- L'offre foncière en zone d'activités n'a pas été engagée pour l'essentiel : 14,5 ha consommés sur les 137 ha prévu par le Schéma Directeur. Cependant plusieurs entreprises ont quitté le territoire, faute d'offre foncière disponible adaptée.

2 - Les objectifs d'organisation et de fonctionnement du territoire ont-ils été atteints ?

- Le renforcement des polarités se met en place de manière différenciée à l'échelle des « Bourgs-centre » définis dans le Schéma Directeur : Waldighoffen, Vieux-Ferrette, Seppois-le-Bas et Illfurth ont renforcé leur rôle au sein du Sundgau, Dannemarie a connu une dynamique plus nuancée, tandis que Ferrette, Durmenach, Hirsingue et Montreux-Vieux connaissent une perte de polarisation.
- La ville d'Altkirch a renforcé son rôle dans l'emploi mais son poids démographique a diminué. Sa polarité a été fragilisée par la fermeture, par l'Etat, de nombreux services publics, compensée par la création de nouveaux équipements (cinéma multiplexe, médiathèque départementale) et le développement de services au Quartier Plessier sur Altkirch-Carspach.
- L'offre routière n'a pas véritablement évolué depuis 2001. Cependant deux déviations ont été réalisées et plusieurs contournements projetés dans le Schéma Directeur font l'objet d'une réflexion.
- Un Syndicat Mixte a été créé à l'échelle du Sundgau. Il est porteur de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale mais également d'un Plan Climat-Energie Territorial et d'un programme LEADER en collaboration avec le pays de St-Louis et des Trois Frontières.

3 – L'équilibre entre les fonctions résidentielle et productive du territoire a-t-il évolué favorablement ?

L'objectif transversal du Schéma Directeur n'a pas été atteint. En effet, la fonction résidentielle s'est fortement développée sur le territoire avec une croissance démographique et un rythme de construction nettement supérieurs aux prévisions du Schéma Directeur, conjugués à un développement économique très modéré.

En conclusion

La révision du Schéma Directeur apparaît donc nécessaire afin de prendre en compte ces évolutions et de recentrer les objectifs sur les thématiques qui sont aujourd'hui au cœur des lois « Grenelles » :

- **Le développement durable, au cœur de la loi SRU :**
 - Les principes généraux affirmés par le Schéma Directeur reflétaient les préoccupations émergentes en matière d'équilibres territoriaux et d'environnement qui ont inspiré la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de décembre 2000.
 - Cependant des éléments ne correspondent plus aux priorités de développement durable telles qu'elles sont comprises aujourd'hui. Par exemple, le mode d'urbanisation pavillonnaire dominant ces dernières années n'est pas « durable ».

- **Les problématiques actuelles de développement et de coopération imposent une dynamique nouvelle pour :**
 - tenir compte des nouveaux contextes (tendances démographiques et économiques, capacités d'investissement dans les infrastructures, projets départementaux et des pôles voisins...) ;
 - intégrer les projets dans une dynamique intercommunautaire renforcée : stratégie de développement économique et d'emploi ; valorisation et attractivité du territoire ; services à la population ...

Communautés de communes	Zones d'étude
CC d'Altkirch 6 communes	Secteur d'Altkirch 29 communes 24 360 habitants
CC du Secteur d'Illfurth 10 communes	
CC de la Vallée d'Hundsbach 13 communes	
CC de la Porte d'Alsace 33 communes	Vallée de la Largue 45 communes 21 860 habitants
CC de la Vallée de la Largue 12 communes	
CC Ill et Gersbach 16 communes	Vallée de l'Ill 16 communes 12 430 habitants
CC du Jura Alsacien 27 communes	Jura Alsacien 27 communes 9 590 habitants



II.

UN TERRITOIRE PERIURBAIN SINGULIER DOTE
D'UNE IDENTITE FORTE ET RECONNUE

✓ UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCES URBAINES

✓ UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE AU SERVICE DE LA RECHERCHE D'UN
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT

A- UN ESPACE AU CARREFOUR DES AGGLOMERATIONS MULHOUSIENNE, BELFORTAINE ET BALOISE

D'autre part, le territoire du Sundgau bénéficie d'une situation géographique de qualité à l'échelle européenne, grâce à sa proximité avec la Suisse du nord-ouest.

Zonage en aires urbaines 2016

Influence de l'agglomération belfortaine

Influence de l'agglomération mulhousienne

Influence de l'agglomération bâloise

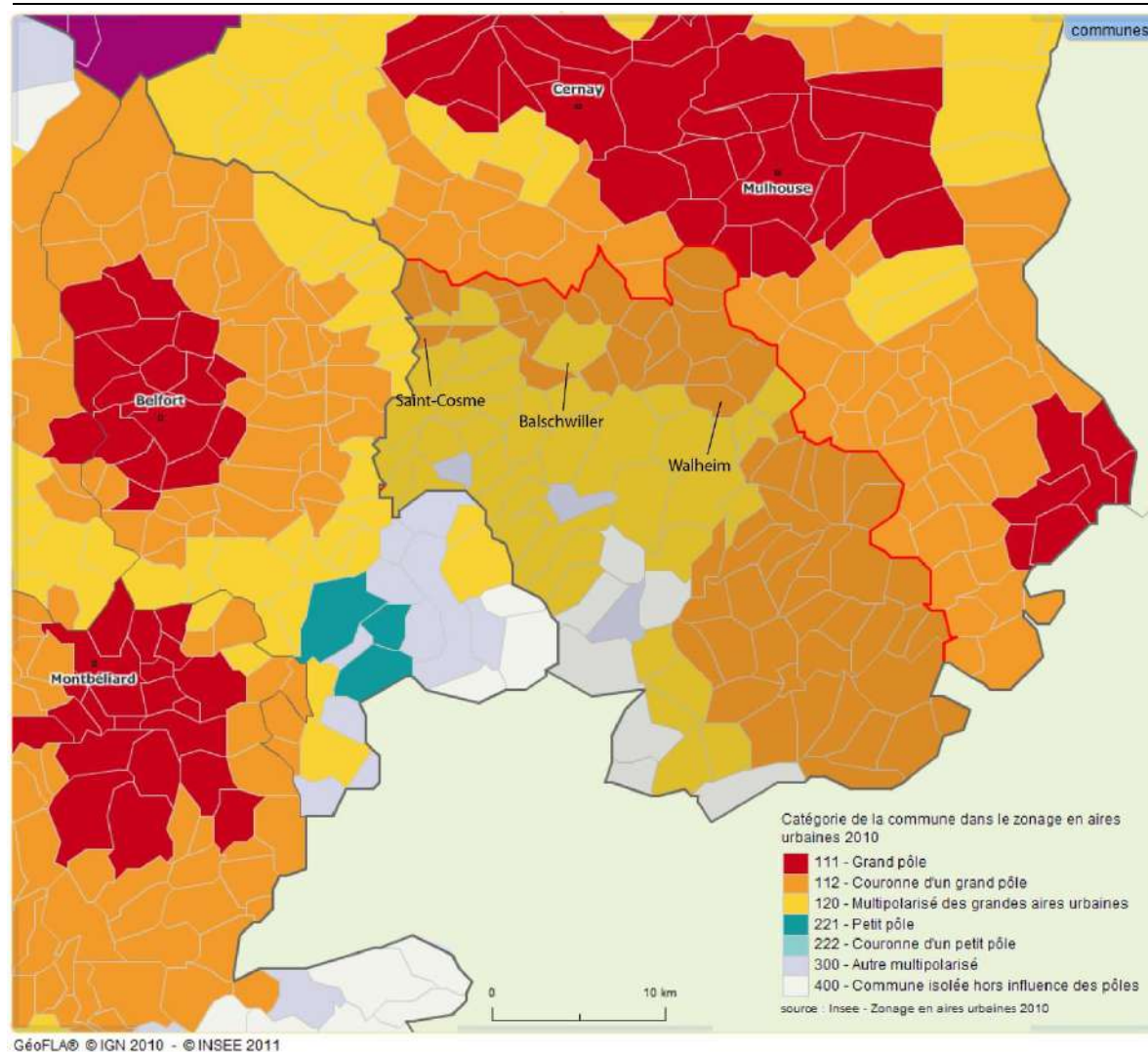
EuroAirport™
BASEL MULHOUSE FREIBURG

A36, A35, D432, D419

Ligne TGV Rhin-Rhône

Gare de Petit-Croix

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Sundgau – Rapport de présentation – volet 2 : diagnostic stratégique approuvé le 10 juillet 2017 par le Conseil Syndical et exécutoire le 8 octobre 2017



Source : INSEE, Zonage en aires urbaines 2010

Plus de la moitié des communes sont situées dans les aires urbaines des agglomérations de Mulhouse (22 communes) et de Bâle/Saint-Louis (43 communes).

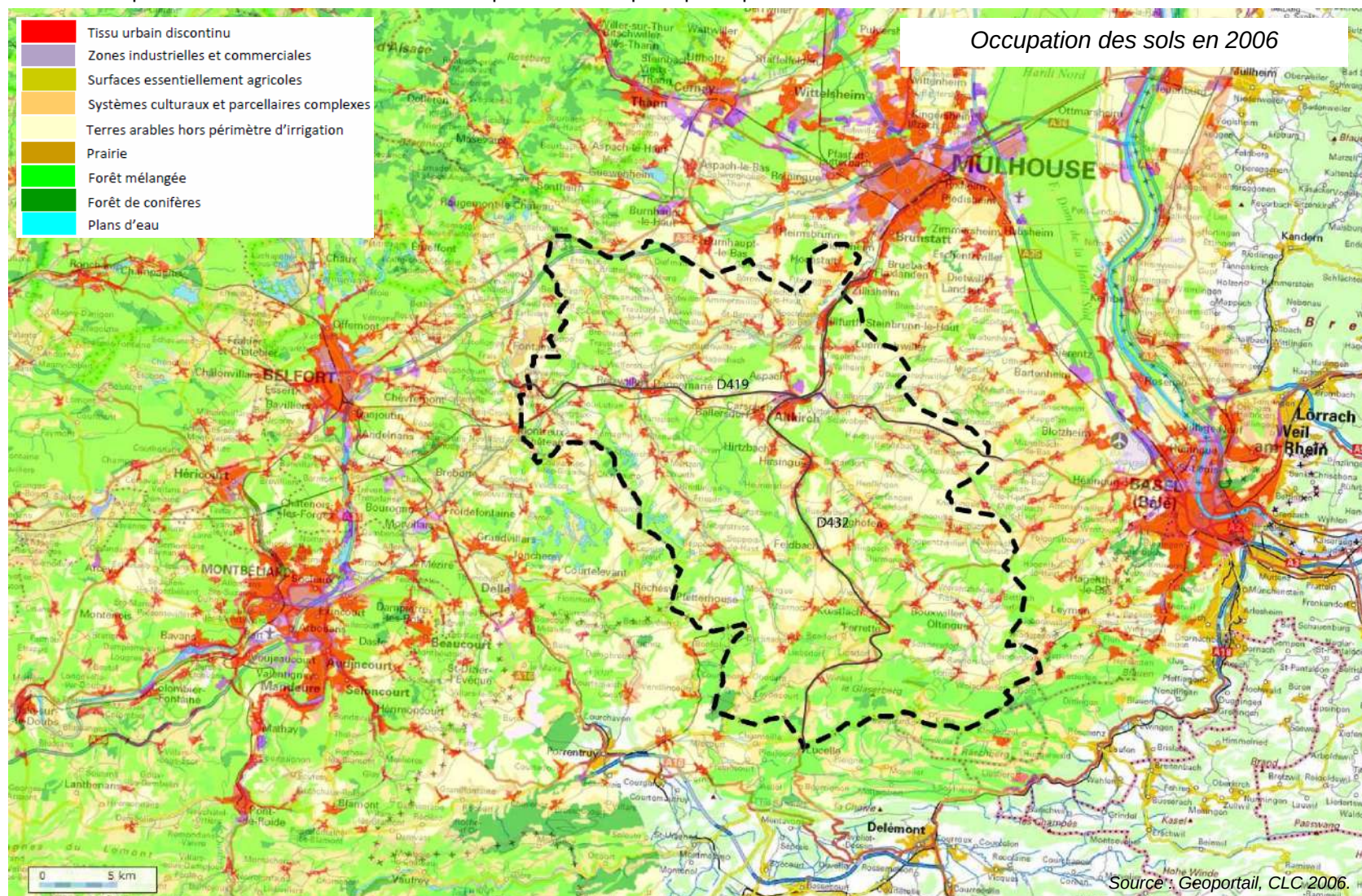
Les autres communes sont toutes multipolarisées : à l'attraction de Mulhouse et de Bâle/Saint-Louis s'ajoute celle de Belfort et de Thann-Cernay à l'ouest.

Entre 1999 et 2010, deux communes ont intégré l'aire urbaine de Mulhouse (Walheim et Saint-Cosme) alors que l'aire urbaine de Bâle – St Louis n'a pas évolué sur le territoire.

La commune de Balschwiller, quant à elle, ne fait plus partie de l'aire urbaine de Mulhouse.

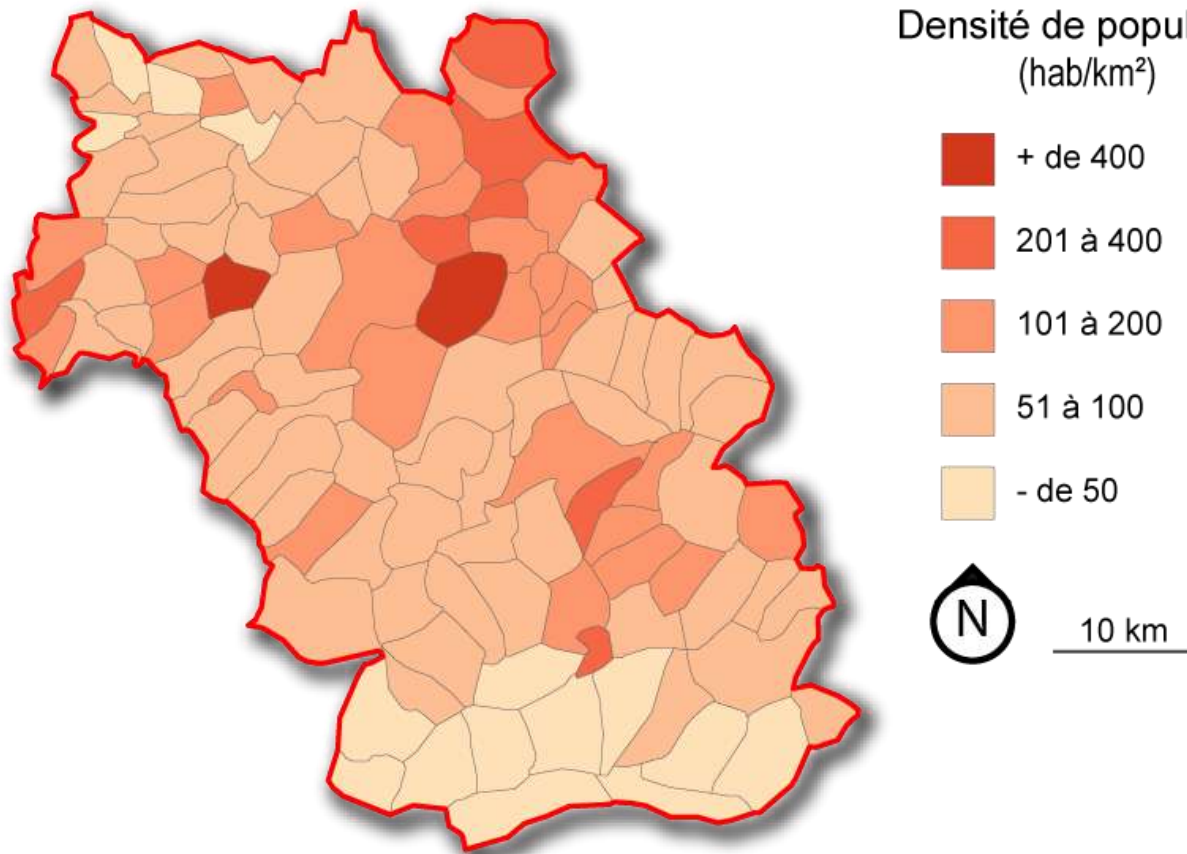
B- UN TERRITOIRE CONTRASTE : RURAL ET MONTAGNARD AU SUD, PLUS URBAIN AU NORD

Le territoire du SCoT est hétérogène en ce sens qu'il est principalement urbanisé le long des routes départementales D419, D432, et plus généralement le long des axes routiers. Il reste rural sur les autres secteurs du territoire. Le Jura alsacien, situé au Sud du territoire, définit les premiers contreforts du Jura avec des paysages contrastant avec les secteurs les plus urbanisés. Cette diversité d'occupations de l'espace participe au caractère et à la richesse du territoire.



	Secteur d'Altkirch	Secteur de la vallée de l'III	Secteur du Jura Alsacien	Secteur de la vallée de la Largue	Périmètre SCoT
Nombre de communes	24	15	24	45	108
Population en 2013	24 517	12 554	9 377	22 526	69 549
Part de la population du SCoT	35,5 %	18,1 %	13,5 %	32,4 %	100 %
Nombre d'emplois dans la zone	6 950	2 728	1 827	4 243	15 789
Part de l'emploi du SCoT	44 %	17,3 %	11,7 %	27 %	100 %

Source : INSEE, recensement de la population 2012



SIAMURBA 2016, source INSEE RP 2013

Le SCoT du Sundgau représente 11 % de la population totale du Haut-Rhin en 2013. La densité moyenne du territoire (104,9 habitants/km²) est largement inférieure à celle du département qui compte 215 habitants par km².

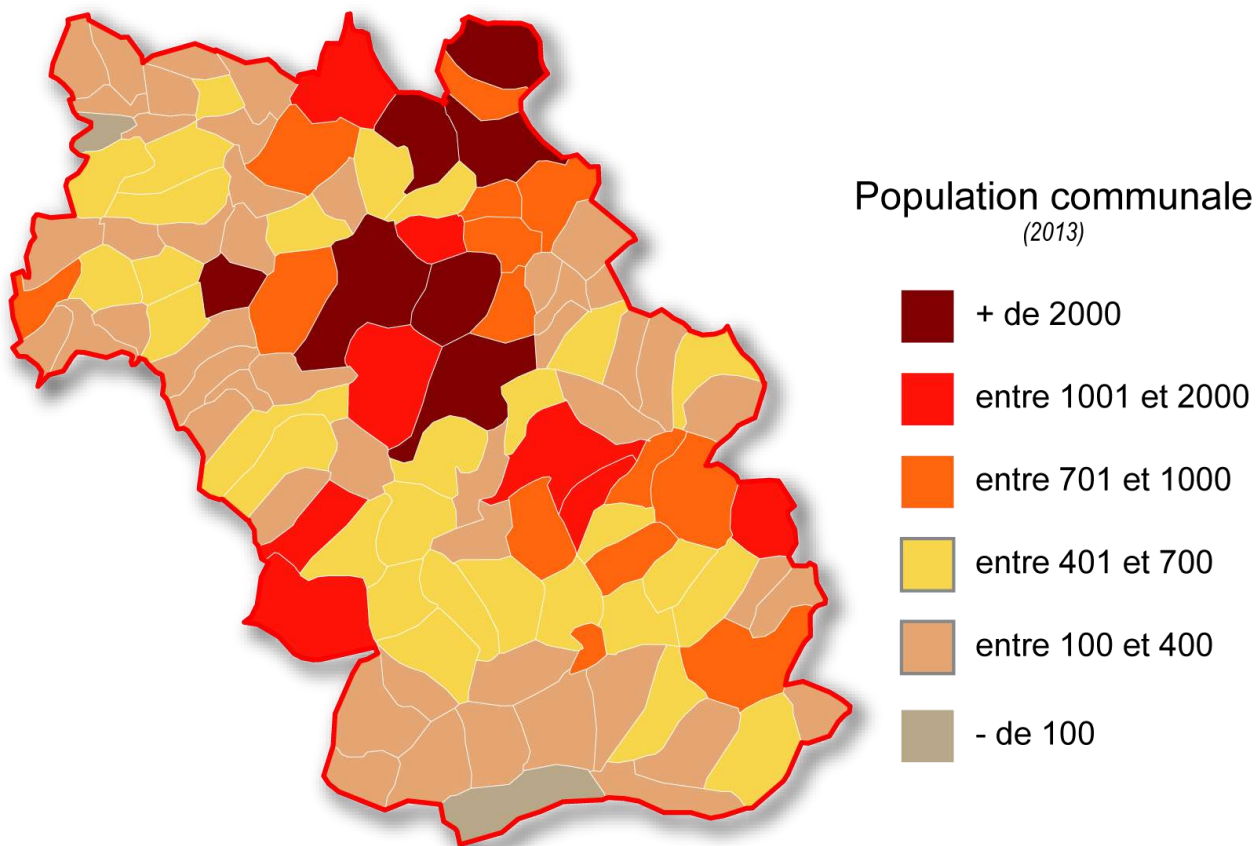
A l'échelle infra territoriale, le secteur d'Altkirch (*cf. secteurs d'étude p.27*) est le plus densément peuplé avec un ratio de 201,9 habitants/km² en moyenne tandis que le secteur du Jura alsacien est le moins densément peuplé avec un ratio de 56,9 habitants/km².

De manière générale, le territoire est organisé autour de deux axes routiers (RD419, RD432) le long desquels se situent les secteurs les plus urbanisés et les plus densément peuplés. Les communes en périphérie de ces axes routiers sont marquées par un caractère rural plus affirmé et de faibles densités de population.

C- UNE ARMATURE URBAINE DIFFUSE CONSTITUEE D'UN RESEAU DE VILLAGES DENSE

Les 69 549 habitants du SCoT du Sundgau sont répartis dans 108 communes aux tailles variées et à l'inégale répartition sur le territoire. Le tissu communal est constitué majoritairement d'un semis de petites communes :

- 6 communes ont plus de 2 000 habitants (Altkirch, Dannemarie, Illfurth, Hirsingue, Hochstatt et Carspach) ;
- 9 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants (Waldighoffen, Hirtzbach, Aspach, Seppois-le-Bas, Pfetterhouse, Ferrette, Spechbach, Bernwiller et Illtal
- 93 communes ont moins de 1 000 habitants, dont 62 ont moins de 500 habitants.



SIAMURBA 2016, source INSEE RP 2013

L'armature urbaine est constituée par le réseau de bourgs ruraux et de villages sur lesquels le territoire prend appui afin de fournir l'ensemble des services nécessaires au maintien de la population et des activités économiques. Il s'agit d'analyser et de comprendre l'organisation et le fonctionnement du tissu urbain décrit précédemment.

Il apparaît sur la carte ci-contre que les communes d'Altkirch, Illfurth, Dannemarie, Hirsingue, Seppois-le-Bas, Ferrette et Waldighoffen constituent les pôles d'influences du territoire.

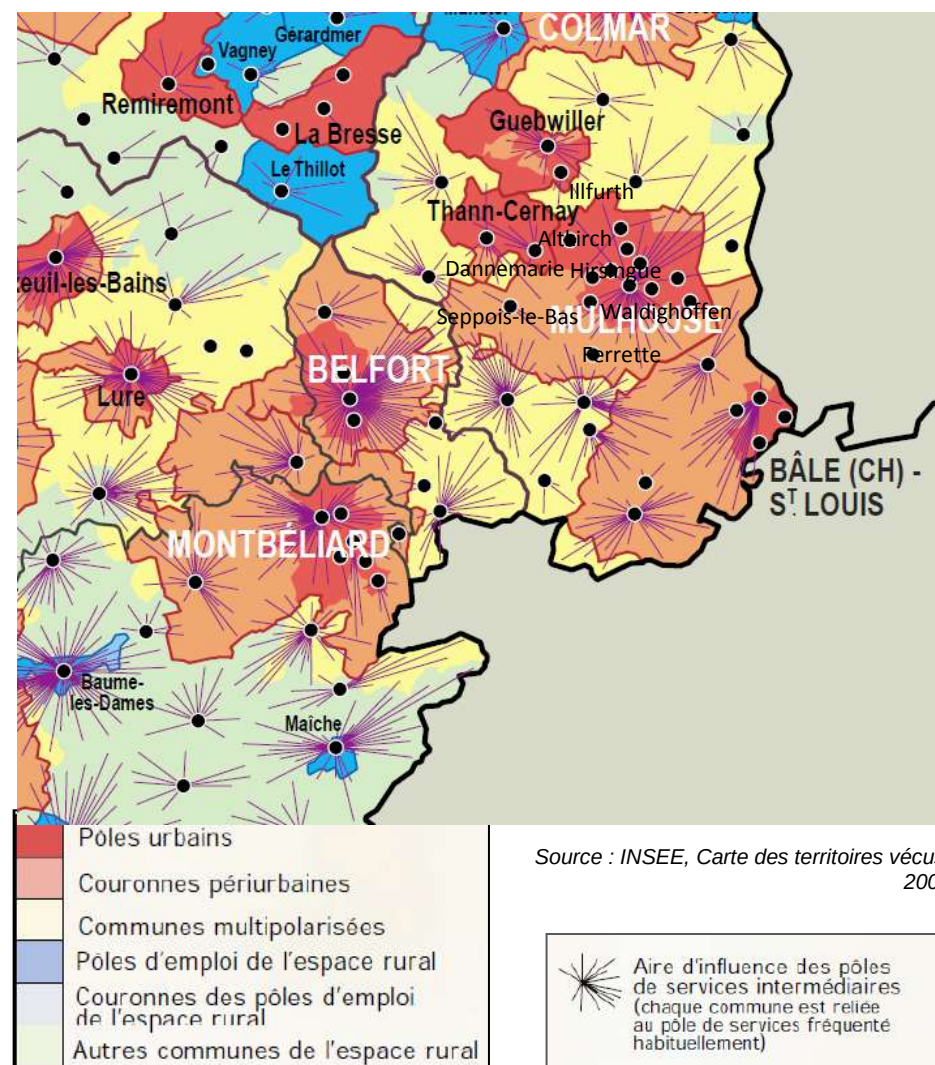
Les communes d'Altkirch, d'Hirsingue, de Dannemarie et de Seppois-le-Bas sont définies comme communes multipolarisées ayant chacune leur aire d'influence :

- Altkirch rayonne vers les deux agglomérations de Bâle et Mulhouse ;
- Hirsingue vers l'agglomération de Bâle ;
- Dannemarie vers l'agglomération de Belfort ;
- et Seppois-le-Bas vers la Suisse et la commune de Porrentruy.

Les communes de Ferrette, Waldighoffen et Illfurth sont définies comme des communes appartenant respectivement aux couronnes périurbaines de Bâle, pour les deux premières, et de Mulhouse pour la dernière.

Cette multiplicité de « communes pôles » donne au territoire du Sundgau un caractère singulier marqué par son armature diffuse, sans centralité forte, et son réseau de villages.

Carte des territoires vécus



2. UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE AU SERVICE DE LA RECHERCHE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT

A- UNE STRUCTURE DE PILOTAGE AUX COMPETENCES ELARGIES

a. Une structure pionnière : le Pays du Sundgau

Le territoire du Sundgau a été l'un des premiers Pays de préfiguration de France. Constaté par le Préfet du Haut-Rhin le 30 janvier 1997, l'arrêté de périmètre d'étude est pris le 20 septembre 2000 et confirmé par la Commission régionale d'aménagement et de développement du territoire le 3 février 2001. Cette volonté partagée a donné lieu à la reconnaissance du Pays, en 2001, selon les articles 22 et 23 de la loi Voynet :

« I. - Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en pays.

II. - Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Ce projet prend la forme d'une charte de développement du pays. »

Dans l'optique d'un développement durable du territoire, cette loi a pour but d'instaurer une solidarité entre espaces urbains et ruraux.

Le Pays répond donc à des objectifs définis :

- constituer un territoire pertinent de développement au sein duquel les intercommunalités se retrouvent autour d'un projet commun ;
- intensifier la mobilisation des initiatives et forces vives locales ;
- proposer un mode d'organisation du territoire plus dynamique en renforçant la solidarité entre pôles urbains et ruraux ;
- renforcer la cohérence de l'action publique en organisant des cadres d'intervention communs entre le Pays et les partenaires institutionnels.

b. La charte de développement du pays : l'ébauche d'une politique partenariale à approfondir

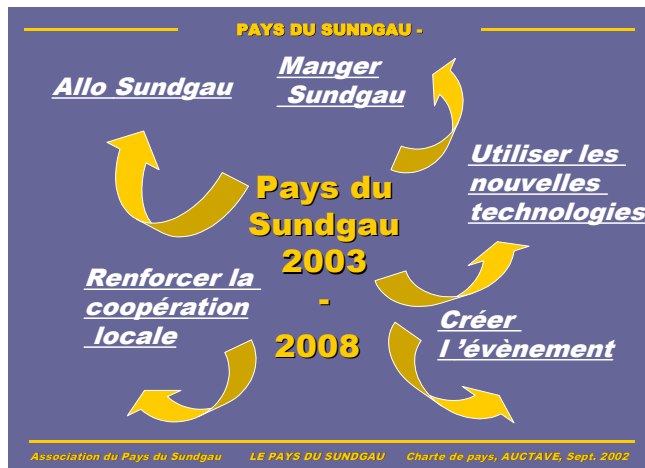
Le diagnostic synthétique et stratégique de la Charte de Pays a été adopté par l'ensemble des EPCI du Pays en 2003. C'est un document prospectif élaboré de manière collégiale qui fixe les orientations de développement du territoire pour 10 ans.

Pour répondre aux enjeux fondamentaux mis en lumière par le diagnostic, trois objectifs d'intervention ont été définis :

- décloisonner le fonctionnement interne du Sundgau pour aider à un développement harmonieux et équilibré du territoire ;
- affirmer mieux le Sundgau vers l'extérieur pour imposer un développement global du Pays ;
- mettre en œuvre une communication cohérente et musclée sur le Pays du Sundgau.

Ces objectifs ont été traduits en cinq axes d'interventions : Allo Sundgau, manger Sundgau, créer l'évènement, renforcer la coopération locale et favoriser l'accès aux NTIC.

Le SCoT se pose comme la traduction géographique et concrète des grandes orientations définies par la Charte de développement de Pays.



Source : Charte de Pays du Sundgau, décembre 2002

axe	enjeu	exemples d'actions à réaliser
allo Sundgau	mieux communiquer, échanger, mutualiser sur les thématiques pertinentes à l'échelle du Pays	base de données partagée, observatoire, site Internet, bornes d'information, etc.
manger Sundgau	valoriser les ressources locales en rapport avec l'agriculture, le tourisme, l'habitat, les services, etc.	malle pédagogique distribuée dans les écoles du Pays, actions de promotion des produits locaux
créer l'évènement	renforcer le tissu associatif	créer un évènement associatif à l'échelle du Sundgau
renforcer la coopération locale	favoriser la mise au point de projets communs à l'échelle du Pays	réalisation de schémas sur les transports, les équipements de sport, loisirs, culture, etc.
favoriser l'accès aux NTIC	assurer l'égalité d'accès et la création de sites pilotes	étude sur les besoins et infrastructures haut débit, création de sites pilotes de services, équipement des sites d'activités pilotes pour favoriser l'accueil d'activités numériques, etc.

Les axes de développement de la Charte du Pays du Sundgau

Source : Charte de Pays du Sundgau, décembre 2002

c. Une nouvelle structure dotée de compétences élargies : le Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le territoire du Sundgau s'est doté en décembre 2009 d'une nouvelle structure compétente en matière d'aménagement et de développement durable, le Syndicat Mixte pour le Sundgau. Cette structure, au rôle élargi, est compétente en matière de :

- définition et de mise en œuvre de la politique de développement touristique à l'échelle du Sundgau.
- élaboration, approbation, modification, révision et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- élaboration, approbation, modification, révision et mise en œuvre de la Charte de Pays.

d. Transformation du Syndicat Mixte pour le Sundgau en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau

L'année 2015 marque la dernière évolution de la forme juridique de la structure. Par délibération, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour le Sundgau a décidé la transformation du Syndicat en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être des **outils de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles**, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Sundgau comprend un **conseil syndical** au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

Cette nouvelle structure comprend également un **conseil de développement**. Composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur le territoire, il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territoriale.

Une **conférence des maires** réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un **projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social du territoire, afin de promouvoir un modèle de **développement durable** et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural conclura en fin d'année 2017 avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent et les conseils départementaux et régionaux ayant été associés à son élaboration, une **convention territoriale**. Celle-ci fixe les missions déléguées au pôle d'équilibre par les EPCI et par les conseils départementaux et régionaux pour être exercées en leur nom.

B- LES RESSOURCES LOCALES : DES POSSIBILITES D'ACTION LIMITEES

- Des ressources fiscales limitées

L'analyse des ressources fiscales du territoire met en évidence des possibilités d'actions limitées au vu d'un potentiel financier restreint. Ainsi, les futurs projets devront nécessairement tenir compte de ce facteur limitant.

La richesse fiscale du Sundgau est inférieure à la moyenne départementale, avec des « contributions économiques territoriales » relativement élevées qui limitent les marges de manœuvre. Le caractère résidentiel du territoire se traduit par une moindre contribution de la taxe professionnelle aux ressources locales : elle contribue à 41 % des produits votés en 2008, contre 57 % en moyenne dans le Haut-Rhin.

D'autre part, le territoire souffre d'une moindre intégration intercommunale que dans l'ensemble du département.

Répartition du produit des quatre taxes en 2008

	Taxes fiscales directes					Produit des 4 taxes €/habitant
	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Total	
Secteur d'Altkirch	26%	27%	3%	45%	100%	750
Vallée de la Lague	27%	28%	5%	41%	100%	519
Vallée de l'Ill	29%	32%	4%	36%	100%	564
Jura Alsacien	30%	28%	8%	35%	100%	479
SCOT Sundgau	27%	28%	4%	41%	100%	604
SCOT Thur Doller	16%	22%	2%	60%	100%	952
Haut-Rhin	18%	24%	1%	57%	100%	1 048

Répartition des produits votés en 2008 (ensemble du territoire du SCOT)

Communes : 46 % ; Structures intercommunales : 13 % ; Département : 34 % ; Région : 6 %

Richesse fiscale et intégration intercommunale

	Richesse fiscale en € / habitant		Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale		degré d'intégration intercommunale
	non modulée	modulée selon la strate de population	non modulée	modulée selon la strate de population	
Secteur d'Altkirch	523	468	0,91	1,02	23%
Vallée de la Lague	438	351	0,68	0,85	20%
Vallée de l'Ill	436	361	0,79	0,95	17%
Jura Alsacien	439	337	0,60	0,78	22%
SCOT Sundgau	468	392	0,78	0,93	21%
SCOT Thur Doller	769	701	0,66	0,73	31%
Haut-Rhin	780	739	0,77	0,81	38%

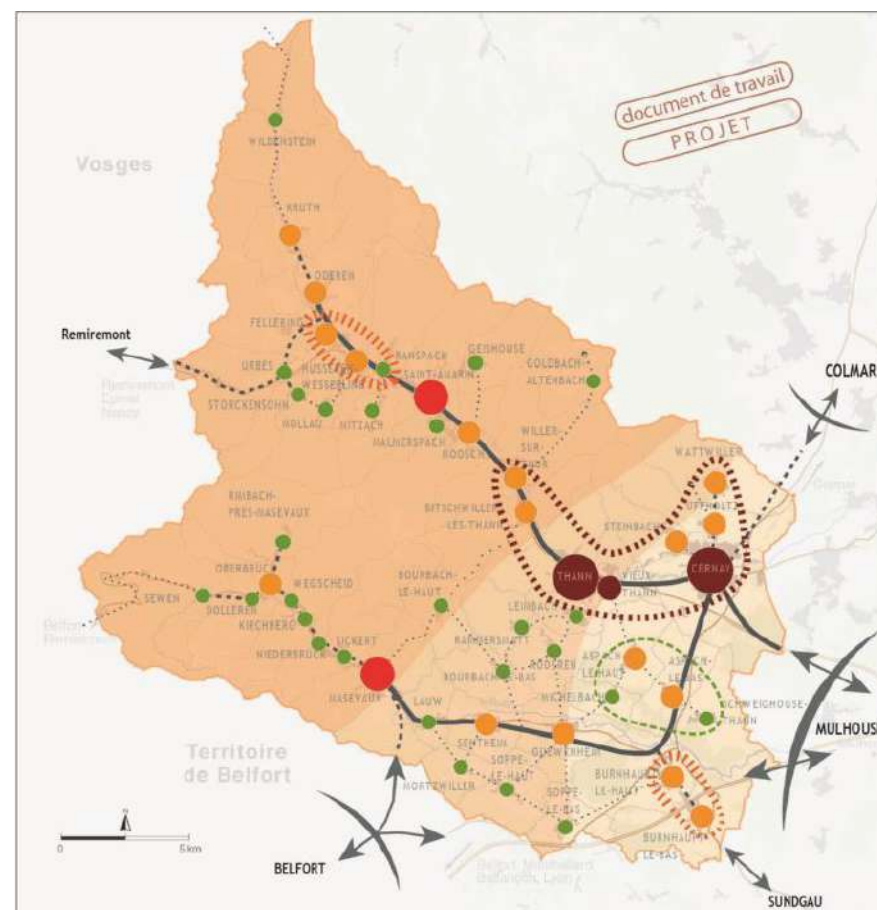
Richesse fiscale estimée uniquement sur le champ "communes, syndicats et organismes à fiscalité propre", avant écrêtement éventuel au profit du Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

C- LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE SUR LES TERRITOIRES VOISINS

Le SCoT du Sundgau s'inscrit dans une dynamique départementale et régionale d'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale. En effet, quatre territoires de SCoT ceignent le Sundgau :

- Le SCoT de la Région Mulhousienne qui est en révision ;
- Le SCoT du Pays de Thur-Doller qui a été approuvé en 2014 ;
- Le SCoT des cantons de Huningue et Sierentz approuvé le 20 juin 2013 ;
- Et le SCoT du Territoire de Belfort a approuvé la modification du document en 2015.



Source : Extrait PADD SCoT Thur Doller, décembre 2010

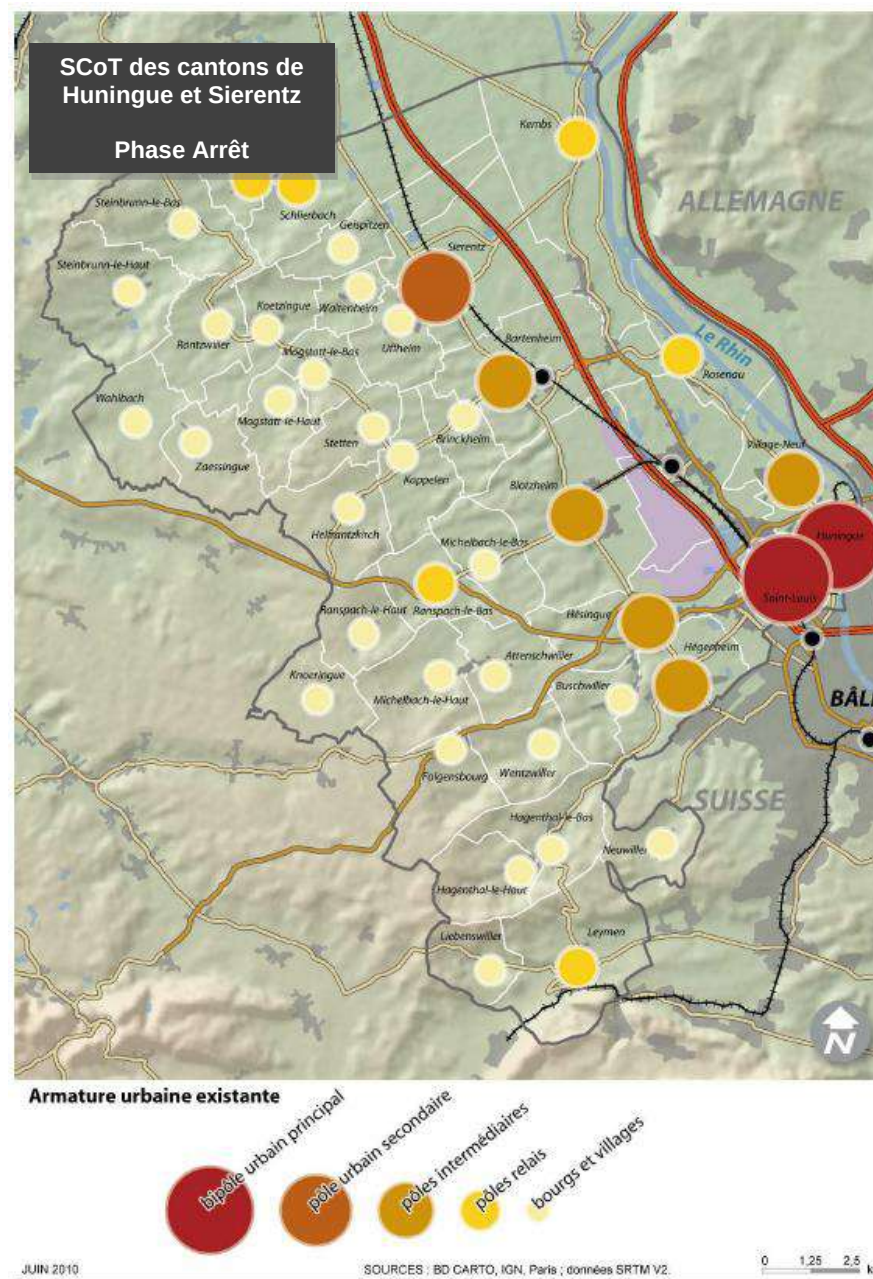
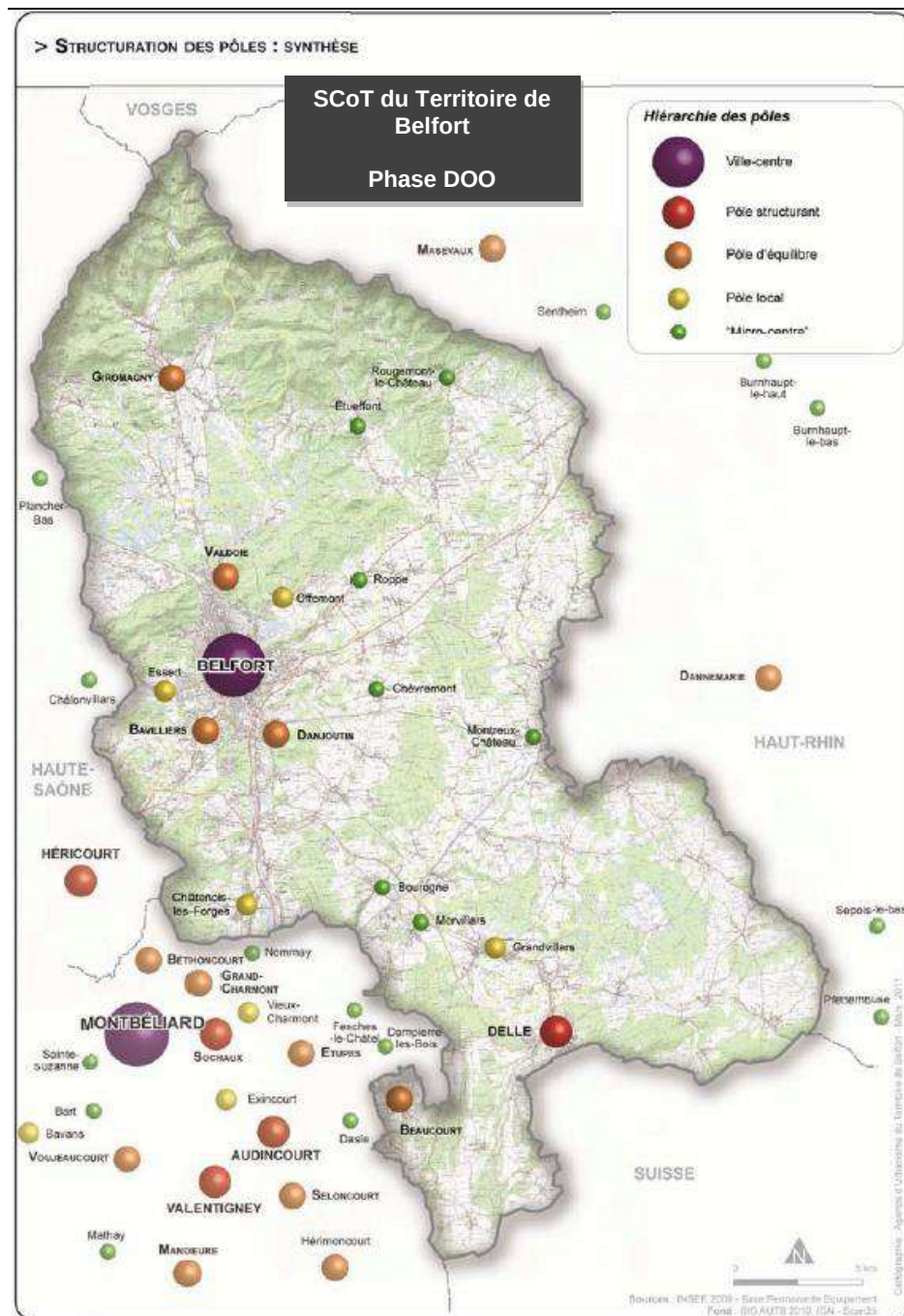
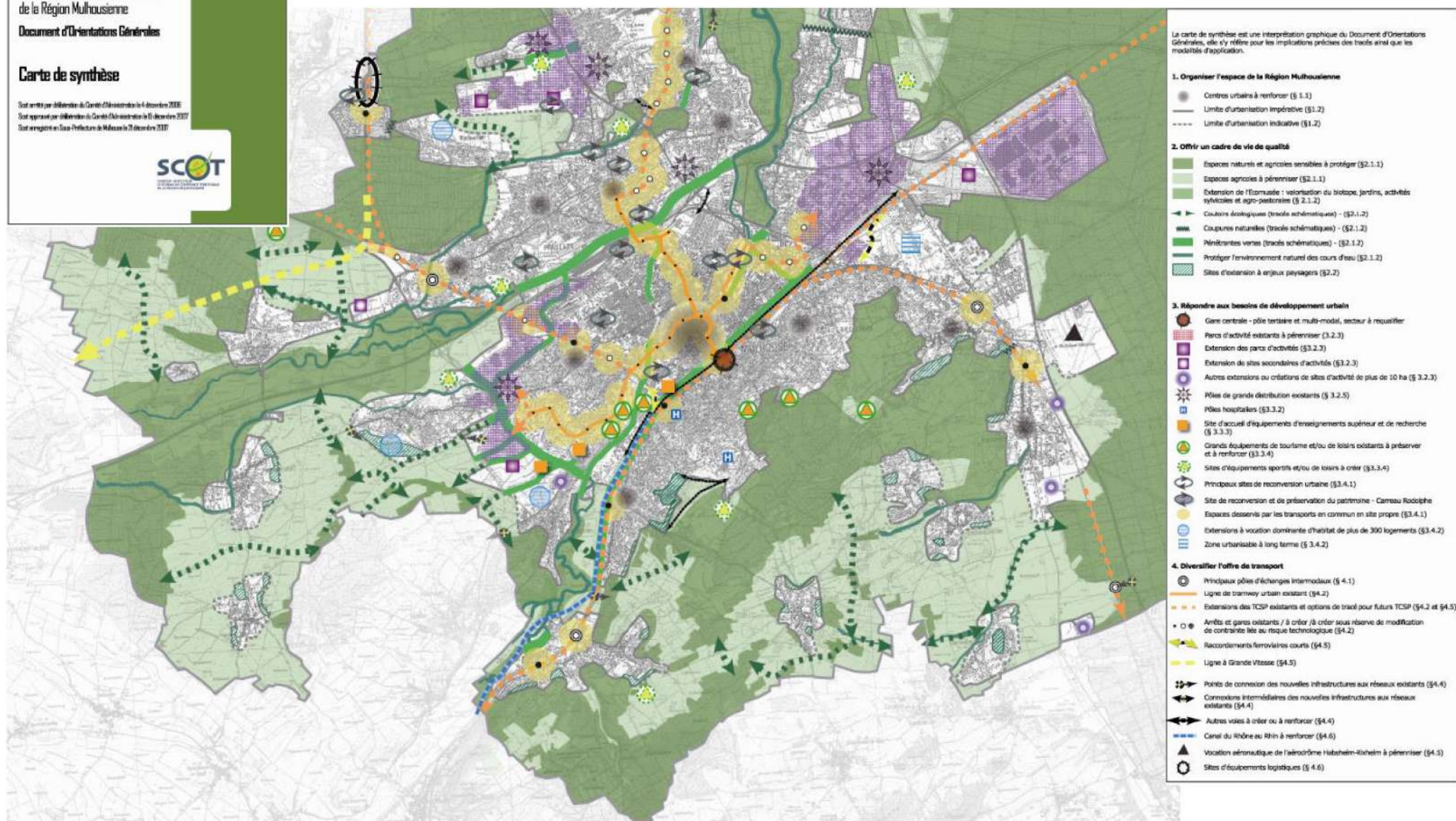


Schéma de Cohérence Territoriale
de la Région Mulhousienne
Document d'Orientations Générales

Carte de synthèse

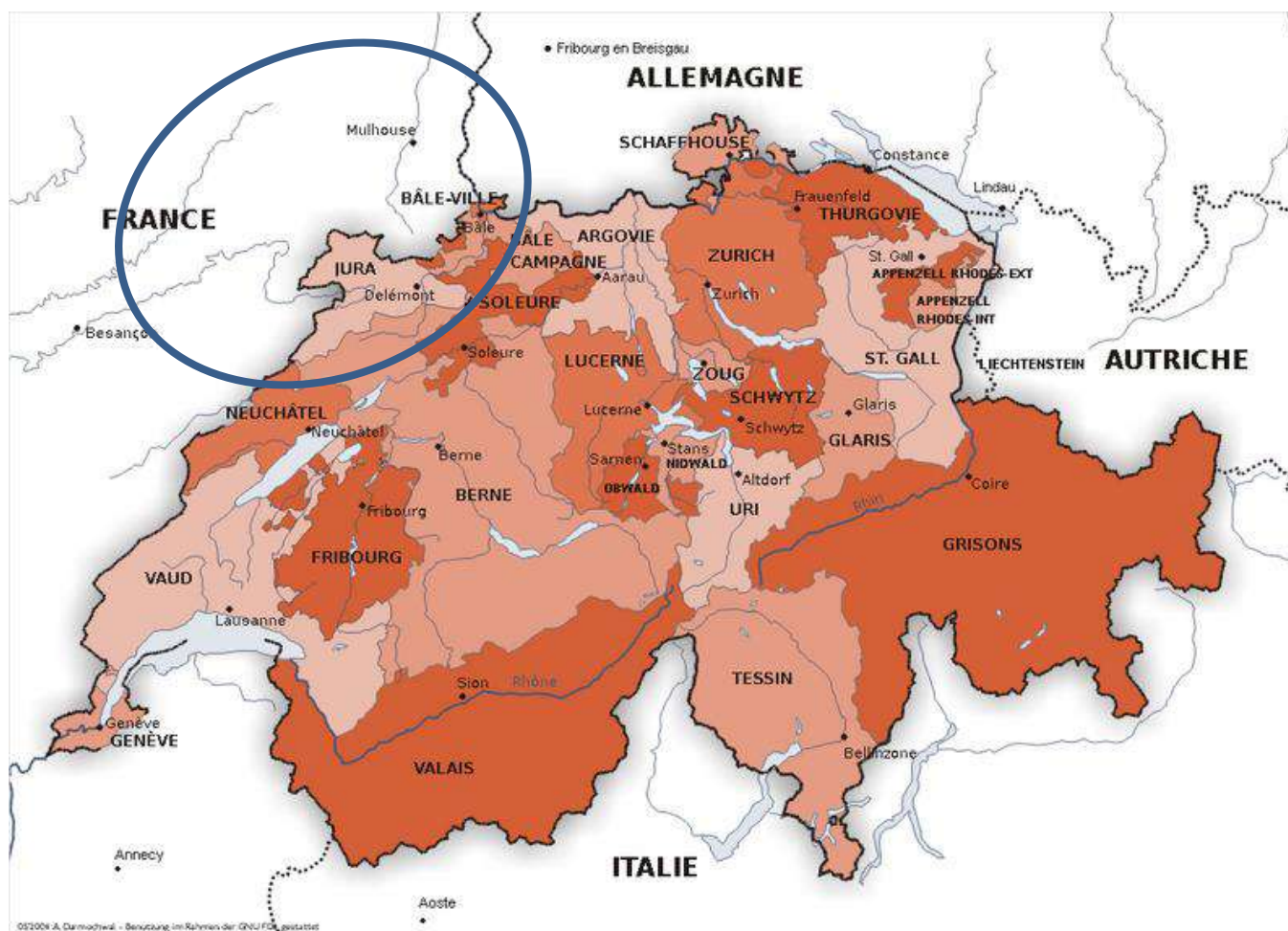
Scot arrêté par délibération du Comité d'Administration le 4 décembre 2006
Scot approuvé par délibération du Comité d'Administration le 15 décembre 2007
Scot enregistré en Sous-Prefecture de Mulhouse le 18 décembre 2007



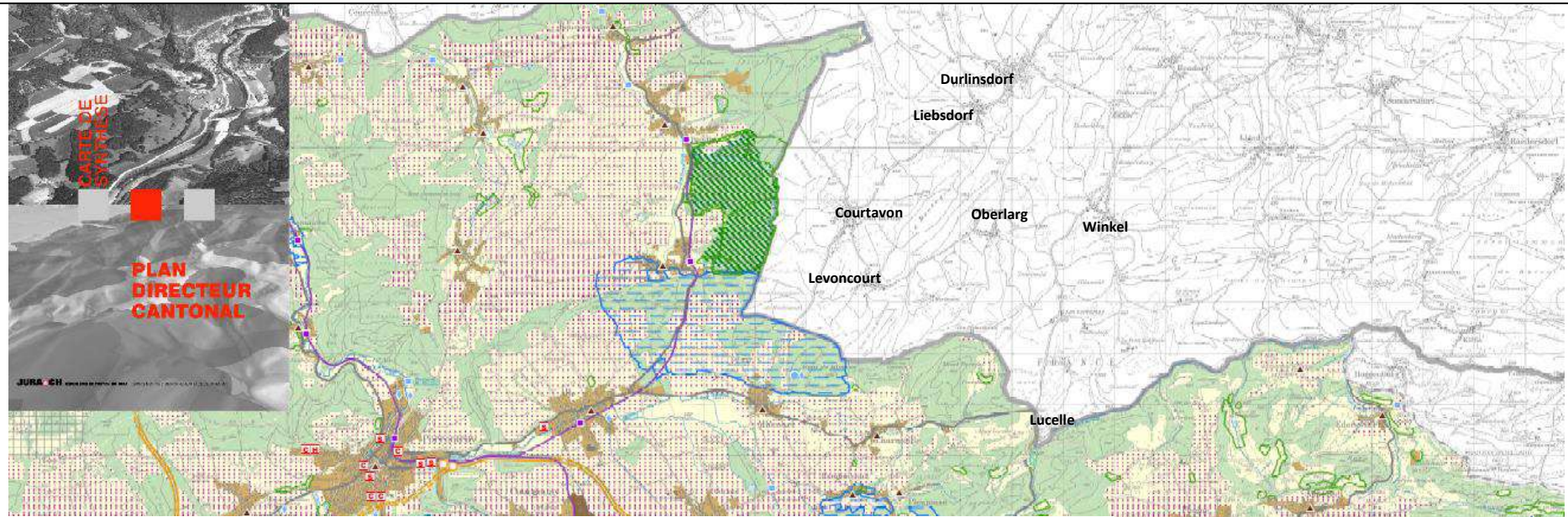
D- LES PLANS DIRECTEURS CANTONAUX SUISSE

Le Sundgau est bordé dans sa partie Sud par trois cantons Suisse : le canton de Bâle-Campagne, le canton de Soleure et le canton du Jura Suisse qui possède la plus grande partie frontalière avec le territoire. Chacun de ces espaces a élaboré un Plan Directeur Cantonal. Ce document définit le développement spatial du canton et coordonne toutes les activités qui ont des effets sur le territoire. Il définit également les liens à établir avec la Confédération, les cantons voisins et sert de référence lors de la planification communale et régionale.

Les territoires des cantons de Soleure et de Bâle-Campagne possédant des frontières très morcelées avec le Sundgau, notre analyse portera principalement sur le canton du Jura Suisse qui entretient des liens plus « étroits » avec le Pays du Sundgau.



Source : fr.wikipedia.com



LÉGENDE

URBANISATION

Données de base	Contenu
	Zone à bâtir
	Zone d'activités d'intérêt cantonal
	Site construit à protéger
	Construction et installation publique
	Hôpital
	Centre médico-psychologique / Unité psychiatrique
	Home médicalisé
	Etablissement médico-social (EMS)
	Installation spotive d'importance régionale

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

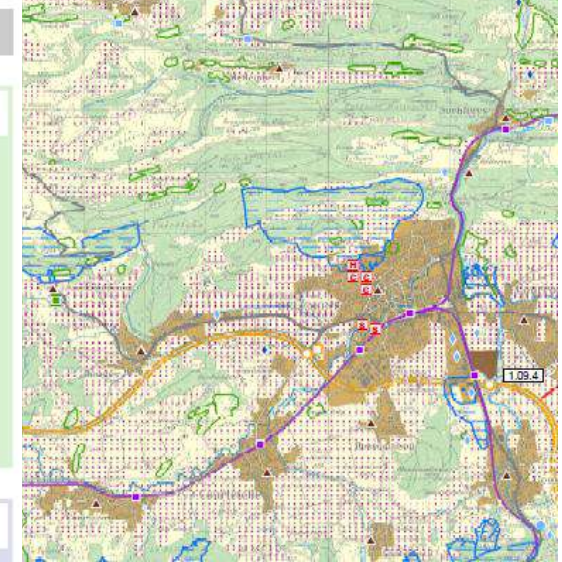
Données de base	Contenu
	Route nationale
	Route nationale A16
	Jonction autoroutière
	Centre d'entretien
	Aire de ravitaillement
	Aire de repos
	Réseau des routes cantonales
	Route principale
	Chemin de fer
	Ligne
	Gare
	Aérodrome

NATURE ET PAYSAGE

Données de base	Contenu
	Zone agricole
	Surface d'assolement
	Surface de grandes cultures et cultures fourragères intensives prédominantes
	Cours d'eau et plan d'eau
	Forêt
	Inventaires fédéraux
	Paysage à protéger (IFP 98)
	Réserve naturelle
	Territoire à habitat traditionnellement dispersé
	Zone de hameau
	Petite entité urbanisée hors de la zone bâtie
	Petite entité urbanisée dont le statut est à réexaminer

APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

Données de base	Contenu
	Zone de protection des eaux souterraines en vigueur
	Site d'extraction de matériaux
	Site pour décharges
	Installation technique
	Station d'épuration
	Installation militaire
	Ligne de transport d'électricité



Source : Carte de synthèse du Plan directeur du Jura Suisse, mars 2016

I I I .

UN TERRITOIRE RESIDENTIEL ET ATTRACTIF

✓ UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DE POPULATIONS MIGRANTES.

✓ DES CONDITIONS D'ACCUEIL A AMELIORER POUR FAVORISER UNE PLUS GRANDE MIXITE DE POPULATION.

✓ LES ENJEUX DE LA MAITRISE FONCIERE ET DE L'URBANISATION.

III- UN TERRITOIRE RESIDENTIEL ET ATTRACTIF

1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DE POPULATIONS MIGRANTES

A- UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE CONTINUE QUI S'ACCELERE

Le périmètre d'étude recensait **69 549 habitants en 2013** soit 11 % de la population du département, installés sur 108 communes (30% des communes du département) aux profils variés : villages, bourgs et villes.

La population du territoire du Sundgau se caractérise par une dynamique démographique qui s'accroît depuis 1982 liée au phénomène de périurbanisation de l'agglomération mulhousienne. Avec une **moyenne annuelle de 593 nouveaux habitants sur le territoire entre 1999 et 2013**, la population croît deux fois plus rapidement que lors de la période intercensitaire 1982 - 1990.

D'autre part, le **poids démographique du périmètre SCoT tend à augmenter dans la population du Haut-Rhin entre 1975 et 2013**. En 1975, la part de la population du SCoT dans le Haut-Rhin était de 8,1% alors qu'elle représente 10,9% de la population haut-rhinoise en 2013.

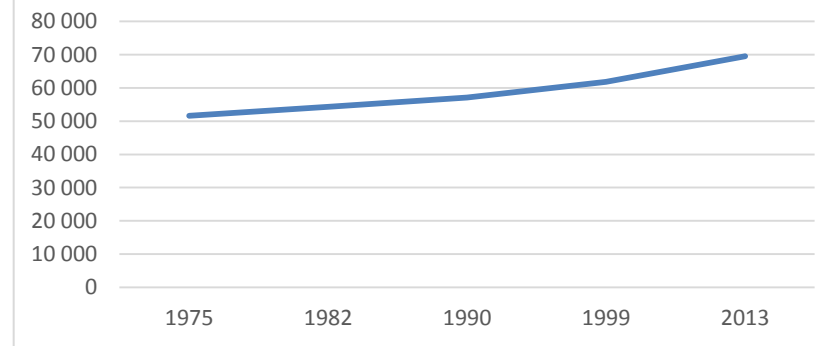
Des disparités apparaissent dans la contribution de chacun des secteurs d'étude (cf. *secteurs d'étude page 27*) à ce regain démographique. Ainsi les quatre secteurs d'étude n'ont pas connu une poussée démographique uniforme entre 1999 et 2013, le secteur de la vallée de la Largue a vu sa population augmenter de 11,7% alors que dans le même temps le secteur du Jura alsacien voyait sa population augmenter de 9 %.

Evolution de la population du territoire du Sundgau entre 1975 et 2010

1975	1982	1990	1999	2013
51 606	54 310	57 112	61 832	69 549

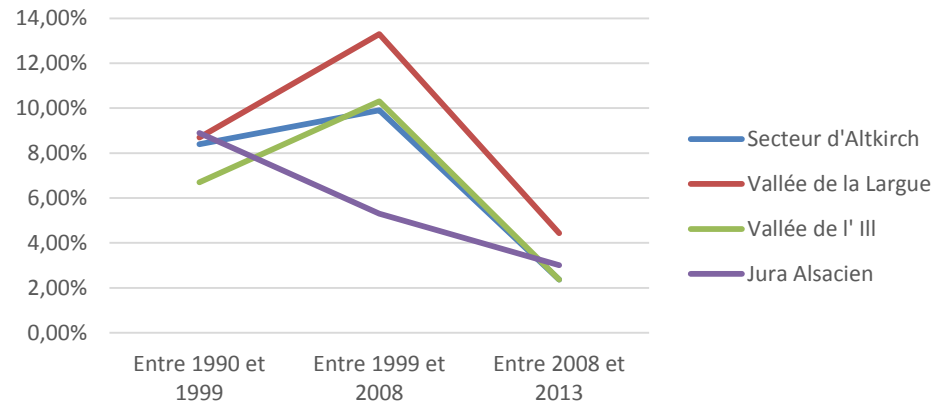


Evolution démographique entre 1975 et 2013



Source : INSEE RP 2013

Progression comparée des taux d'évolution de population

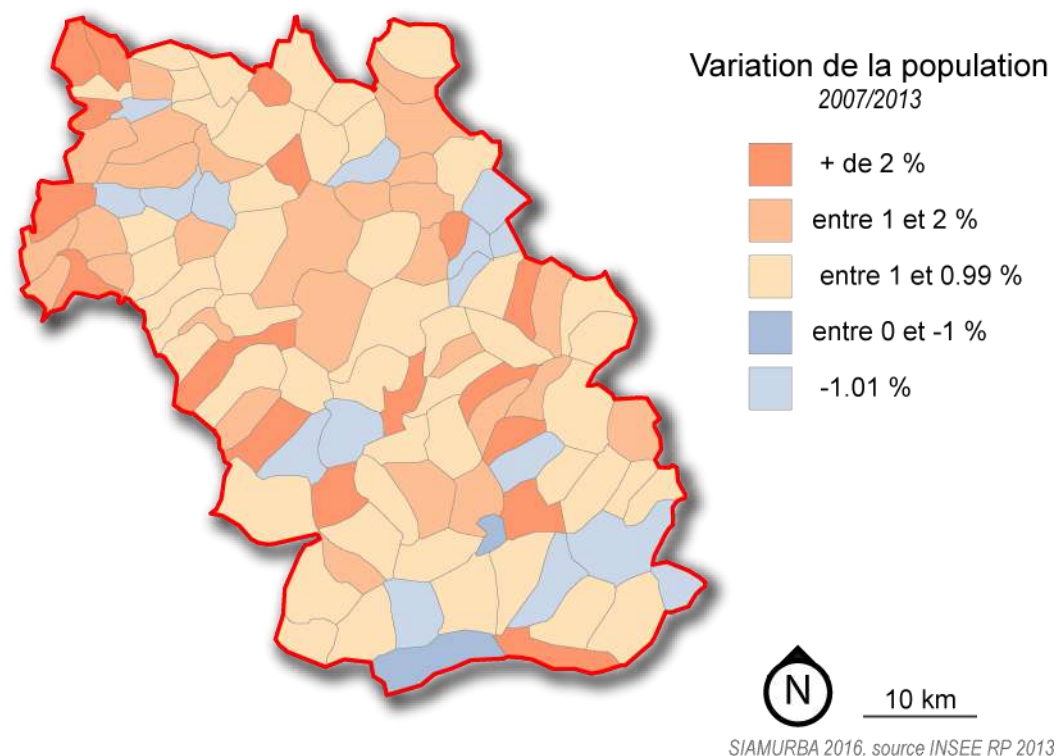
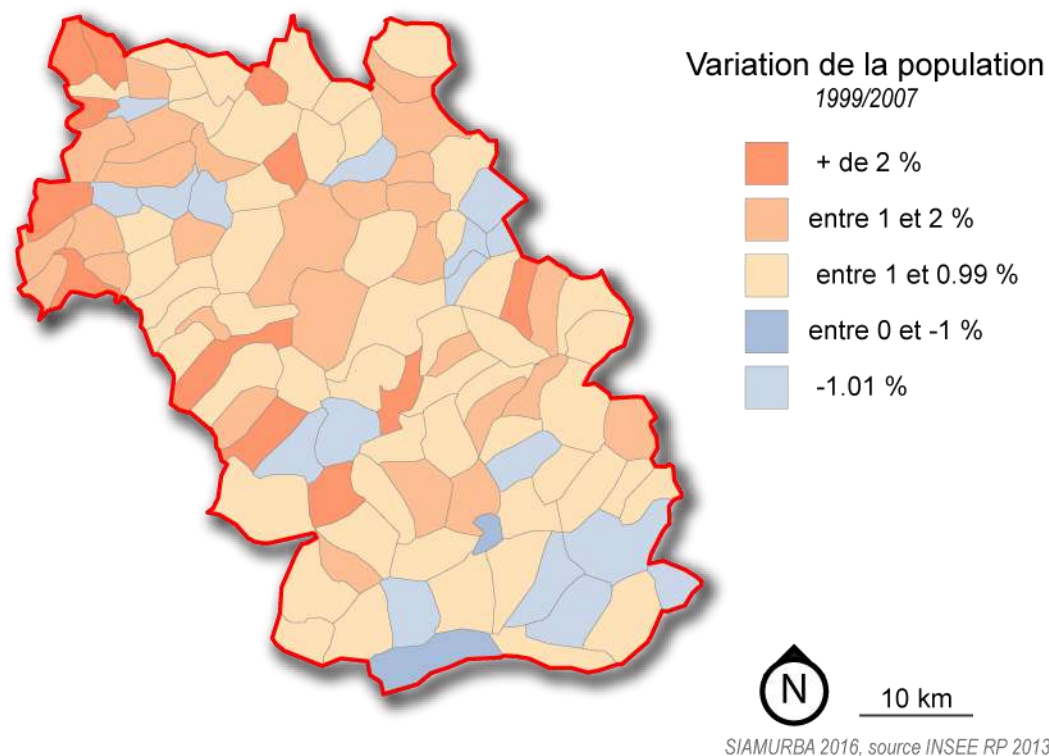


Le phénomène de périurbanisation de l'agglomération mulhousienne joue un rôle prépondérant dans la croissance démographique observée depuis les années 1990. Ajouté au renouveau d'un mode de vie tourné vers une qualité environnementale plus importante, le territoire du SCoT du Sundgau bénéficie d'un apport démographique de plus en plus important.

Deux secteurs ont vu leur taux d'évolution de population fortement croître depuis 1990 : la vallée de la Largue et le secteur de l'III. Parallèlement, le secteur d'Altkirch connaît une évolution plus mesurée.

Le secteur du Jura Alsacien connaît une dynamique inverse avec une croissance démographique limitée.

Le rebond démographique qui touche l'ensemble du territoire mais plus fortement la partie Nord est manifestement lié au desserrement de l'agglomération mulhousienne.



Entre 1999 et 2007, la majorité des communes du périmètre a connu une variation annuelle de population positive :

- **12 communes** ont connu une croissance de population de plus de 2% par an, principalement sur les parties Nord et Est du territoire ;
- **28 communes** ont connu une croissance de population comprise entre 1 % et 2 % ;
- **53 communes** ont connu une croissance de population comprise entre 0 % et 1 % ;
- **15 communes** ont connu variation annuelle de population négative, entre -1% et 0%.

Entre 2007 et 2013, cette tendance s'est reproduite avec comparativement des taux de croissance plus élevés que sur la période 1990-1999 :

- **12 communes** ont connu une croissance de population de plus de 2% par an, principalement sur les parties Nord et Est du territoire ;
- **29 communes** ont connu une croissance de population comprise entre 1 % et 2 % ;
- **50 communes** ont connu une croissance de population comprise entre 0 % et 1 % ;
- **17 communes** ont connu variation annuelle de population négative, entre -1% et 0%, principalement dans la partie Sud du territoire.
-

Des tendances communales contrastées

Une enquête réalisée auprès des communes du territoire a permis de regrouper les tendances souhaitées de chaque commune concernant l'évolution démographique souhaitée à l'horizon 2020.

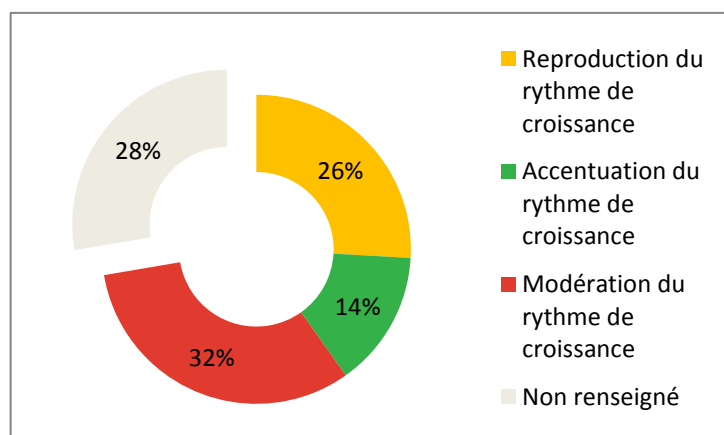
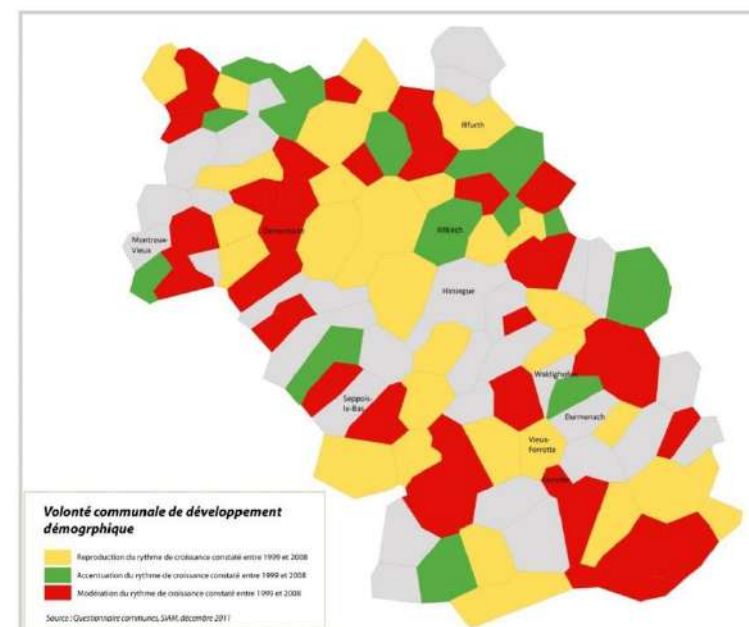
Les élus désirent majoritairement ralentir le rythme de croissance de la population constaté entre 1999 et 2008, ainsi :

- 44 % souhaitent diminuer le rythme de croissance constaté, soit 36 communes ;
- 16 communes souhaitent voir ce rythme s'accroître ;
- 26 % des communes souhaitent une reproduction du rythme de croissance ;
- 28 % des communes n'ont pas communiqué de réponse.

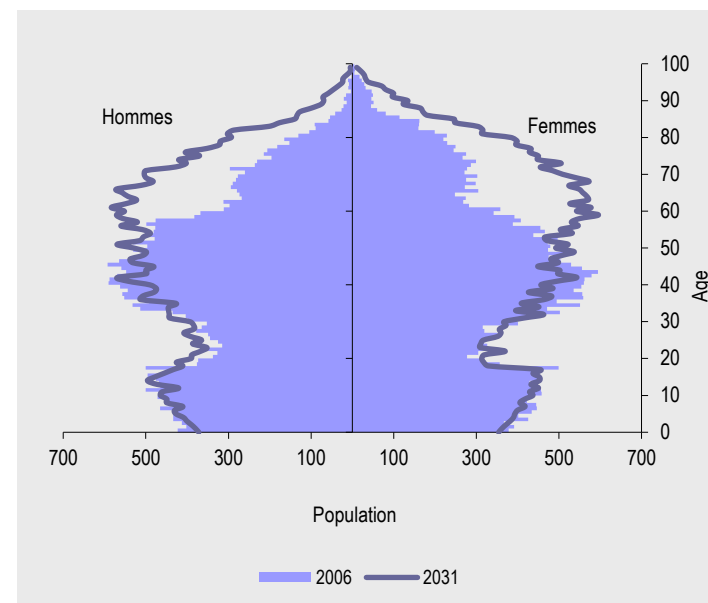
Des perspectives de croissance quantifiée

Les projections démographiques de l'INSEE montrent une mutation de la structure de la population du Sundgau à l'horizon 2030. Elles mettent en évidence une diminution progressive de la part des 20-24 ans corrélée à une nette augmentation des 60-64 ans.

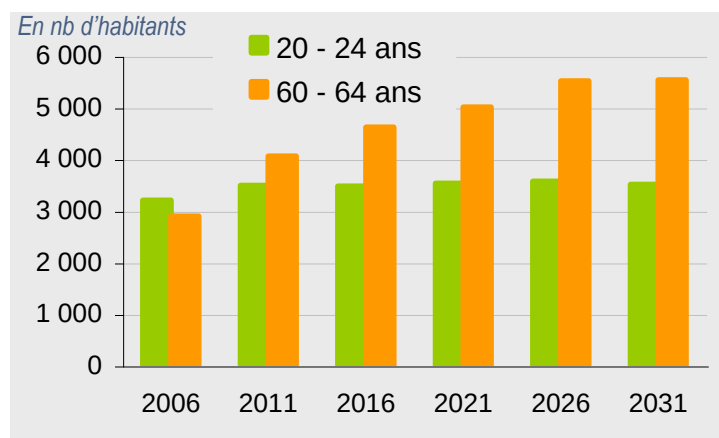
La pyramide des âges à l'horizon 2031 illustre ce phénomène, la classe majoritaire en 2031 serait représentée par les personnes âgées de 50 à 70 ans alors qu'en 2006, les 30-50 ans étaient les plus représentés.



Pyramide des âges en 2031



Répartition des nouveaux arrivants par âge



Les implications de ce vieillissement sont nombreuses et touchent l'ensemble des niveaux de l'organisation et de la structure spatiale du territoire :

- Il s'agit tout d'abord de l'économie, qui va voir la population active diminuer et devra faire appel à une population active extérieure qu'il faudra attirer sur le territoire.
- Ces changements vont également toucher la politique foncière et la politique du logement qui va devoir s'adapter à la nouvelle structure de la population.
- Il en va de même des services et équipements qui sont entièrement tributaires de la structure de la population. Cela concerne tout particulièrement les services à la personne qui vont être amenés à fortement se développer.

Projections démographiques
dans le périmètre du SCOT du Sundgau
Scénario tendanciel 2004-2008

	Situation	Population projetée				
	2006	2011	2016	2021	2026	2031
Population totale	66 820	70 100	72 700	74 800	76 600	78 100
Variation par rapport à 2006		+ 3 200	+ 5 900	+ 8 000	+ 9 800	+ 11 300
Variation en %		5%	9%	12%	15%	17%
Population de moins de 20 ans	17 340	17 400	17 300	17 100	16 900	16 700
Poids dans la population totale	26%	25%	24%	23%	22%	21%
Variation par rapport à 2006		0	0	-200	-500	-600
Variation en %		0%	0%	-1%	-3%	-4%
Population de 20 à 64 ans	39 620	41 900	42 800	43 100	43 000	42 300
Poids dans la population totale	59%	60%	59%	58%	56%	54%
Variation par rapport à 2006		+ 2 300	+ 3 200	+ 3 500	+ 3 400	+ 2 700
Variation en %		6%	8%	9%	9%	7%
Population de 65 ans et plus	9 860	10 800	12 600	14 600	16 700	19 100
Poids dans la population totale	15%	15%	17%	19%	22%	25%
Variation par rapport à 2006		+ 900	+ 2 700	+ 4 700	+ 6 900	+ 9 200
Variation en %		9%	27%	48%	70%	93%

Source : INSEE - Nouvelles projections de population OMPHALE

Scénario tendanciel* :

- Le Sundgau devrait approcher 75 000 habitants en 2021, soit 12 % de plus qu'en 2006, une évolution plus dynamique que dans les territoires de SCOT voisins

- La population en âge de travailler devrait continuer d'augmenter jusqu'au début des années 2020, avant d'amorcer une décrue

Comme tous les territoires, le Sundgau sera confronté au vieillissement inéluctable de la population

Les effectifs de moins de 20 ans devraient aller en diminuant alors que la population des 65 ans et plus devrait progresser de 48 % d'ici 2021 (soit + 4 700 par rapport à 2006)

La population des 85 ans et plus, où le risque de dépendance est élevé, devrait plus que doubler d'ici 2021 (800 personnes en 2006 ; 2 000 en 2021).

* *Hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques (fécondité, mortalité et flux migratoires) observées sur la période 2004-2008.*

B- UN SOLDE NATUREL QUI PROGRESSE CONJUGUE A UN SOLDE MIGRATOIRE ELEVE

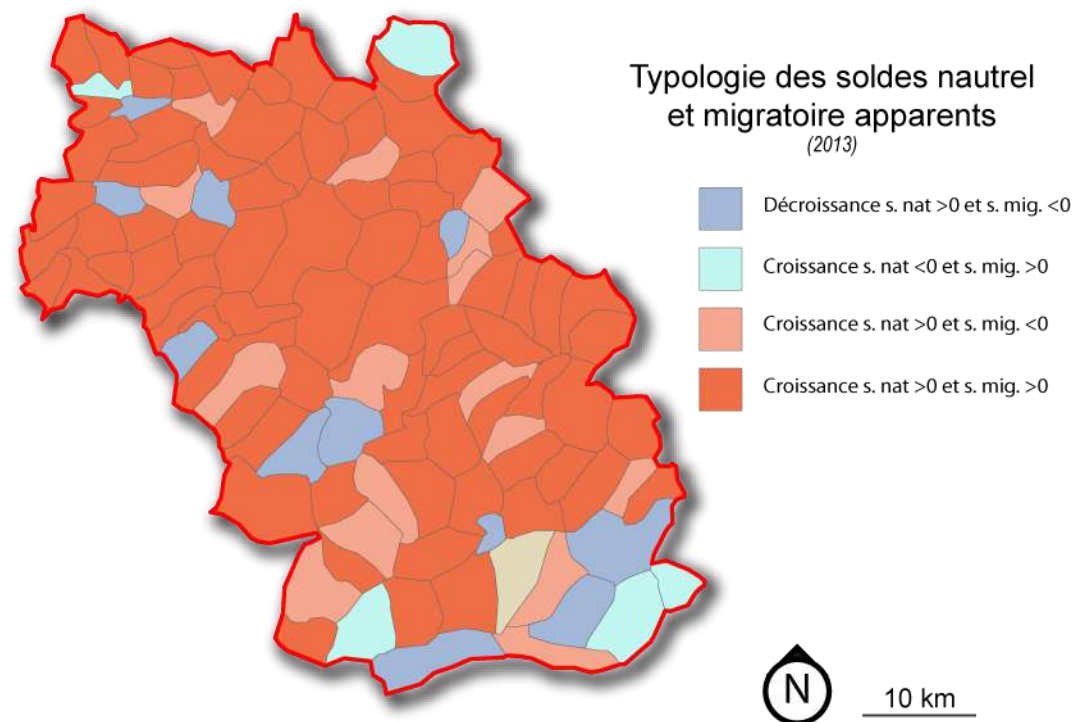
L'attractivité du territoire du Sundgau se traduit notamment par le solde migratoire positif (excédent des arrivées sur les départs) qu'elle dégage depuis 1975. Corrélié à un taux de croissance naturel en progression continue, le **territoire est le plus dynamique démographiquement du Haut-Rhin depuis 1999.**

L'analyse rétrospective du développement démographique du territoire montre que le Sundgau a attiré de manière continue de nouveaux habitants depuis 1975. Cette tendance s'accroît depuis 1982 pour atteindre sur la dernière période intercensitaire un solde migratoire supérieur aux trente années précédentes.

Cette amplification du solde migratoire est principalement observée sur les secteurs de la **vallée de la Largue et d'Altkirch** qui connaissent les **plus fort taux migratoires moyens** (respectivement 0,70 % par an et 0,64 % par an entre 2007 et 2013). Le secteur du **Jura Alsacien se caractérise par une dynamique plus faible voir négative sur la dernière période** (taux moyen de - 0,13 % par an).

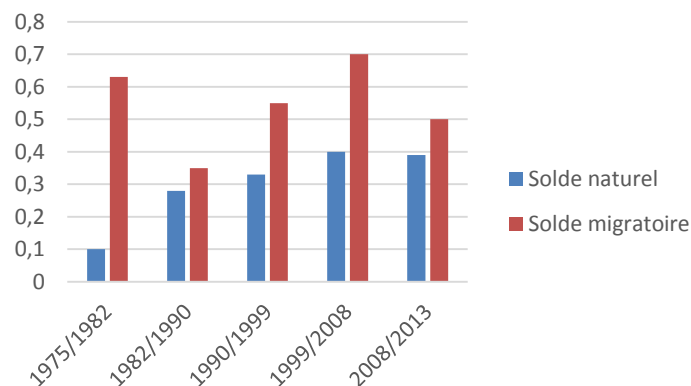
Sur la période 2008-2013, l'apport migratoire contribue pour un peu moins de la moitié de l'augmentation de la population. Le solde s'est redressé avec l'arrivée d'une population jeune.

Soldes naturel et migratoire en % de 2007 à 2013



SIAMURBA 2016, source INSEE RP 2013

Evolution des soldes naturels et migratoires depuis 1975

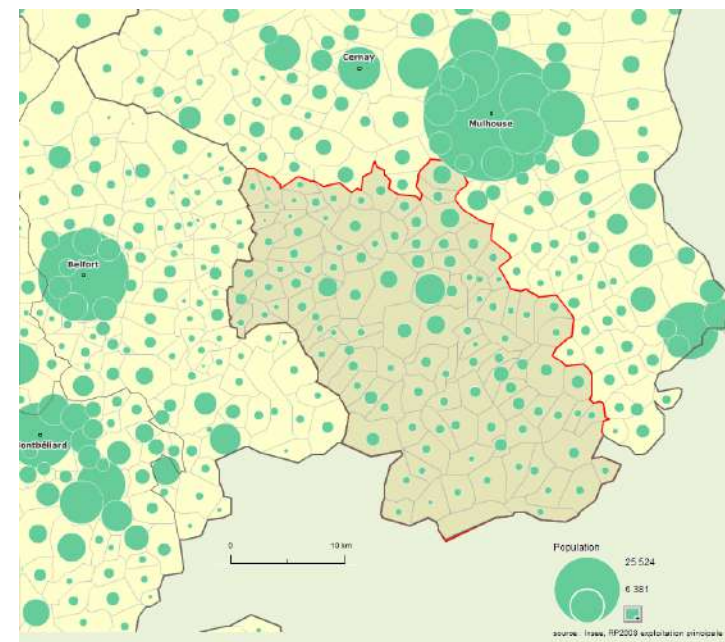


A l'observation des variations démographiques à l'œuvre sur les territoires de SCoT voisins sur la période 1962-2008, les tendances suivantes se dégagent :

- Le territoire du Pays de Thur-Doller se caractérise par une croissance démographique plus mesurée avec un taux moyen de 0,5 % par an sur la période 1999/2008.
- Les Cantons de Huningue et Sierentz constituent le territoire qui connaît les tendances les plus similaires au territoire du Sundgau. Avec une augmentation de près de 68 % de sa population depuis 1962, il représente le SCoT le plus dynamique démographiquement du Haut-Rhin sur cette période.

- Le SCoT de la Région Mulhousienne connaît une croissance démographique très mesurée sur la dernière période intercensitaire avec un taux moyen de croissance de l'ordre de 0,3 % par an. Cette croissance est portée par le seul solde naturel qui permet de palier à un solde migratoire négatif.
- Le SCoT du Territoire de Belfort connaît une tendance similaire avec une croissance faible due uniquement à un solde naturel fort.

Poids démographique des communes à l'échelle départementale



Source : INSEE 2012, Geoclip

C- DES NOUVEAUX MIGRANTS QUI MODIFIENT LA STRUCTURE DE LA POPULATION

a. Un territoire d'accueil pour la population des agglomérations voisines

L'étude des migrations résidentielles entre 2007 et 2012 montre que le territoire a accueilli près de **1 300 nouveaux résidents sur cette période**. Ces nouveaux résidents, provenant en grande majorité des SCoT de Mulhouse et des cantons de Huningue et Sierentz, modifient progressivement la structure de la population du Sundgau.

A l'intérieur du territoire, deux secteurs se distinguent par leur attractivité : le secteur d'Altkirch et le secteur de la vallée de la Largue. Ils concentrent la quasi-totalité de l'apport migratoire généré par la périurbanisation mulhousienne.

La partie Sud-Est du territoire (les secteurs de la vallée de l'Ill et du Jura Alsacien) connaît le même phénomène, lié à l'étalement urbain du pôle de Bâle-St Louis, mais dans des proportions moindres.

Les nouveaux arrivants sont en majorité de jeunes ménages (entre 25 et 39 ans) avec enfants qui travaillent à l'extérieur du territoire.

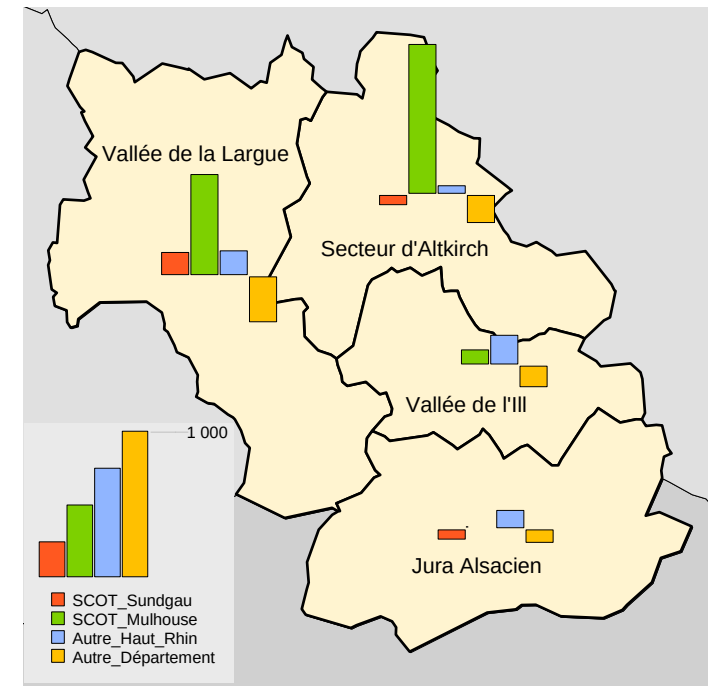
Par ailleurs, on constate d'importants mouvements de population à l'intérieur du Sundgau : 5 900 personnes ont changé de commune à l'intérieur du territoire.

SCOT Sundgau

	Nouveaux arrivants		Stables		Population totale	
		%		%		%
15 à 24 ans	980	14	6 462	13,8	7 442	13,9
25 à 39 ans	3 728	53,2	9 825	21	13 552	25,2
40 à 54 ans	1 598	22,8	14 186	30,4	15 784	29,4
55 à 64 ans	386	5,5	6 696	14,3	7 082	13,2
65 ans ou plus	315	4,5	9 549	20,4	9 864	18,4
		100		100		100
Actifs occupés	5 012	71,5	25 637	54,9	30 650	57
ayant un emploi dans la zone	1 362	19,4	11 104	23,8	12 466	23,2
ayant un emploi hors de la zone	3 650	52,1	14 533	31,1	18 183	33,8
Chômeurs	599	8,6	1 984	4,2	2 584	4,8
Inactifs	1 395	19,9	19 096	40,9	20 491	38,1
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	7 007	100	46 718	100	53 724	100

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

Solde migratoire par zone d'échanges



Source : Insee – RP2006, exploitation principale

b. Un vieillissement progressif de la population malgré une population structurellement jeune

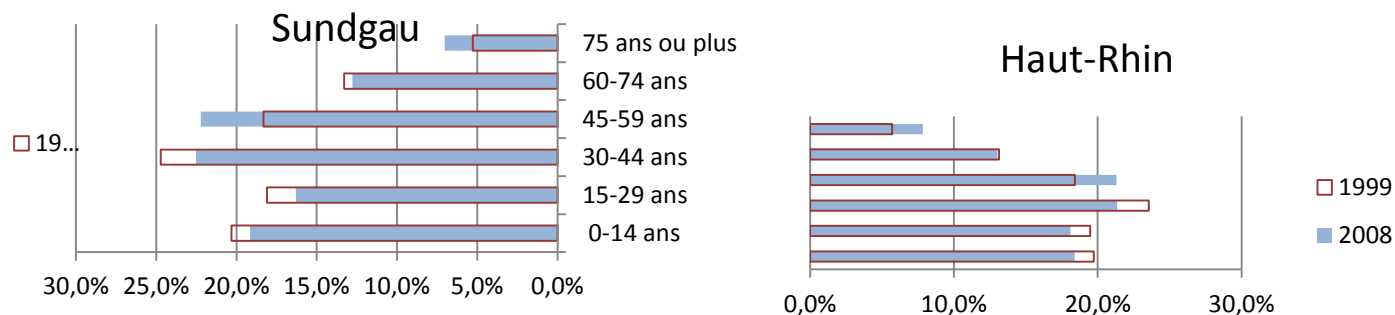
Le Sundgau accueille une population en moyenne plus jeune que dans l'ensemble du département du Haut-Rhin. Cependant, le territoire du SCoT n'échappe pas aux tendances françaises actuelles de vieillissement de la population, ainsi le Sundgau recense 22,2 % de personnes de plus de 60 ans dans sa population totale en 2012 (contre 19,4 % en 2007).

Les migrations vers l'espace rural, cumulées à l'effet générationnel du papy-boom, contribuent à un vieillissement progressif de la population. On observe en effet, un fort déficit migratoire des jeunes de 15 à 29 ans, nombreux à quitter l'espace rural lors de la recherche du premier emploi ou pour poursuivre des études.

D'autre part, le territoire du Sundgau a connu des tendances très similaires au département du Haut-Rhin entre 1999 et 2008 : une forte augmentation des 45-59 ans cumulée à une diminution de la classe des 30-44 ans et ce malgré l'apport de nouveaux jeunes ménages sur le territoire du SCoT.

Le territoire voit globalement sa population vieillir.

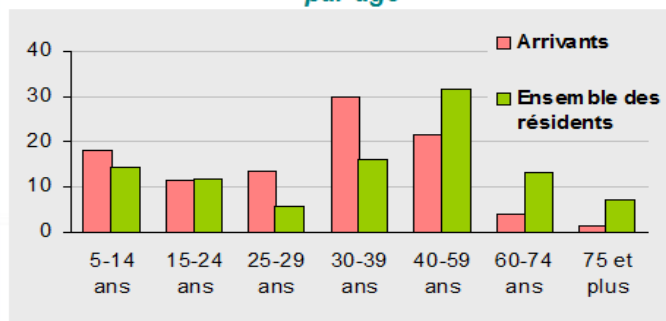
Evolution de la structure par âge entre 1999 et 2008



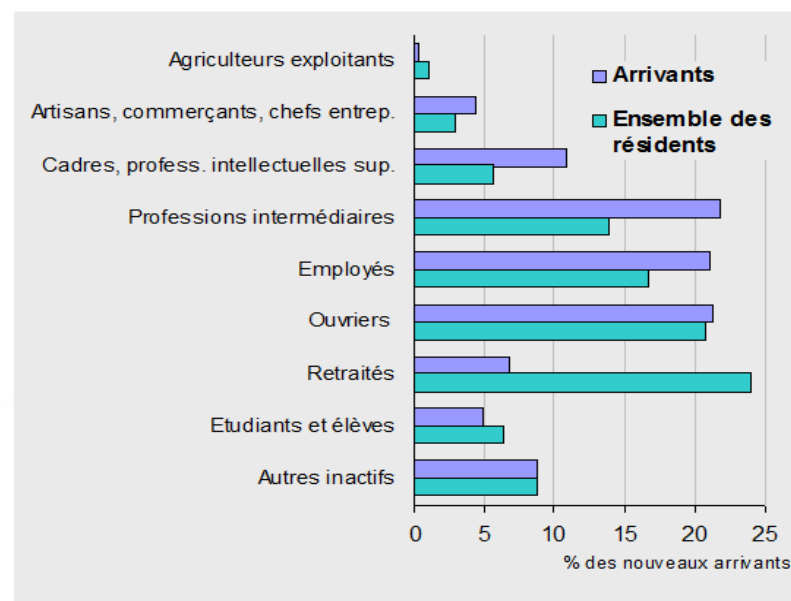
L'arrivée de nouveaux habitants modifie la composition sociale du territoire

Comparés à l'ensemble de la population résidente, les nouveaux arrivants sont en moyenne plus jeunes, plus actifs et de catégorie socioprofessionnelle plus élevée

Nouveaux arrivants et ensemble des résidents par âge



Nouveaux arrivants et ensemble des résidents par catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee - RP 2006

Evolution de l'indice de jeunesse entre 2007 et 2012 (effectif des moins de 20 ans / effectif des plus de 60 ans) : **-0,14 pt (1,1 en 2012 contre 1,28 en 2007)**
Cet indice reste supérieur aux valeurs départementale et régionale en 2012 : Haut-Rhin, **1,06** ; Alsace, **1,09**.

c. Une structure des ménages en mutation

Le territoire du SCoT du Sundgau représentait environ 8,7 % des ménages du Haut-Rhin en 2012. Dans le détail, les ménages composés d'un couple avec ou sans enfant sont majoritaires et représentent une part plus importante dans l'ensemble des ménages du périmètre du SCoT avec 66,5 % contre 58,4 % pour le Haut-Rhin. En revanche, bien qu'elle soit en constante augmentation depuis les années 1990, la part des ménages composés d'une seule personne est inférieure à la moyenne départementale.

En 2012, 73,2 % de l'ensemble des ménages sont des ménages avec famille. La part des ménages formés d'un couple avec enfant a régressé depuis 1999, au profit des familles monoparentales.

**Evolution des ménages selon la structure familiale
entre 2008 et 2012**

	SCoT du Sundgau				Haut-Rhin	
	2008	%	2012	%	2008	%
ensemble	26852	100	27171	100	309263	100
ménages d'une personne :	6261	23,3	6846	24,7	92921	32
- hommes seuls	2687	10	3084	11,1	39458	12,8
- femmes seules	3575	13,3	3762	13,6	53463	17,3
autres ménages sans famille	534	2	583	2,1	5928	1,9
ménages avec famille dont la famille principale est :	20056	74,7	20288	73,2	210514	68
- un couple sans enfant	7993	29,8	8654	31,2	87599	28,3
- un couple avec enfant(s)	10129	37,7	9792	35,3	97186	31,4
- une famille monoparentale	1934	7,2	1842	6,6	25729	8,3

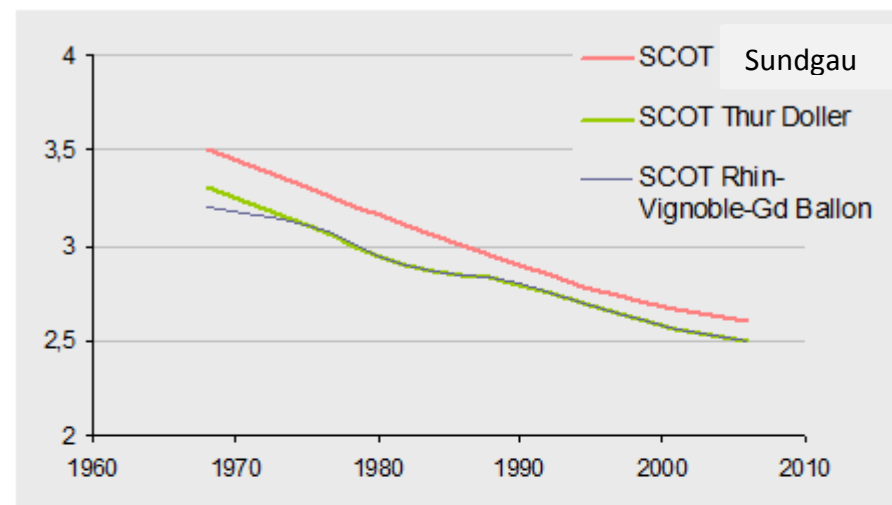
Tandis que le nombre de ménages a augmenté de 4,4% à l'échelle du Haut-Rhin, le territoire du SCoT du Sundgau a connu une augmentation supérieure avec une hausse de 5,9 % du nombre de ménages entre 2007 et 2012. Dans le détail, cette évolution s'est appuyée sur une augmentation du nombre de ménages d'une seule personne (+ 1,3 % à l'échelle du territoire) qui est très inférieur à l'évolution moyenne pour le Haut-Rhin (+ 9,4 %).

La taille moyenne des ménages suit une tendance à la baisse depuis 1968 pour atteindre environ 2,4 occupants par résidence principale en 2012. En 2008, cette valeur était de 2,5 occupants par résidence principale. Le prolongement de cette tendance lourde de desserrement des ménages sur le territoire aura pour conséquence de devoir produire plus de logements sur les prochaines années pour accueillir autant de population.

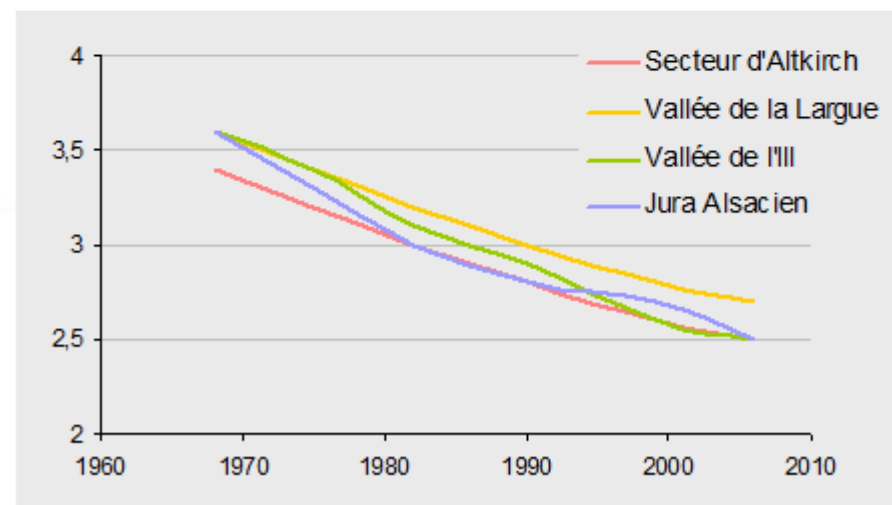
Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

La taille des ménages diminue de façon continue depuis la fin des années 1960, comme dans l'ensemble du pays. Mais elle reste plus élevée dans le Sundgau que dans les territoires voisins

Évolution du nombre de personnes par logement



La Vallée de la Largue se démarque du reste du territoire par des logements plus grands avec un nombre d'occupants supérieur à la moyenne

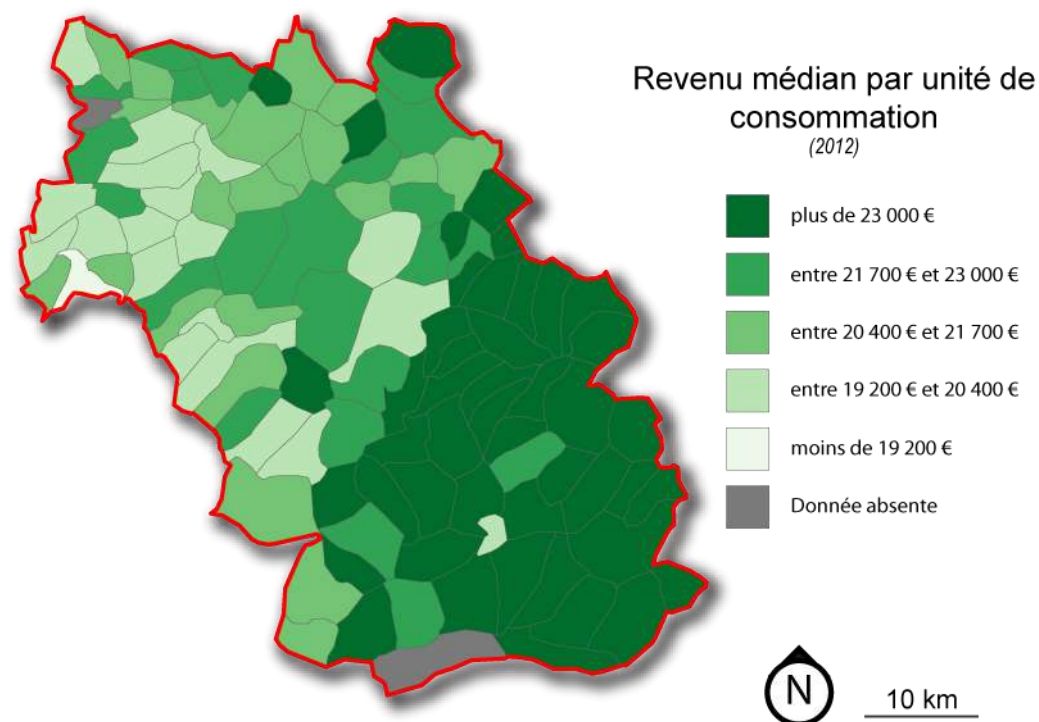


Source : Insee – RP1968 à RP2006

d. Une population aux revenus plus élevés qu'en moyenne dans le département

L'analyse des revenus de la population du territoire montre que les habitants du Sundgau ont des revenus supérieurs à la moyenne départementale que ce soit les foyers imposés ou non-imposés.

Cette tendance est particulièrement vraie dans la partie Est du territoire où de nombreux actifs travaillent en Suisse et bénéficient ainsi de salaires plus élevés.

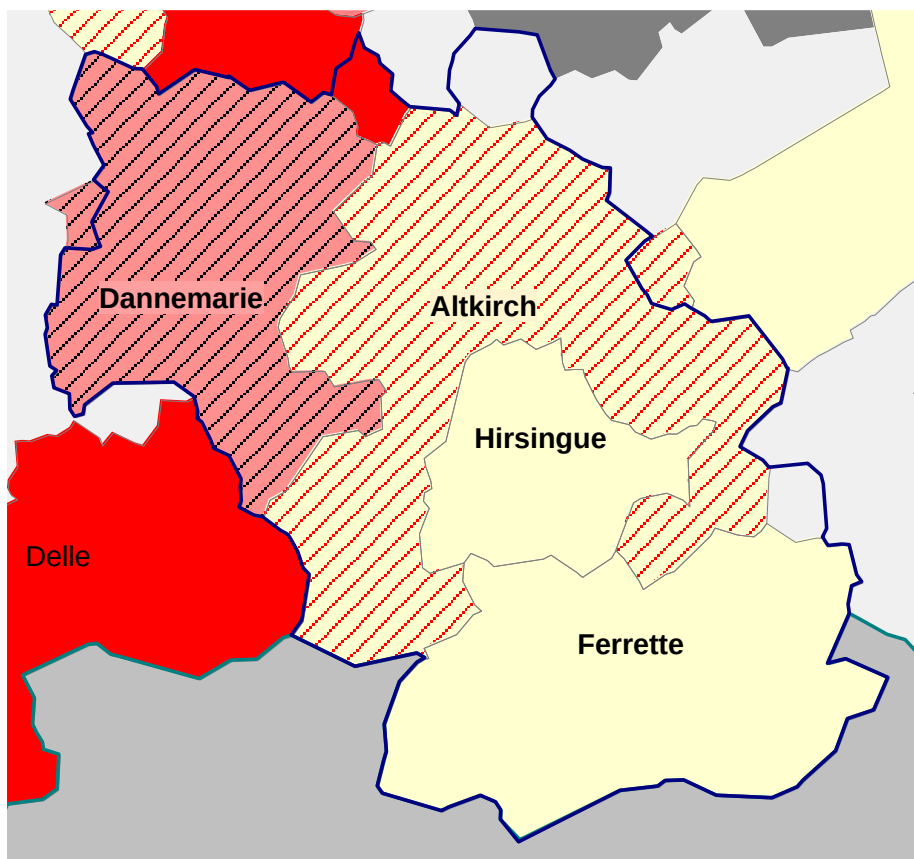


SIAMURBA 2016, source INSEE, Folosofi 2012

2. DES CONDITIONS D'ACCUEIL A CONSOLIDER POUR ATTIRER UN NOUVEAU TYPE DE RESIDENTS

A- UN TERRITOIRE SUR PLUSIEURS BASSINS DE VIE

a. Des bassins vie résidentiels et industriels



Source : Etude Insee Sundgau

Les bassins de vie organisent la vie quotidienne des habitants. Ils prennent en compte « la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale) » des pôles. Leur délimitation se base sur les flux migratoires quotidiens des populations.

Le Sundgau est constitué de quatre bassins de vie aux typologies contrastées :

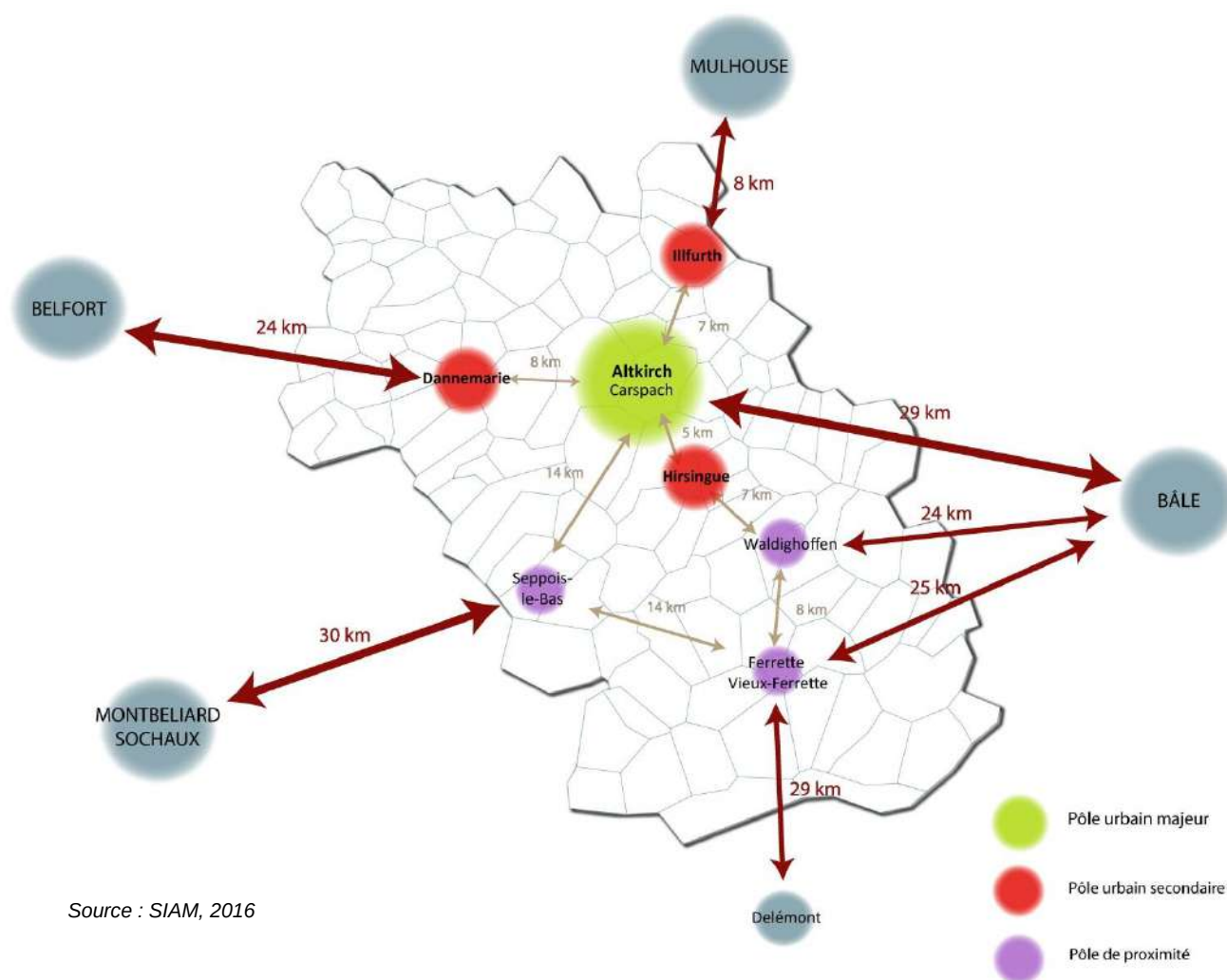
- Le bassin de vie d'Altkirch, défini comme très industriel et résidentiel ;
- Le bassin de vie de Dannemarie, défini comme industriel et mono spécialisé ;
- Enfin, les bassins de vie de Ferrette et Hirsingue classés comme des espaces uniquement résidentiels.

Typologie des bassins Selon l'orientation économique

- Très industriels non monospécialisés
- Très industriels monospécialisés
- Plutôt industriels et non monospécialisés
- Plutôt industriels et monospécialisés
- Fortement résidentiels et sans autre dominance
- Fortement résidentiels et industriels

La carte des territoires vécus réalisée par la INSEE n'indique pas l'existence d'un pôle urbain majeur sur le territoire du SCoT mais plusieurs **pôles d'influences** : Altkirch, Illfurth, Hirsingue, Waldighoffen, Ferrette, Dannemarie et Seppois-le-Bas. Concentrant une part importante de la population du SCoT, ces communes regroupent la majorité des emplois, des équipements et des services du territoire.

Pour affiner ce travail, la réalisation d'une grille multicritères (cf. annexes) a permis d'identifier la structure urbaine actuelle du territoire à partir de différents critères (poids démographique, nombre d'emplois, niveau d'équipements et le niveau de desserte en transport collectif).



Une commune vient finaliser la structuration du territoire : **Carspach**.

Cette commune possède un bon niveau d'équipements (Lycée et Supermarché) et accueille 2 047 habitants en 2013.

Elle ne constitue pas un pôle de centralité mais complète le pôle d'Altkirch.

A l'échelle du Sundgau, une hiérarchie dans la structure urbaine se distingue :

- un pôle urbain principal, **Altkirch** associé à la commune de **Carspach** ;
- trois pôles urbains secondaires : **Dannemarie**, **Illfurth** et **Hirsingue** ;
- et trois pôles de proximité : **Ferrette / Vieux-Ferrette**, **Waldighoffen** et **Seppois-le-Bas**.

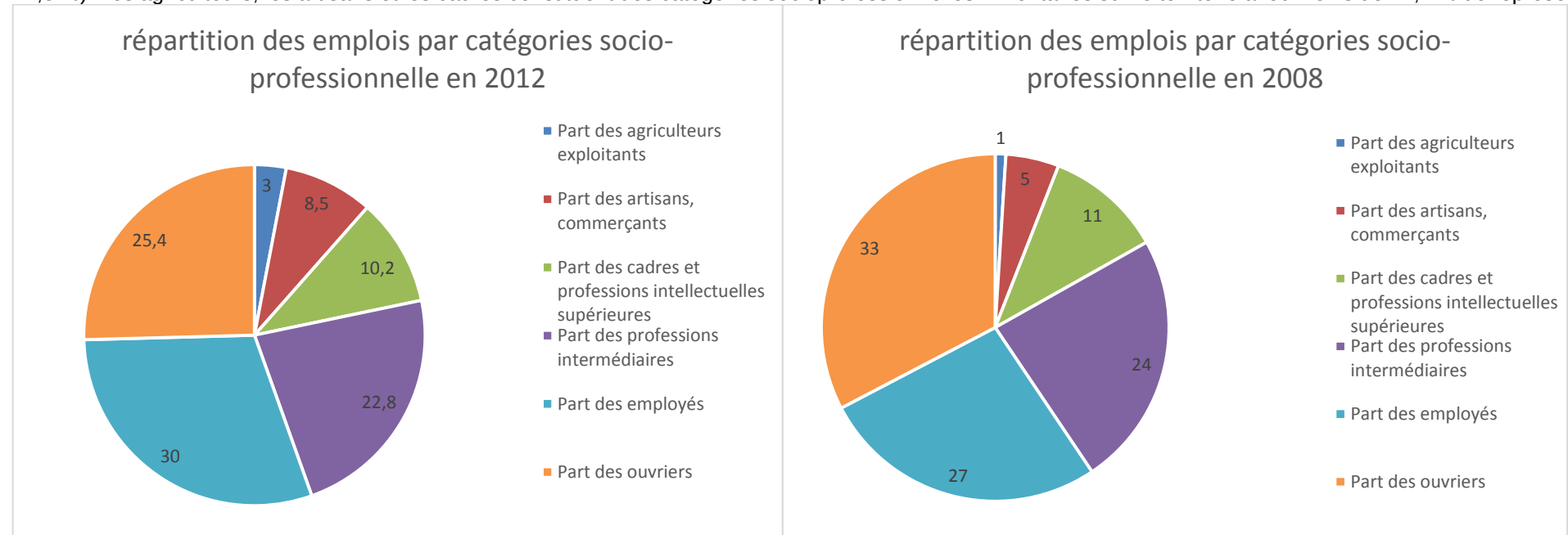
b. Une population active caractérisée par une part importante d'employés

La structure de l'emploi du territoire se rapproche de celle du département du Haut-Rhin. Ainsi les ouvriers et les employés constituent la majorité des actifs tandis que les cadres et les professions intermédiaires sont moins représentés.

	Répartition des Catégories Socioprofessionnelles en 2012					
	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Sundgau	3 %	8,5 %	10,2 %	22,80 %	30 %	25,4 %
Haut-Rhin	1,1 %	5,5 %	12,3%	26 %	28,5 %	26,6 %

Source : INSEE RP 2012

Les employés représentent la catégorie socioprofessionnelle majoritaire avec 30 % de l'emploi global, suivis par les ouvriers et les professions intermédiaires (25,4 % et 22,8 %). Les agriculteurs, les artisans et les cadres constituent des catégories socioprofessionnelles minoritaires sur le territoire avec moins de 21,7 % de représentants.



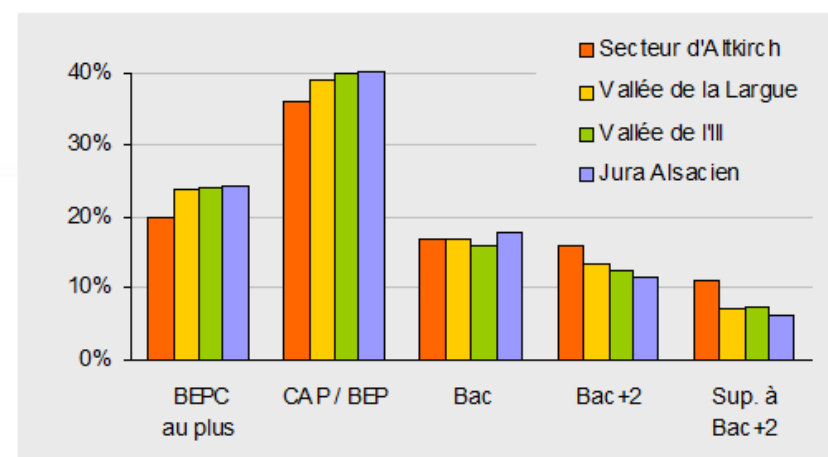
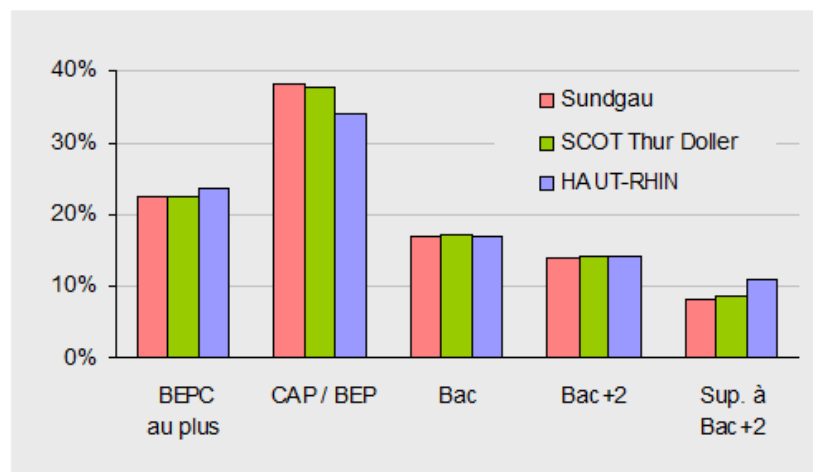
Source : INSEE RP 2012

Un niveau de formation comparable à celui du Haut-Rhin

Un niveau de formation comparable à celui observé dans le Pays Thur Doller, avec une part de diplômés de l'enseignement supérieur moindre qu'en moyenne dans le département (écart qui s'explique par l'absence de grand pôle urbain où se concentrent les fonctions métropolitaines).

Le niveau de formation est plus élevé dans le secteur d'Altkirch où les cadres et professions intermédiaires sont en proportion plus nombreux.

Niveau de formation de la population active résidente



Source : Etude Insee SCoT Sundgau

Le territoire connaît un fort déséquilibre entre l'emploi offert par les entreprises implantées sur le territoire du SCoT du Sundgau (15 704 emplois en 2012) et la population active résidente ayant un emploi (31 723 actifs occupés).

L'analyse des migrations pendulaires (domicile-travail) met en évidence que les communes situées au Nord du territoire, bien que proposant une part importante de l'emploi, voient une grande partie de la population active résidente migrer vers l'agglomération mulhousienne pour y exercer leur profession.

Le territoire du Jura alsacien qui regroupe peu d'emplois sur son territoire voit une part très importante de ces actifs travailler en Suisse.

Avec un taux de concentration d'emploi très faible, le territoire dépend fortement des territoires voisins que sont l'agglomération de Mulhouse, l'agglomération de Bâle-St Louis mais également le canton du Jura Suisse.

En 2012, le taux d'activité des 15 à 64 ans était de 70,1 % contre 69,7 % en 2007. **Comparé à la moyenne départementale, le taux d'activité du Sundgau est légèrement supérieur en 2012 alors qu'il était équivalent en 1999. Cette tendance montre que le territoire continue d'être attractif pour les personnes actives.**

	Taux d'activité des 15-64 ans						Evolution 99 / 12
	Hommes 1999	Femmes 1999	Total 1999	Hommes 2012	Femmes 2012	Total 2012	
CC d'Altkirch	79%	65%	72%	80,7%	73,4%	77,1%	5,1%
CC du Secteur d'Illfurth	78%	63%	71%	80%	72,3%	76,2%	5,2%
CC Vallée de la Hundsbach	81%	61%	72%	80,2%	71,5%	75,9%	3,9%
CC Région de Dannemarie	78%	63%	71%	80,9%	74,2%	77,7%	6,7%
CC Vallée de la Largue	79%	64%	71%	81%	69%	75%	4%
CC Canton de Hirsingue	78%	60%	69%	78%	69%	74%	4%
CC ILL et Gersbach	81%	62%	72%	83,8%	73,6%	78,8%	6,8%
CC Jura Alsacien	84%	60%	72%	82,3%	71,3%	77%	5%
SCOT Sundgau	80%	62%	71%	81%	70%	76%	4%
Haut-Rhin	79%	64%	71%	78%	69%	74%	2%

Source : INSEE RP 2012

Le taux de chômage apparaît comme relativement bas sur le territoire du SCoT du Sundgau avec en 2012, un taux qui était de 6 % chez les 15-64 ans. Comparé au département du Haut-Rhin, le SCoT du Sundgau possède un taux de chômage très inférieur (-2,1 %).

Cependant, la tendance constatée entre 1999 et 2012 montre une augmentation du taux de chômage (+0,6 %). **Cette tendance s'est accentuée depuis 2008 avec une forte progression des demandeurs d'emploi due aux premiers effets de la crise financière et à un contexte moins favorable pour le territoire.**

D'autre part, on constate que les pôles structurants du territoire sont plus fortement impactés par ce phénomène de chômage élevé (Altkirch, Hirsingue et Dannemarie).

	Taux chômage	
	1999	2012
CC d'Altkirch	6,9%	9,3%
CC du Secteur d'Illfurth	5,0%	5,7%
CC Vallée de la Hundsbach	4,5%	6%
CC Région de Dannemarie	5,6%	7,1%
CC Vallée de la Lague	4,9%	8,0%
CC Canton de Hirsingue (n'existe plus en 2016)	5,5%	9,2%
CC ILL et Gersbach	5,1%	6,5%
CC Jura Alsacien	4,6%	6,4%
SCOT Sundgau	5,4%	6%
HAUT-RHIN	8,7%	8,1%

Source : INSEE RP 2012

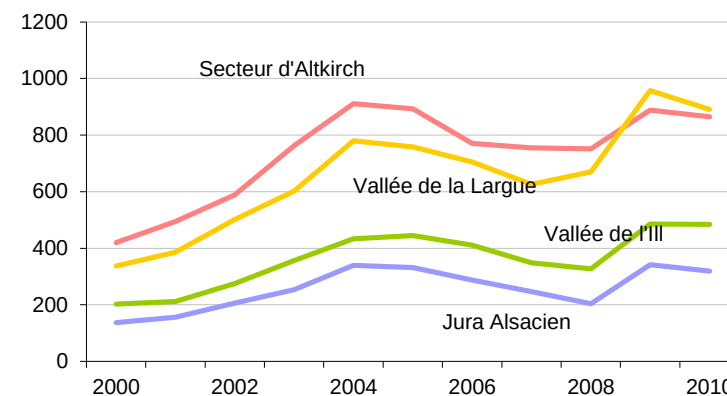
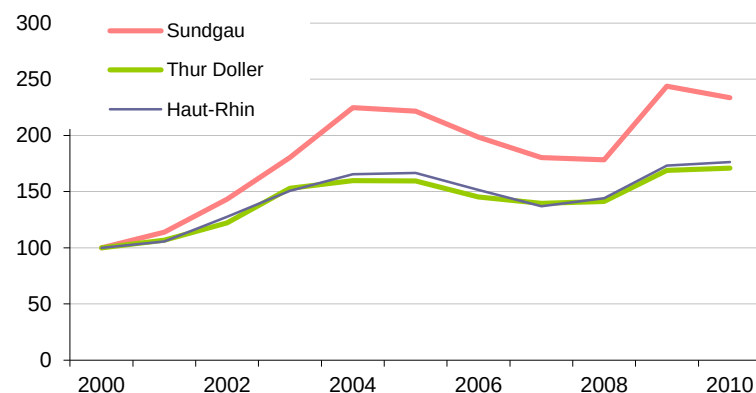
c. Un appareil productif diversifié

En 2012, selon l'INSEE, le territoire du SCoT du Sundgau comptait près de 16 000 emplois sur les 108 communes qui le composent.

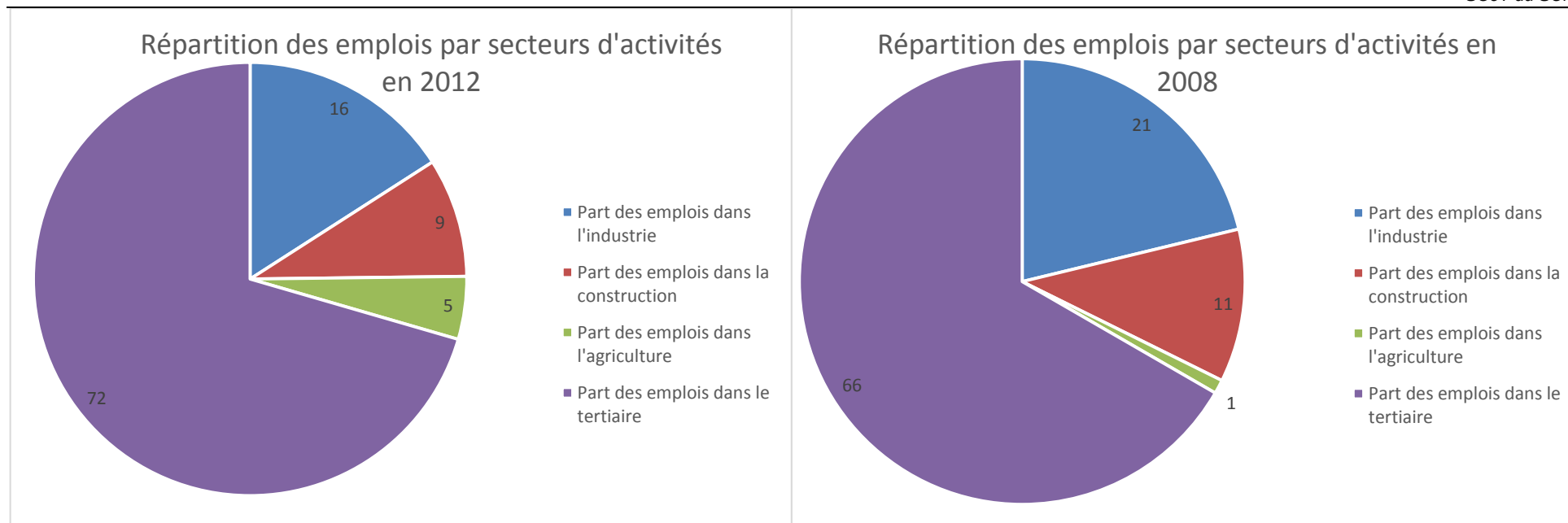
La majorité des emplois du SCoT se situe sur le secteur d'Altkirch qui regroupe 38 % des emplois, suivi du secteur de la vallée de la Largue.

Le domaine tertiaire représente près de 70 % des emplois avec une part de l'industrie qui continue de diminuer en 2012. Ce sont les activités présentielle (commerce, éducation et services) qui ont dynamisé l'emploi tertiaire avec un développement plus rapide sur le territoire qu'à l'échelle du département.

Evolution de la demandes d'emploi de catégorie A et B



Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010



Source : INSEE RP 2012

Source : INSEE RP 2012

L'emploi a régressé sur l'ensemble du territoire avec près d'une centaine d'emplois en moins à l'échelle du Sundgau. Cependant, cette diminution du nombre d'emplois n'a pas permis d'améliorer le taux de concentration d'emploi sur le territoire (rapport entre la population active résidente et le nombre d'emplois proposés sur la zone). Le taux de concentration d'emploi a perdu 1.8 point entre 2008 et 2012 pour atteindre une valeur de 0,49 en 2012 contre 0,51 en 2008. Sur la même période, le Haut-Rhin a connu une régression de son taux de concentration d'emploi qui atteint une valeur de 0,89 en 2012 (- 0,01 depuis 2008).

Le SCoT du Sundgau totalise 11 731 emplois salariés en 2012 :

- Après une forte chute liée à la déprise agricole au début des années 1970, l'emploi s'est redressé de façon continue depuis 1975, avec le développement d'activités tertiaires qui ont compensé les pertes des autres secteurs ;
- Ce sont les activités présentielle (commerce, éducation-santé-action sociale et services) qui ont dynamisé l'emploi tertiaire dont le développement a été plus rapide qu'au niveau départemental sur la dernière décennie ;
- L'industrie a souffert d'une érosion progressive de ses effectifs (-19 % depuis 1975) liée aux restructurations dans les secteurs de l'habillement-cuir, du textile et de la métallurgie ;
- Même si le territoire conserve une spécificité agricole, la part de ce secteur a très fortement chuté depuis le début des années 1970 (5 % des emplois en 2006, contre 33 % en 1968).

L'emploi progresse dans toutes les zones mais leur poids économique reste inégal :

- Le secteur d'Altkirch est la zone qui affiche la plus forte progression de l'emploi entre 1975 et 2006, et concentre 45 % des emplois du territoire en 2012;
- Les territoires de la vallée de l'Ill et du Jura Alsacien, plus résidentiels et proches de l'aire d'influence bâloise ne regroupent que 27 % des emplois.

▪ **2 000 salariés dans l'industrie (17,7 % du total).**

- **Travail du bois, industrie du papier et imprimerie**

Le secteur est très concentré puisque la majeure partie de l'effectif est employée par la Cie Franco-Suisse (CFS Cellpack Packaging).

- **Métallurgie et fabrication de produits métalliques**

Le secteur a connu de nombreuses restructurations au cours des dernières années et a perdu près d'un quart de son effectif.

- **Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et autres produits minéraux non métalliques**

Le secteur est dominé par deux établissements (Holcim et Polypipe Janoplast).

- **Autres industries manufacturières**

Le secteur repose sur deux grands établissements qui affichent un bon potentiel de croissance. Les Piscines Waterair poursuivent leur développement et Wifor maintient son activité.

Il est important de noter que le territoire a subi la perte de 140 emplois en 2012 sur la commune de Dannemarie (fermeture de l'usine Peugeot scooters) qui n'est pas intégrée dans les statistiques présentées ci-avant.

▪ **1300 salariés dans la construction (11 % du total).**

- **390 établissements dont un seul compte plus de 100 salariés** (Schwob Bâtiment, qui connaît également des difficultés). Le secteur est peu concentré mais il est beaucoup mieux représenté dans le périmètre du SCoT (11 % des salariés) que dans le Haut-Rhin (7 % des salariés).

▪ **3900 salariés dans le commerce (33,6 %).**

- **620 établissements dont quatre d'au moins 70 salariés.**

Le commerce de détail représenté par deux hypermarchés Leclerc (à Altkirch et Hirsingue), dix supermarchés et de nombreux commerces de proximité regroupent deux tiers de l'effectif.

▪ **4200 salariés dans les services, l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'administration (35 %).**

- **Le secteur de la santé / action sociale est un acteur économique majeur du territoire.** Il emploie 2 000 personnes dont une grande partie au Centre Hospitalier d'Altkirch (1^{er} établissement du territoire par l'importance de son effectif).
- **Forte présence de l'emploi public d'État (Éducation Nationale) et territorial (agents communaux et communautaires).**
- **Les services concentrent 2 100 salariés mais sont sous-représentés dans la zone par rapport à la moyenne départementale (17 % des salariés contre 23 %)**

Le fort développement du tertiaire compense le déclin de l'industrie et de l'agriculture et contribue à la croissance continue de l'emploi depuis le milieu des années 1970

► **Zone d'Altkirch**

Stabilité de l'emploi qui n'a progressé que de 2 % depuis 1968. L'agriculture qui concentrait 41 % des emplois à la fin des années 1970 a quasiment disparu alors que l'industrie se maintient

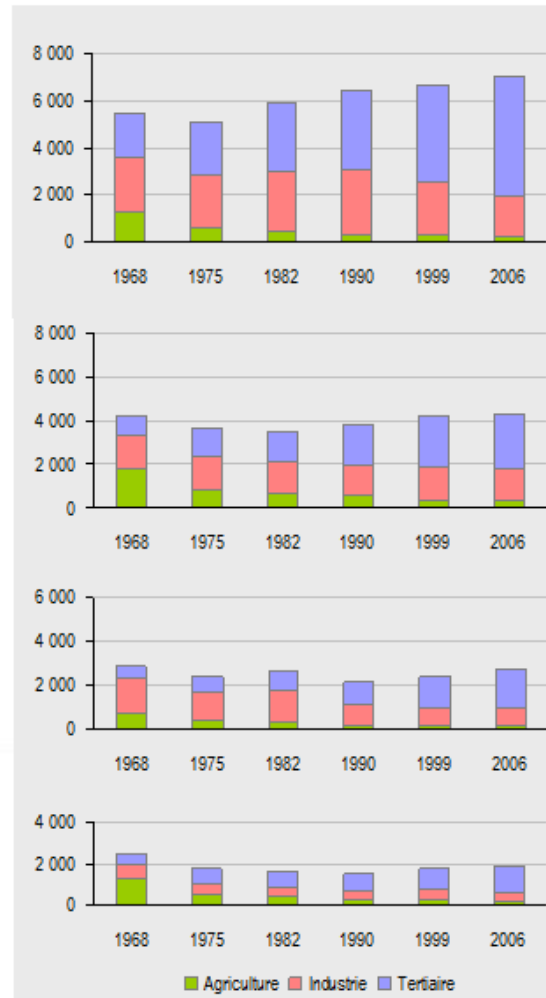
► **Vallée de la Largue**

Reprise de l'activité dans les années 1990, qui retrouve son niveau de 1968. Hirsingue concentre une forte part des emplois de la zone en particulier dans le tertiaire (44 %)

► **Vallée de l'III**

Le nombre d'emplois offerts évolue faiblement depuis les années 1990 dans cette zone rurale au relief accidenté

► **Jura Alsacien**



Source : Insee, Recensements de la population

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

B- UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES A CONFORTER

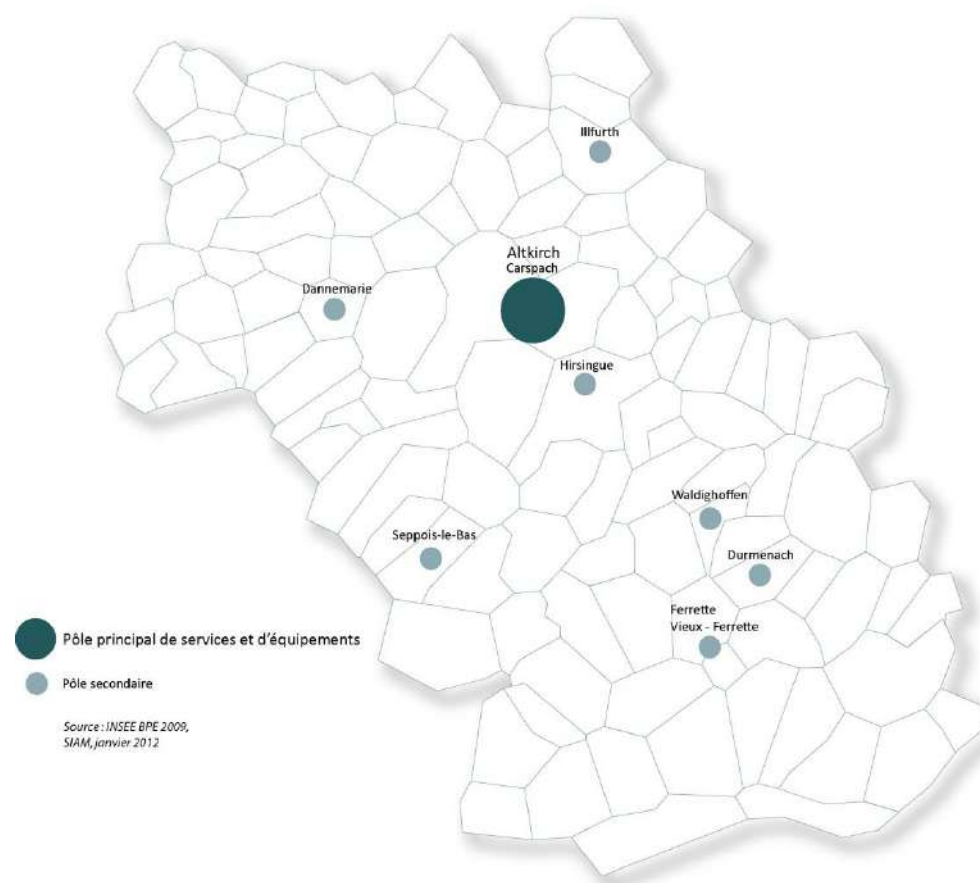
De manière générale, un pôle principal d'équipements se distingue, **Altkirch** complété de Carspach, accompagné de pôles secondaires répartis sur l'ensemble du territoire, **Illfurth**, **Dannemarie**, **Hirsingue**, **Seppois-le-Bas**, **Waldighoffen**, **Durmenach**, **Ferrette**. Toutefois, certaines parties du territoire présentent des faiblesses dans l'offre en équipements et services pour accueillir de nouveaux habitants.

L'équipement des communes a été mesuré à partir de 87 variables permettant d'appréhender le niveau de service à la population qu'elles offrent. Cette analyse a été effectuée à partir de la base de données permanente d'équipements de l'INSEE de 2012.

La notion de niveau d'équipement est complexe et hétérogène, puisqu'elle comprend de nombreuses variables. Les équipements sont répartis en trois gammes :

- *Les **équipements de proximité** ou de première nécessité, à savoir les écoles maternelles et primaires, la Poste, les pharmacies et autres épiceries et boulangeries.*
- *Les **équipements intermédiaires** sont déjà plus spécialisés et concernent les collèges, des spécialistes médicaux, les supermarchés ou encore des administrations publiques telles que le Trésor Public.*
- *Enfin les **équipements supérieurs** comprennent les lycées, des services médicaux spécialisés tels que les maternités, des hypermarchés ou encore des administrations de niveau supérieur comme le Pôle emploi.*

Pôles d'équipements et de services



D'une manière générale, les services les plus courants sont présents sur près de la moitié des communes rurales. Quand le commerce ou le service fait défaut, la distance moyenne à l'ensemble de ces équipements dits « de proximité » n'excède pas 10 kilomètres en milieu rural.

a. Un accueil mesuré pour les adultes en situation de handicap

Sources :

- Capacités installées au 31/12/2015 : base de données conjointe Direction de l'Autonomie / Service de Tarification des Etablissements.
- Population : INSEE, Recensement Population 2012
- Taux d'équipement des établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap
Département du Haut-Rhin : 4 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Territoire de Vie Sundgau : 6,5 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
- Nombre de places installées au 31/12/2015

Etablissements d'hébergement

Communauté de Communes	Etablissement d'hébergement	Capacités
CC Altkirch	Altkirch FAS Association Marie Pire	20
	Altkirch FAS-PHV Association Marie Pire	17
	Altkirch FATH Association Marie Pire	23
	Hirsingue FAS Foyer "Jean Cuny"	20
	Hirsingue FAS-PHV Maison de Retraite Spécialisée - APEI	18
	Hirsingue FATH "Résidence-Studios" APEI	15
	Hirsingue FATH Foyer "Jean Cuny" APEI	18
	Riespach FAS Association Marie Pire	40
	Bellemagny FAS Foyer de l'Association de l'Institut Saint-Joseph	36
CC La Porte d'Alsace	Dannemarie FAS-PHV Résidence Saint-Jacques	7
	Dannemarie FATH Résidence Saint-Jacques	23 (dont 2 places HT)
	TOTAL Territoire de Vie Sundgau	242

Service d'Accueil de Jour

- CC Altkirch
 Altkirch - Centre d'Accueil et de Rencontre de Jour : 15 places
 Hirsingue - Service d'Accueil de Jour Foyer "Jean Cuny" (APEI) : 15 places
- CC La Porte d'Alsace CC de la Région de Dannemarie
 Dannemarie - SAJ Résidence Saint-Jacques : 20 places

SAVS

- CC Altkirch
 Altkirch SAVS - APEI

b. Un manque d'équipements pour la petite enfance

Le territoire du Sundgau affiche un taux d'équipement faible mais en importante progression par rapport à la population pour les structures d'accueil collectif pour la petite enfance (crèche, halte-garderie, multi-accueil).

Le manque de structures d'accueil sur certaines parties du territoire est quelque peu compensé par un tissu social familial intergénérationnel moins dégradé que la moyenne départementale et par une présence forte d'assistantes maternelles.

II.1) Accueil des enfants de moins de 3 ans chez une assistante maternelle

- Nombre d'assistantes maternelles agréées pour le territoire du Sundgau au 31/12/2015 : 590 assistantes maternelles (+ 201 % par rapport à 2005)

Communauté de communes	Nombre d'assistantes maternelles agréées au 31/12/2005	Nombre d'assistantes maternelles agréées au 31/12/2015	Variation	%
CC Altkirch	41	116	75	183 %
CC de la Largue	25	49	24	96 %
CC de la Vallée du Hundsbach	19	48	29	153 %
CC du Jura Alsacien	26	75	49	188 %
CC du Secteur d'Ilfurth	26	69	43	165 %
CC Ill et Gersbach	23	64	41	178 %
CC La Porte d'Alsace	36	169	133	369 %
Total général	196	590	394	201 %

- Nombre de places d'assistantes maternelles agréées pour le territoire du Sundgau au 31/12/2015 : 1 965 places d'assistante maternelle (+ 281 % par rapport à 2005)

Communauté de communes	Nombre de places d'assistantes maternelles au 31/12/2005	Nombre de places d'assistantes maternelles au 31/12/2015	Variation	%
CC Altkirch	110	373	263	239 %
CC de la Largue	60	162	102	170 %
CC de la Vallée du Hundsbach	40	166	126	315 %
CC du Jura Alsacien	68	249	181	266 %
CC du Secteur d'Ilfurth	82	229	147	179 %
CC Ill et Gersbach	55	214	159	289 %
CC La Porte d'Alsace	101	572	471	466 %
Total général	516	1 965	1 449	281 %

- Taux de couverture des enfants âgés de moins de 3 ans pour le territoire du Sundgau au 31/12/2015 : 86 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 55 pour le département du Haut-Rhin (places au 31/12/2015 et population INSEE RP 2012). La moyenne nationale s'établit à 43 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (source DREES – Enquête annuelle 2013).

II.2) Accueil des enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant

- Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant pour le territoire du Sundgau au 31/12/2014 : 7 établissements d'accueil du jeune enfant :

- 2 micro-crèches à Altkirch et à Ferrette ;
- 5 multi-accueils à Altkirch, Dannemarie, Hirsingue, Muespach-le-Haut et Seppois-le-Bas.

La carte des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant est jointe en annexe

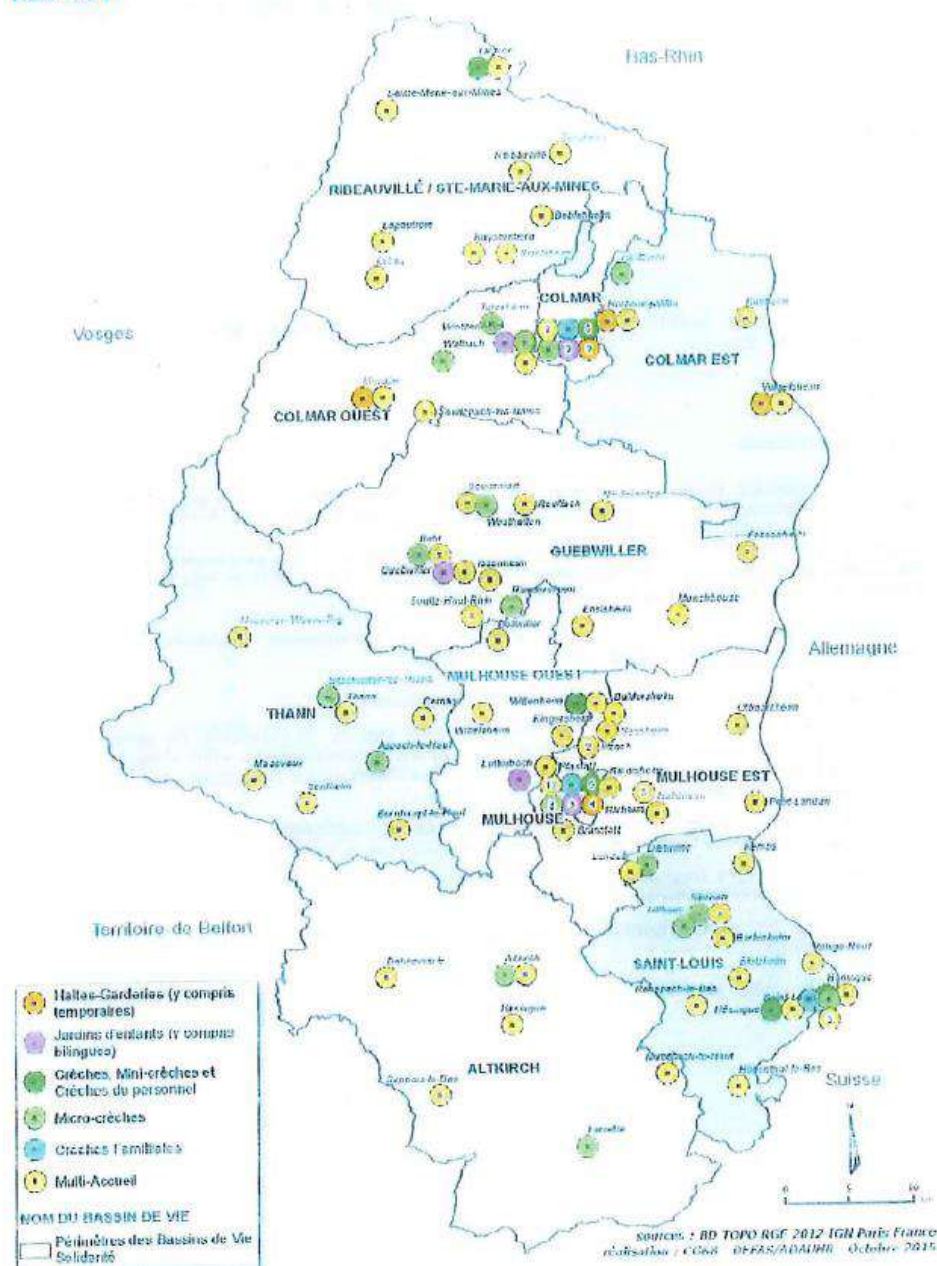
- Nombre de places d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant pour le territoire du Sundgau au 31/12/2014 : 185 places de multi-accueil et de micro-crèche

Type	Commune	Nom	Nombre de places
Micro-crèche	Altkirch	Micro-crèche Reinette et Api	10
	Ferrette	Micro-crèche Les Barbapapas	10
Multi-accueil	Altkirch	Multi-accueil Les Glycines	35
	Dannemarie	La P'tite Ruche	35
	Hirsingue	Multi-accueil Les Coccinelles	30
	Muespach-le-Haut	Multi-accueil L'Ille aux Trésors	30
	Seppois-le-Bas	Multi-accueil Les Languotins	35
Total places			185

- Taux d'équipement en places d'établissement d'accueil du jeune enfant pour le territoire du Sundgau : 78,6 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 146,8 pour le département du Haut-Rhin (places au 31/12/2014 et population INSEE RP 2011). La moyenne nationale s'établit à 146,4 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans (source DREES – Enquête annuelle 2013 et INSEE – RP 2010).



Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants Département du Haut-Rhin



c. Des structures d'accueil pour personnes âgées trop limitées

Le vieillissement de la population est une tendance à prendre en compte dans l'offre à venir en équipements. L'offre actuelle compte 512 places en équipements médico-sociaux (maisons de retraites et services de soins de longue durée), réparties sur 7 établissements habilités à l'aide sociale et un établissement non habilité à l'aide sociale.

Bien que de bon niveau avec un personnel qualifié, le parc immobilier en hébergement pour personnes âgées dans le Sundgau est le plus faible du département. Il tend toutefois à se diversifier progressivement.

Sources :

- Capacités installées au 31/12/2015 : base de données conjointe Direction de l'Autonomie / Service de Tarification des Etablissements.
- Population : INSEE, Recensement Population 2012
- Taux d'équipement en EHPAD en hébergement permanent
Département du Haut-Rhin : 108,3 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
Territoire de Vie Sundgau : 91 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
- Nombre de places installées au 31/12/2015

EHPAD

Communauté de Communes	EHPAD	Capacités	Observations
CC Altkirch	Altkirch Centre Hospitalier "Saint-Morand"	105	dont 2 places en Hébergement Temporaire
	USLD	25	
CC de la Largue	Seppois-le-Bas Résidence HEIMELIG	70	dont 2 places en Hébergement Temporaire
CC du Jura Alsacien	Bouxwiller Centre Médical de Luppach	35	
CC du Secteur d'Illfuth	Hochstatt Maison de Retraite "Œuvre Schyrr"	81	
CC Ill et Gersbach	Waldighoffen Résidence HEIMELIG	70	dont 2 places en Hébergement Temporaire
CC La Porte d'Alsace	Bellemagny Maison de Retraite "Le Père Faller"	45	dont 3 places en Hébergement Temporaire
	Dannemarie Hôpital Local	81	dont 2 places en Hébergement Temporaire
TOTAL Territoire de Vie Sundgau		512	501 places en Hébergement Permanent 11 places en Hébergement Temporaire

Accueil de Jour

- CC Altkirch
- Hirsingue - Association Georges Allimann-Zwiler (AGAZ) : 24 places

MARPA

- CC La Porte d'Alsace CC de la Région de Dannemarie
- Bréchaumont - Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées : 24 places
- CC de la Largue
- Seppois-le-Bas - Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées : 24 places

d. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs : une offre à compléter

Les équipements culturels :

Le Sundgau se caractérise par de très nombreuses salles polyvalentes communales. Les équipements culturels de proximité (MJC, cinémas...) présents dans les bassins de vie sundgauviens permettent une diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le parc des équipements culturels (salles polyvalentes, foyers...) est vieillissant.

La rénovation de la Halle au Blé d'Altkirch offre en complément une salle culturelle de grande capacité. La commune de Dannemarie compte également un foyer culturel.

Le Sundgau dispose en outre d'un Centre d'Art Contemporain conventionné avec l'Etat et les collectivités : le Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Altkirch.

A noter que l'offre culturelle s'est récemment consolidée par l'ouverture d'une médiathèque départementale à Altkirch.

Le Sundgau n'abrite pas de musées d'envergure régionale.

Il dispose de trois musées traditionnels affirmant son identité rurale :

- Musée Sundgauvien à Altkirch ;
- Musée Paysan à Oltingue ;
- Musée des Amoureux à Werentzhouse.

Toutefois ces musées sont vieillissants et leur fréquentation est en baisse (5 542 visiteurs en 2008 pour le musée d'Altkirch, contre 13 904 en 2005 ; 1 906 visiteurs en 2008 pour le musée d'Oltingue, contre 2 496 en 2005) (*source ORT juin 2009– Offre et fréquentation lieux de visite payants en Alsace en 2008*).

A noter qu'un musée du Sapeur-Pompier a vu le jour à Vieux-Ferrette dans les anciens locaux de l'entreprise Pneumatex.

Les équipements sportifs :

Le Sundgau dispose de 344 équipements sportifs (hors espaces et sites de sport de nature) répartis dans la majorité des communes du territoire, ce qui représente un taux de 51,5 pour mille, nettement supérieur à la moyenne départementale.

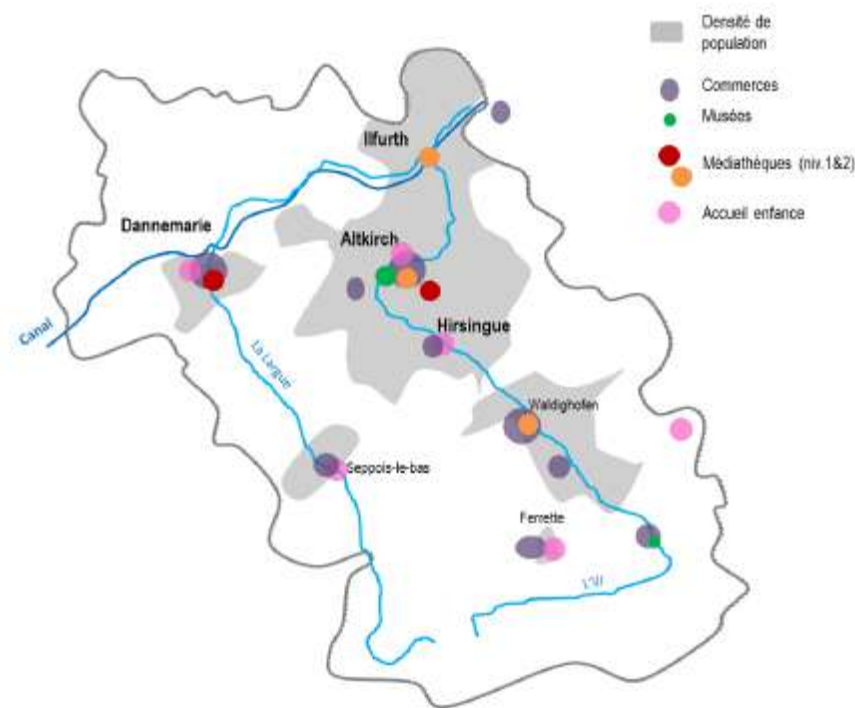
Toutefois, situé en marge des pôles d'équipements sportifs du département (région mulhousienne), le Sundgau révèle des temps d'accès importants (supérieurs à 20 minutes).

Le Sundgau dispose actuellement de 2 terrains de football de grands jeux synthétiques à Hirtzbach et Muespach.

S'agissant des équipements aquatiques, le Sundgau dispose d'une piscine non couverte à Altkirch (utilisation saisonnière) et de deux piscines couvertes au nord (Tagolsheim) et au sud (Ferrette). Ces 2 piscines construites dans les années 70 et qui étaient vétustes ont été l'objet d'opérations importantes de reconstruction pour la première et de rénovation complète pour la deuxième.

Les territoires voisins du Sundgau (Territoire de Belfort, Jura Suisse) disposent d'équipements aquatiques rénovés qui permettent de compléter l'offre de loisirs.

A noter qu'un schéma directeur des complexes aquatiques du Sundgau a été réalisé en 2007.



Source : Blezat consulting, 2015

e. Une offre commerciale en restructuration

L'offre actuelle sur le territoire du Sundgau se compose de 661 commerçants et services et 498 artisans situés majoritairement sur la partie Nord du territoire (Altkirch, Dannemarie et Hirsingue). Le ratio densité commerces et services du Sundgau (10,4 pour 1000 habitants) est légèrement supérieur au ratio du territoire Sud Alsace (hors Mulhouse) qui est 10,1 pour 1000 habitants.

Avec une moyenne de 734 m² pour 1000 habitants de surfaces commerciales de plus de 300 m², le territoire possède une offre moins performante qu'au niveau national (près de 1 000 m²/1000 hab.) mais avec une offre en surface alimentaire supérieure aux moyennes nationale et régionale. (Source : étude commerce 2008, Iserco consultants)

Le Sundgau a connu une période d'évasion commerciale en hausse entre 2005 et 2008. Ainsi près de la moitié des dépenses des ménages se faisaient à l'extérieur du territoire (source : étude commerce 2008, Iserco consultants).

L'offre non-alimentaire représente le point faible du territoire. Pour pallier ce déficit, plusieurs projets sont en cours sur la commune d'Altkirch et réalisés sur celle d'Hirsingue.

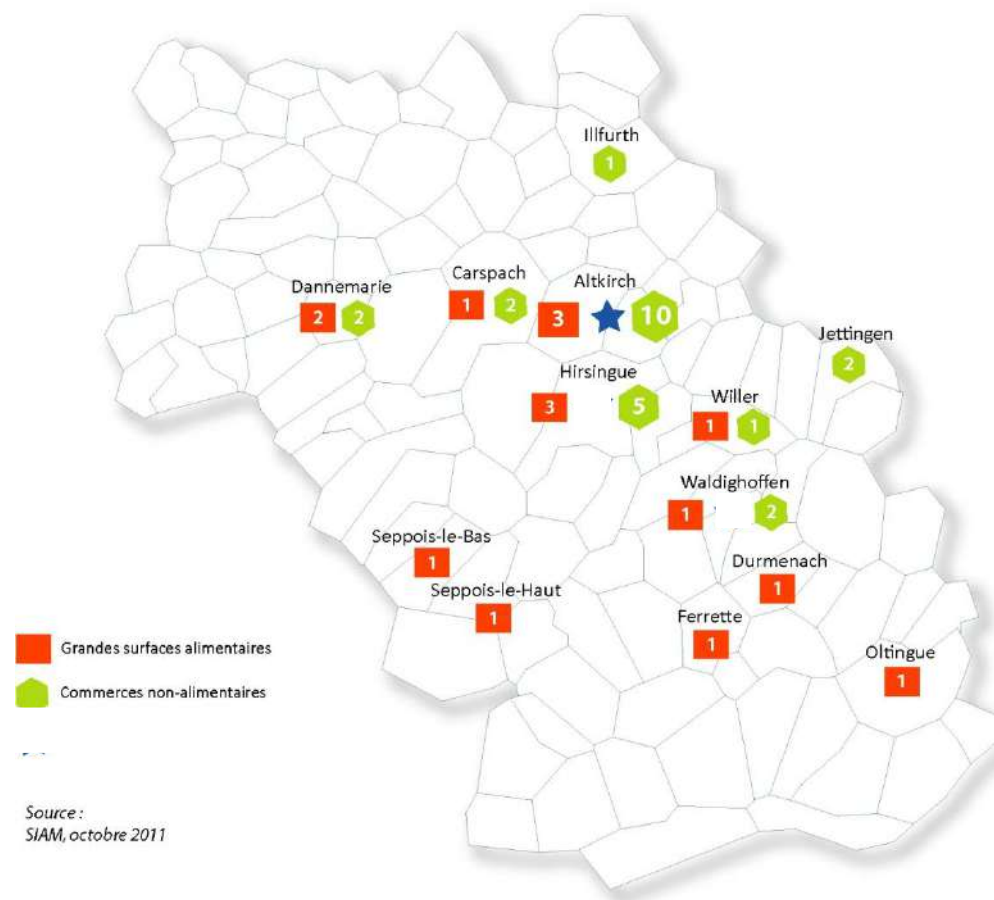
Pour stopper l'hémorragie commerciale, une Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) a été mise en place par le Syndicat Mixte pour le Sundgau depuis octobre 2010. La tranche 3 du programme s'achève durant l'été 2017. La CCI Sud-Alsace a confirmé que le programme a mis un coup d'arrêt à l'évasion commerciale.

En partenariat avec l'Etat, la Région Alsace, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Chambre de Métiers d'Alsace section de Mulhouse, la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse, la Fédération des Commerçants et Artisans du Sundgau et les Communautés de Communes du Sundgau, ce dispositif a pour objectif de répondre aux besoins des commerçants et artisans en renforçant leur positionnement sur le territoire et en dynamisant le tissu économique local.

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat représente une aide publique de 1 100 250 € sur trois phases répartis en 2 dispositifs :

- les aides directes aux entreprises commerciales et artisanales ;
- et les travaux de rénovation et d'aménagement intérieurs.

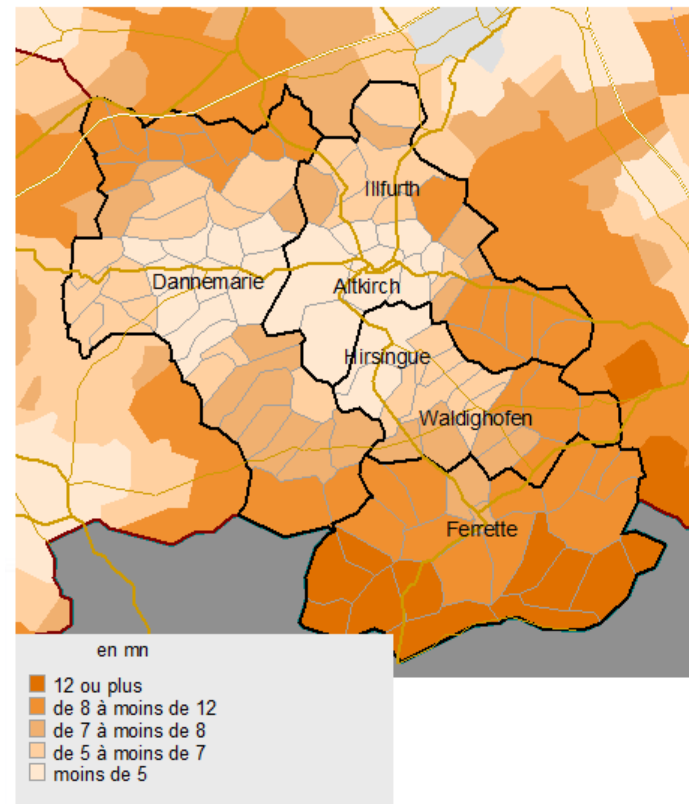
Répartition de l'offre commerciale



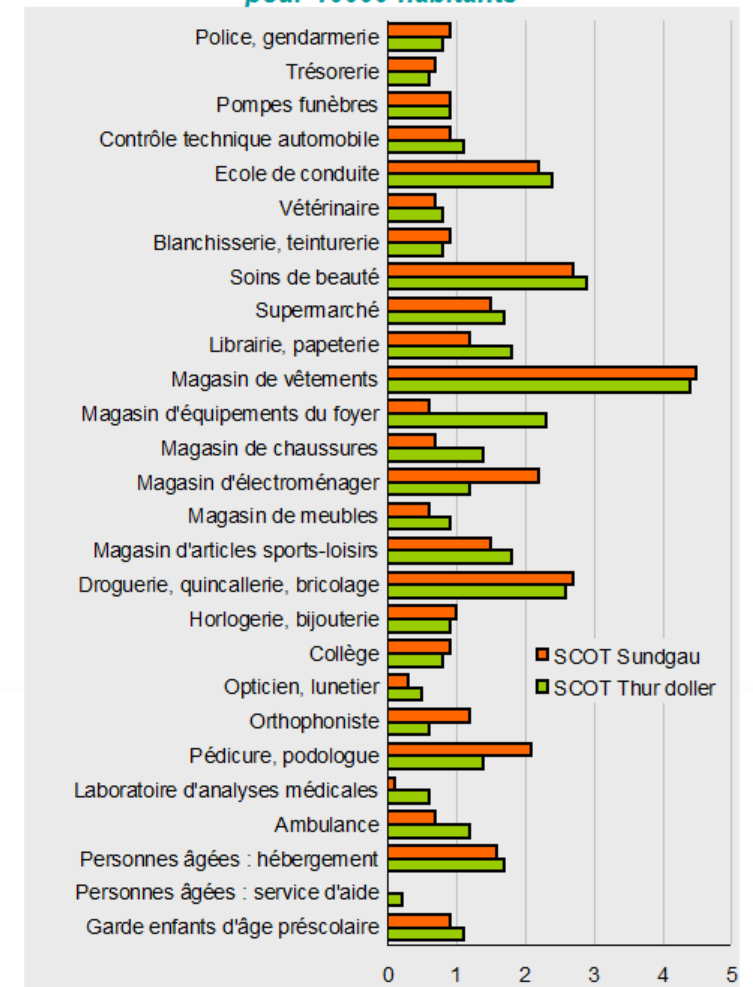
f. Un temps d'accès aux équipements contrasté à l'échelle du territoire

Comme l'indique la carte ci-dessous, les temps d'accès aux équipements intermédiaires sont très variables selon les communes. Le secteur du Jura Alsacien se distingue par des temps d'accès plus longs que dans le reste du territoire. Au contraire, les communes-pôles d'Altkirch, Dannemarie, Hirsingue et Illfurth permettent un accès aux équipements beaucoup plus rapide.

Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire



Équipements de la gamme intermédiaire pour 10000 habitants

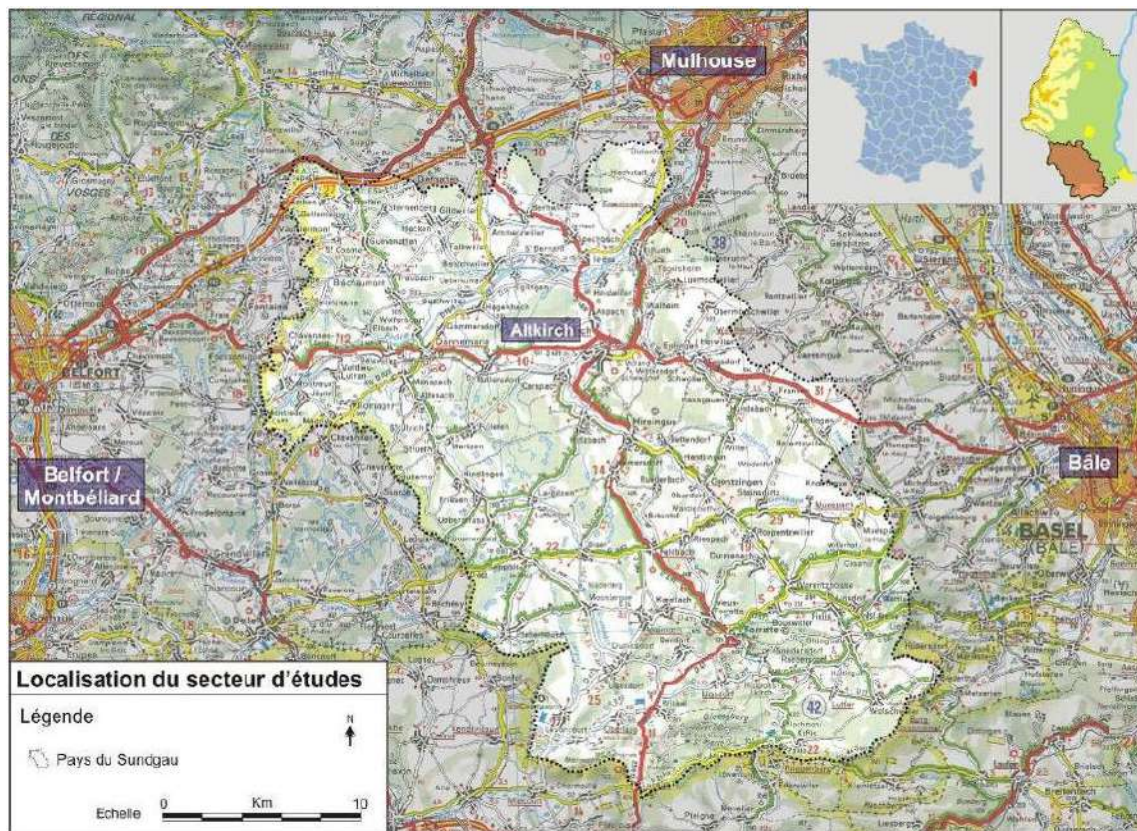


C- UN MAILLAGE DES TRANSPORTS DESEQUILIBRE

a. Un territoire accessible bien que relativement isolé

Si le territoire bénéficie d'une situation privilégiée entre les agglomérations bâloise (à l'Est), mulhousienne (au Nord), belfortaine (à l'Ouest), il n'en reste pas moins qu'il se situe à la périphérie des grands réseaux de communication.

Il dispose d'une accessibilité routière moyennement satisfaisante en 2017.



Le territoire du Sundgau est accessible par les autoroutes A36 et A35. Le territoire est maillé par un réseau de routes départementales qui constituent le réseau principal puisqu'aucun axe national n'existe sur le territoire.

Deux axes majeurs se distinguent par leurs rôles structurants : les départementales D419 (axe est-ouest) et D432 (axe nord-sud).

Par ailleurs, il s'avère que la majorité des déplacements sur le territoire du SCoT du Sundgau sont liés au travail. Les déplacements occasionnels, liés aux loisirs, aux activités et à la fréquentation des centres sociaux et administratifs, s'organisent essentiellement entre les communes rurales et la commune d'Altkirch, ainsi que l'agglomération mulhousienne.

Des projets pour améliorer la desserte

Le territoire du Sundgau est impacté par plusieurs projets routiers :

➤ **Les tronçons routiers qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Public (DUP) :**

- Le "Y" Altkirch-Mulhouse/Burnhaupt qui constitue la clé de voûte du futur système routier global du Sundgau.
- La déviation de la RD 419 à hauteur de Ballersdorf.

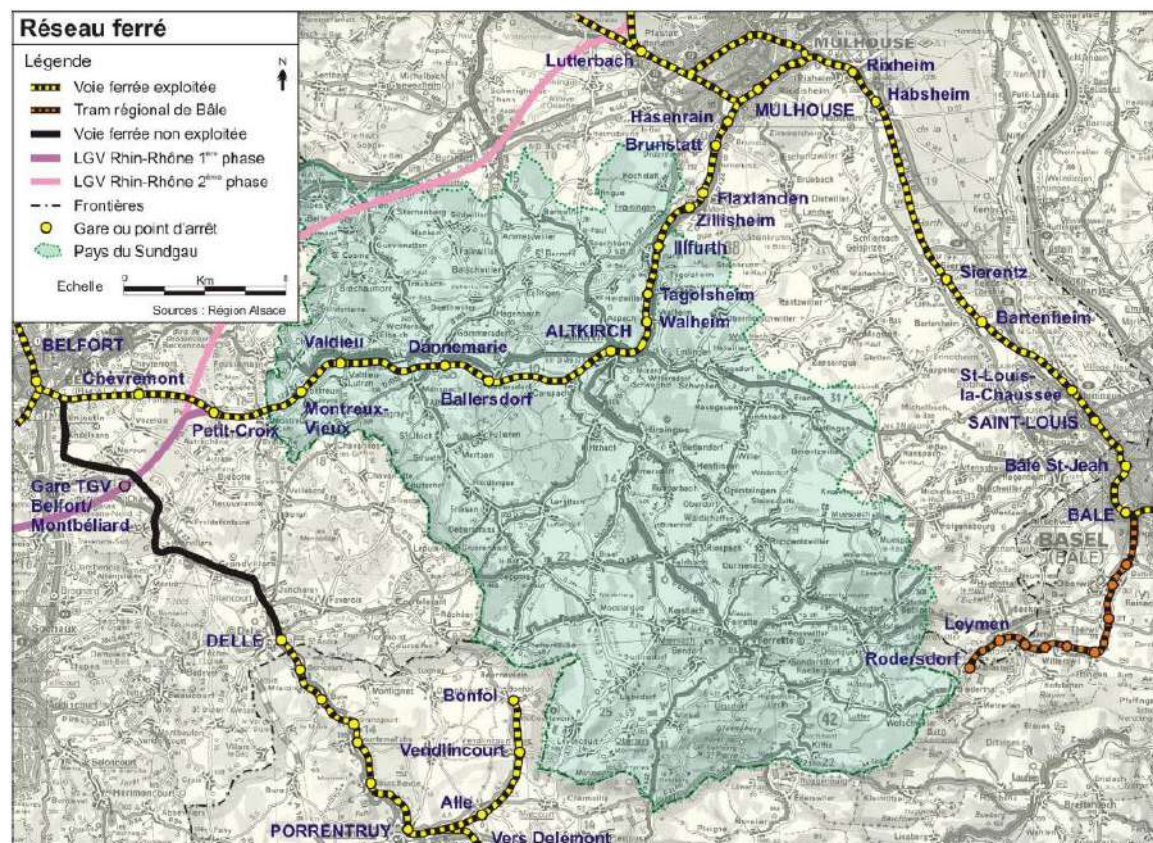
➤ **Les déviations courtes des cœurs de villages pour des raisons de sécurité et de préservation de la qualité de vie des habitants.**

Projets supra territoriaux ayant fait l'objet de réflexions :

- Contournement Altkirch - Carspach - Hirtzbach.
- Contournement de Tagsdorf et de Wittersdorf, puis recalibrage de la RD419.
- Contournement d'Hirsingue et d'Altkirch entre Bettendorf et Heiwiller.
- Liaison de la nouvelle RD 103 de Balschwiller à Retzwiller.
- Contournement de Ferrette/Vieux-Ferrette

b. Un réseau ferroviaire qui dessert la partie Nord du territoire

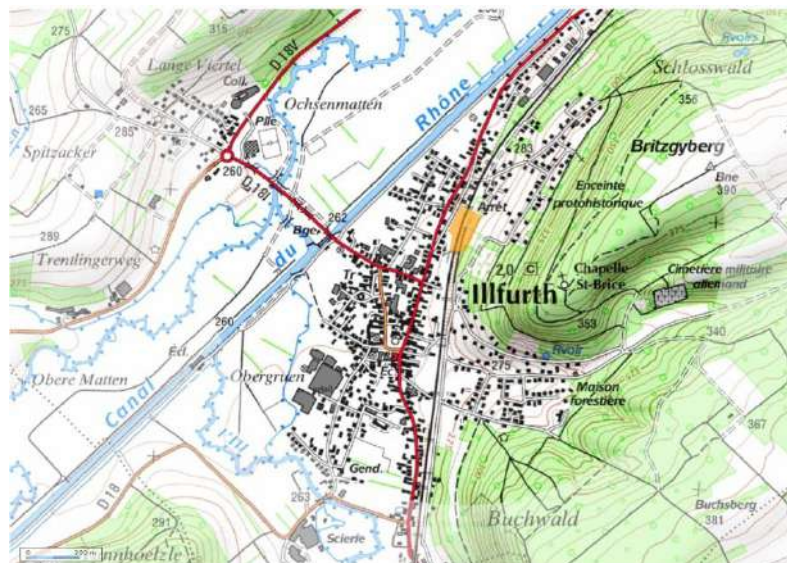
Le Sundgau est traversé dans sa partie nord par la ligne Belfort - Mulhouse. 6 communes disposent d'une gare ou d'un arrêt ferroviaire sur leur territoire. Il s'agit de : Montreux-Vieux, Dannemarie, Altkirch, Walheim, Tagolsheim et Illfurth. 2 arrêts ont fermés en raison de l'ouverture du LGV Rhin-Rhône (Ballersdorf et Valdieu-Lutran)



Source : Etude transport 2008 – Altrans Conseil

Les haltes ferroviaires du Sundgau :

Illfurth



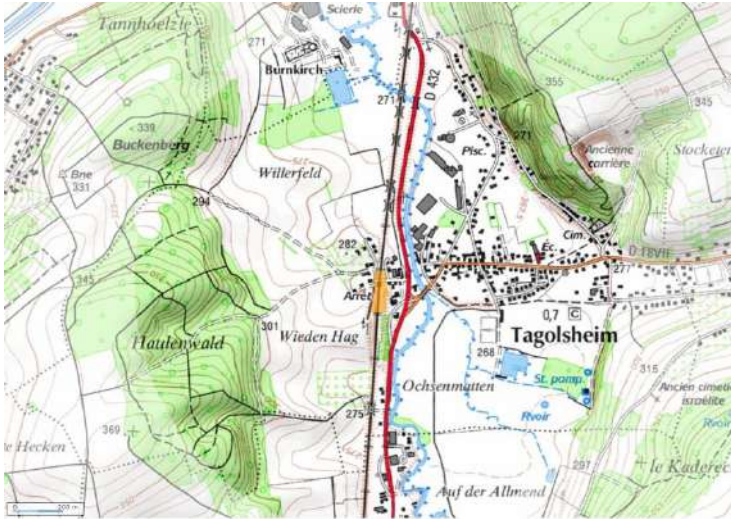
La halte ferroviaire d'Illfurth est située au Nord de la commune. Elle dispose d'un parking voiture et d'un parking vélo ainsi que d'abris de chaque côté de la voie ferrée.

Elle a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares initié par la Région Alsace.

Elle se distingue comme étant une des haltes la mieux aménagée du territoire.



Tagolsheim



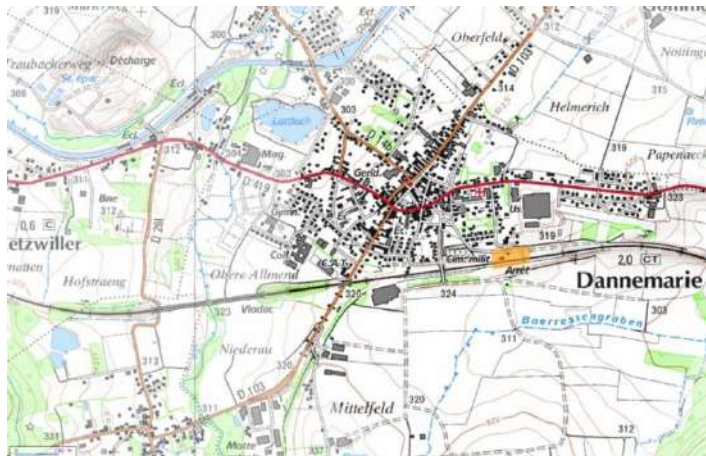
La halte ferroviaire de Tagolsheim est située à l'Ouest de la commune. Son aménagement est sommaire, en effet, il n'existe pas de parking dédié et seul le quai en direction Mulhouse dispose d'un abri-voyageurs.

Walheim



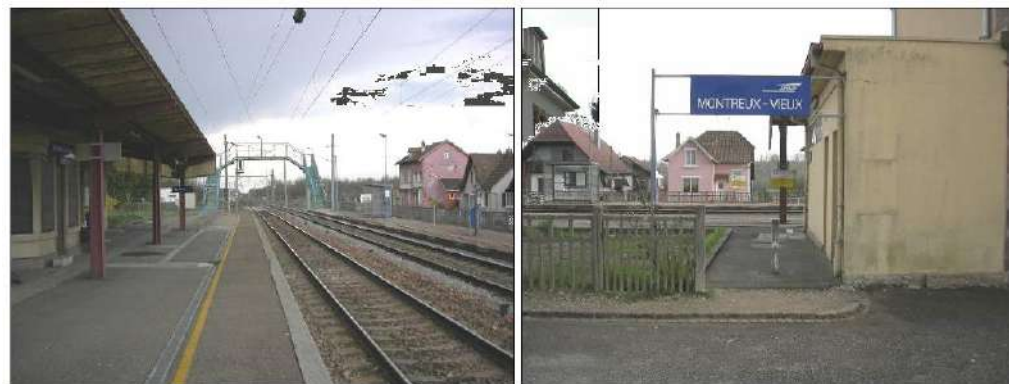
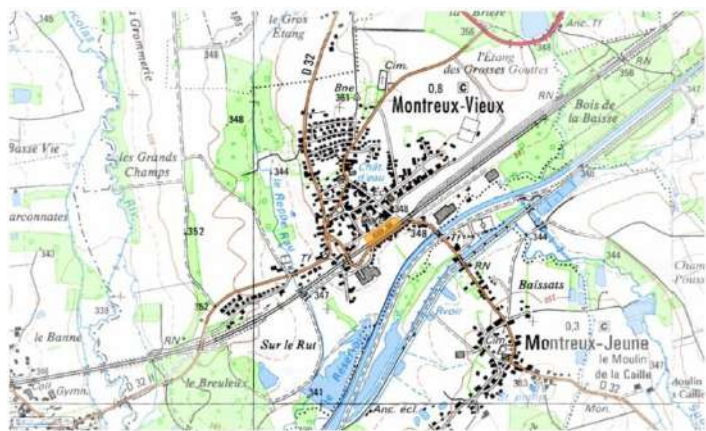
La halte ferroviaire de Walheim est située à l'Ouest de la commune. Elle a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares. Ainsi, elle dispose d'un parking aménagé et d'un abri-voyageurs sur le quai en direction de Mulhouse.

Dannemarie



La halte ferroviaire de Dannemarie est située au Sud-Est de la commune à proximité du centre-ville. Elle dispose d'un parking voiture et d'un parking vélo ainsi que d'abris de chaque côté de la voie ferrée. Elle a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares. Elle se distingue comme étant une des haltes la mieux aménagée du territoire.

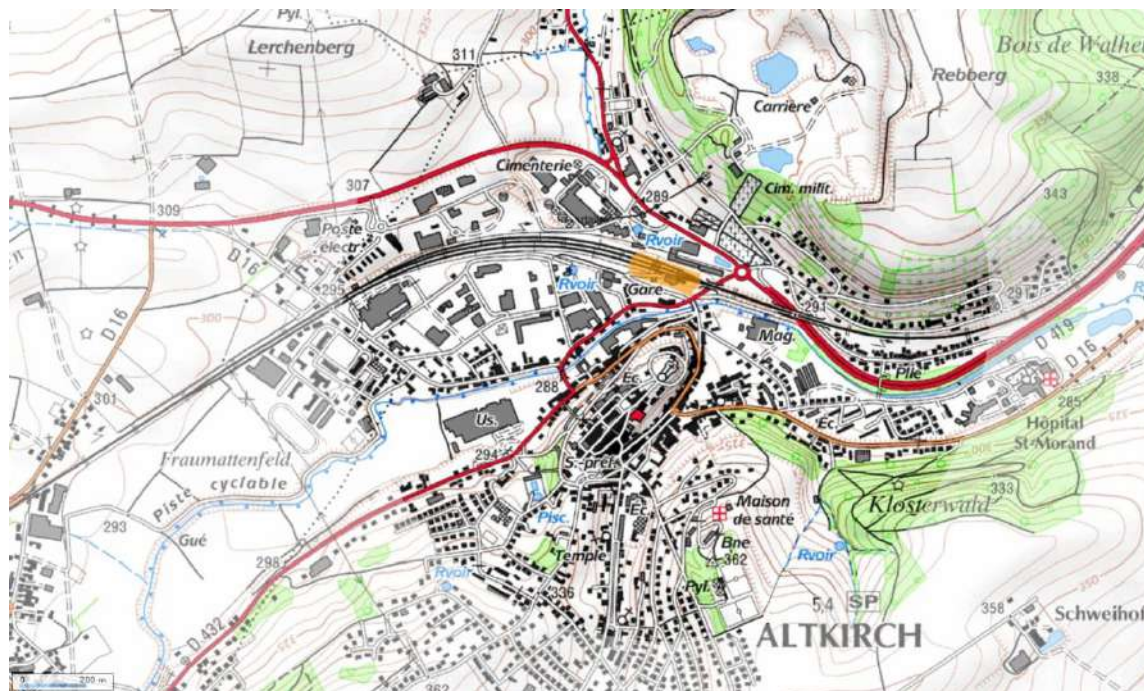
Montreux-Vieux



La halte ferroviaire de Montreux-Vieux est située au Sud de la commune à proximité du centre-ville. Elle a fait l'objet d'un programme de rénovation complet. Elle dispose d'un parking voitures ainsi que d'un quai abrité (direction Mulhouse). L'ancien bâtiment de la gare a été réhabilité et offre des services aux voyageurs. Un restaurant y est implanté.

Les gares du Sundgau :

Altkirch



La gare d'Altkirch est située au centre de la commune. Elle dispose d'un parking-voitures et d'un parking vélos ainsi que de quais abrités de chaque côté de la voie ferrée.

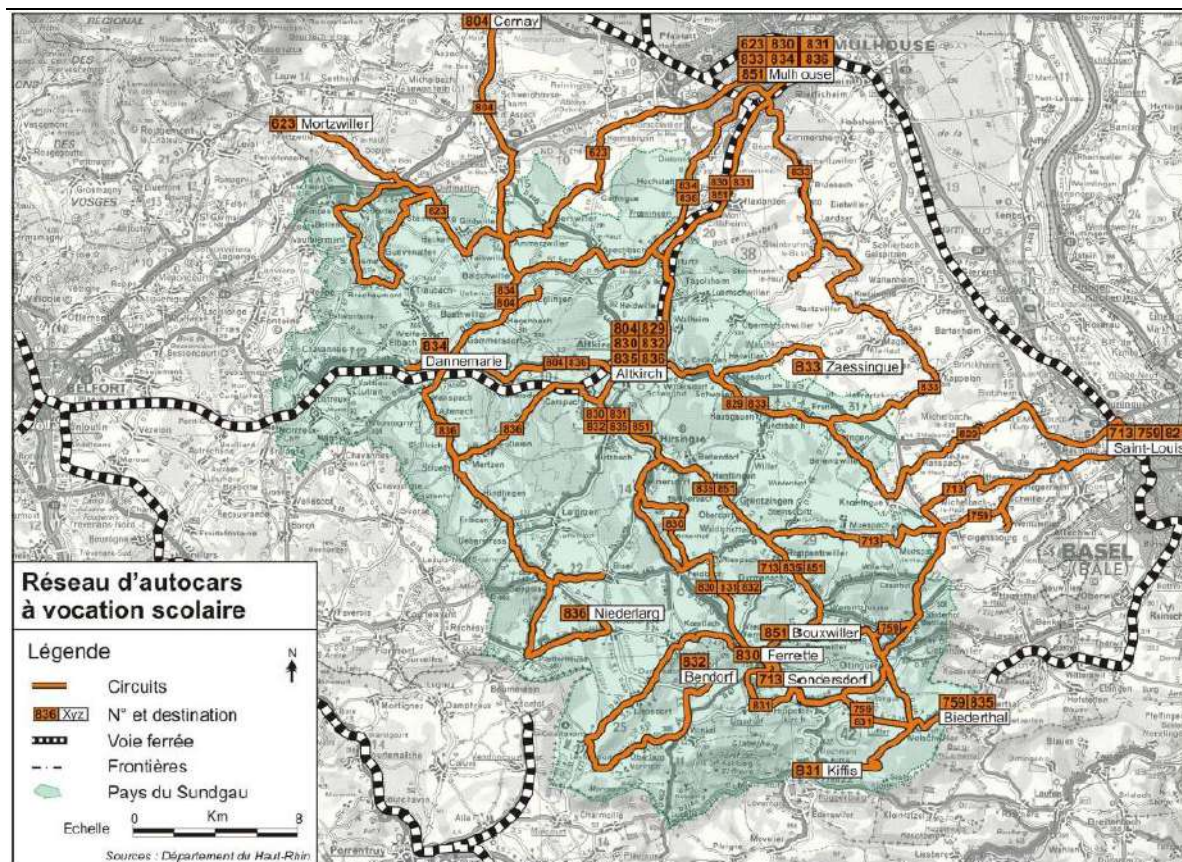
Elle a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares et dispose de nombreux équipements et d'un guichet.



c. Un réseau de transport en commun interurbains très limité

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin était l'autorité organisatrice des transports (AOT) par autocars sur le territoire. Il a, en priorité, la responsabilité de l'organisation des transports scolaires. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette compétence revient à la Région Grand-Est.

Le réseau départemental à vocation scolaire



Source : Etude transport - Altrans Conseil

Le réseau départemental à vocation scolaire

Le réseau mis en place pour desservir les communes du Sundgau et répondre à ces exigences se compose de 13 lignes régulières.

Leur vocation est principalement le transport des scolaires. Ces lignes sont toutefois ouvertes à l'ensemble des publics. Les Autorités organisatrices des transports concèdent l'exploitation des lignes à différents transporteurs.

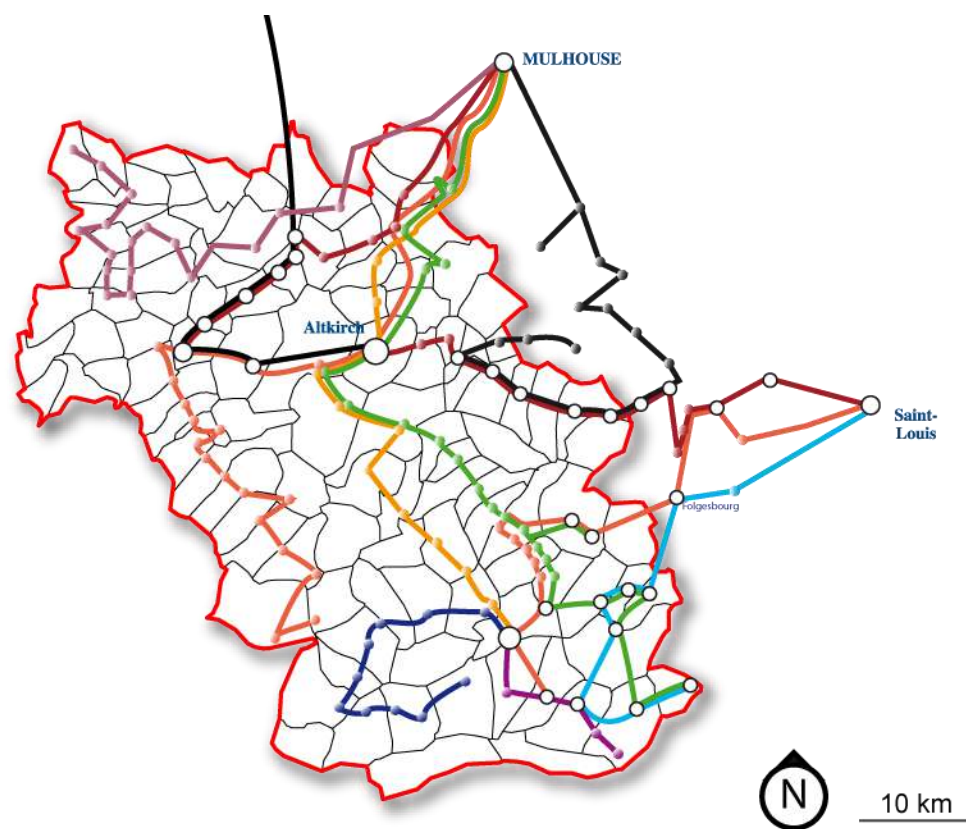
En étant accessibles à tous les publics, les services à vocation scolaire viennent compléter, en période scolaire uniquement, l'offre d'un réseau commercial qui fonctionne toute l'année. Ce réseau est composé de 12 lignes et de 15 circuits. Les lignes sont orientées vers trois pôles principaux : les villes d'Altkirch, de Mulhouse et de Saint-Louis.

Ces deux réseaux, scolaires et commerciaux offrent un certain nombre de possibilités aux habitants du Sundgau pour se déplacer. L'offre varie selon que l'on se trouve en période scolaire ou en période de vacances scolaires. L'offre est différente également entre les jours de semaine, du lundi au vendredi et le samedi. Aucune offre n'est proposée le dimanche.

La carte met en évidence des secteurs non desservis :

- 9 communes du secteur sud-ouest de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ne sont pas desservies par les services d'autocars ;
- la commune de Lucelle n'est pas desservie.

En période de vacances scolaires, la couverture des communes desservies par le réseau d'autocar se réduit. Par exemple, la partie ouest du territoire de la Communauté de Communes Sundgau n'accueille plus aucune offre de transport public.



Source : Etude transport 2008 – Altrans Conseil

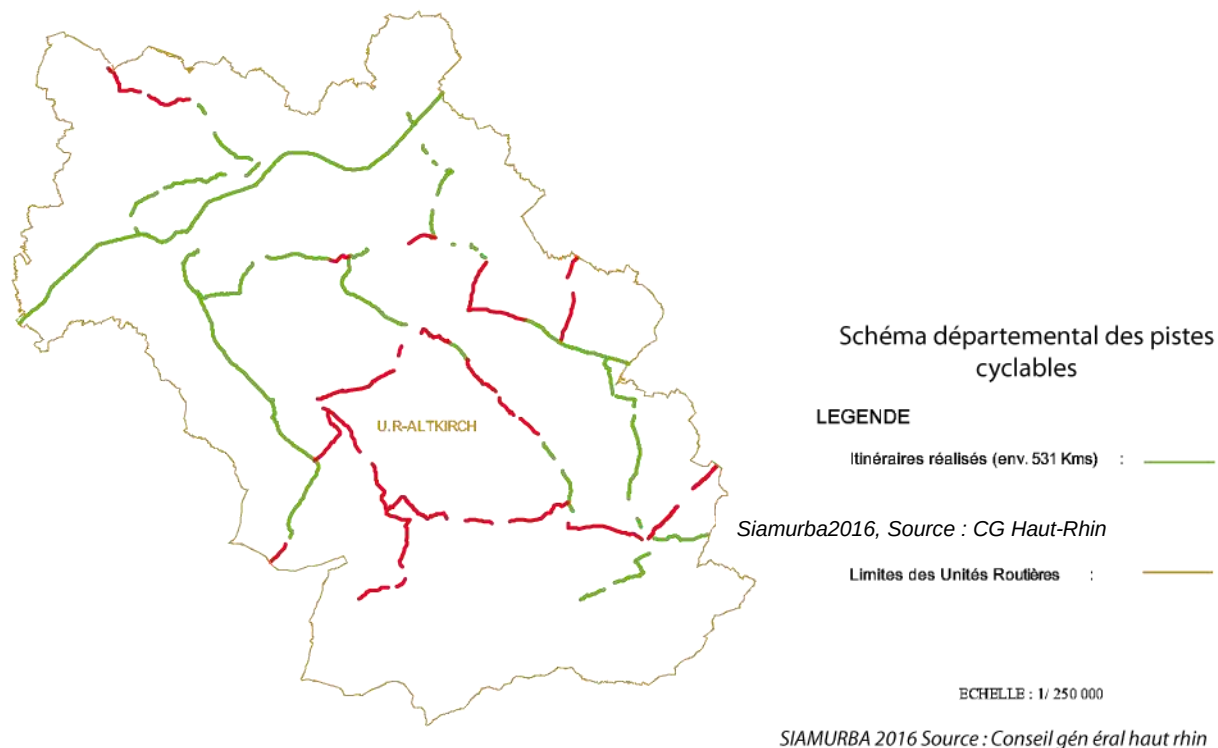
d. Les circulations douces comme mode de promotion du territoire

Les pistes cyclables relèvent d'une compétence dont le département du Haut-Rhin s'est volontairement doté. S'appuyant sur les infrastructures de transport existantes comme le canal du Rhône au Rhin ou d'anciennes voies ferrées, le réseau cyclable a pu s'étendre sur de grandes distances en site propre. Il constitue ainsi une armature structurante sur une grande partie du territoire du Sundgau.

Toutefois, il existe des discontinuités ponctuelles qui peuvent avoir un impact sur la sécurité des déplacements effectués en vélo voire sur la perception de la sécurité de l'usage du réseau cyclable. C'est notamment le cas le long des axes de circulations automobiles très fréquentés.

Le schéma départemental des itinéraires cyclables définit de nombreux projets sur le territoire du Sundgau et plus particulièrement dans sa partie sud (Jura alsacien).

Cependant, il est important de souligner que la majeure partie de ces pistes, bandes ou voies cyclables sont destinées à un usage de loisirs et non à des déplacements domicile-travail.



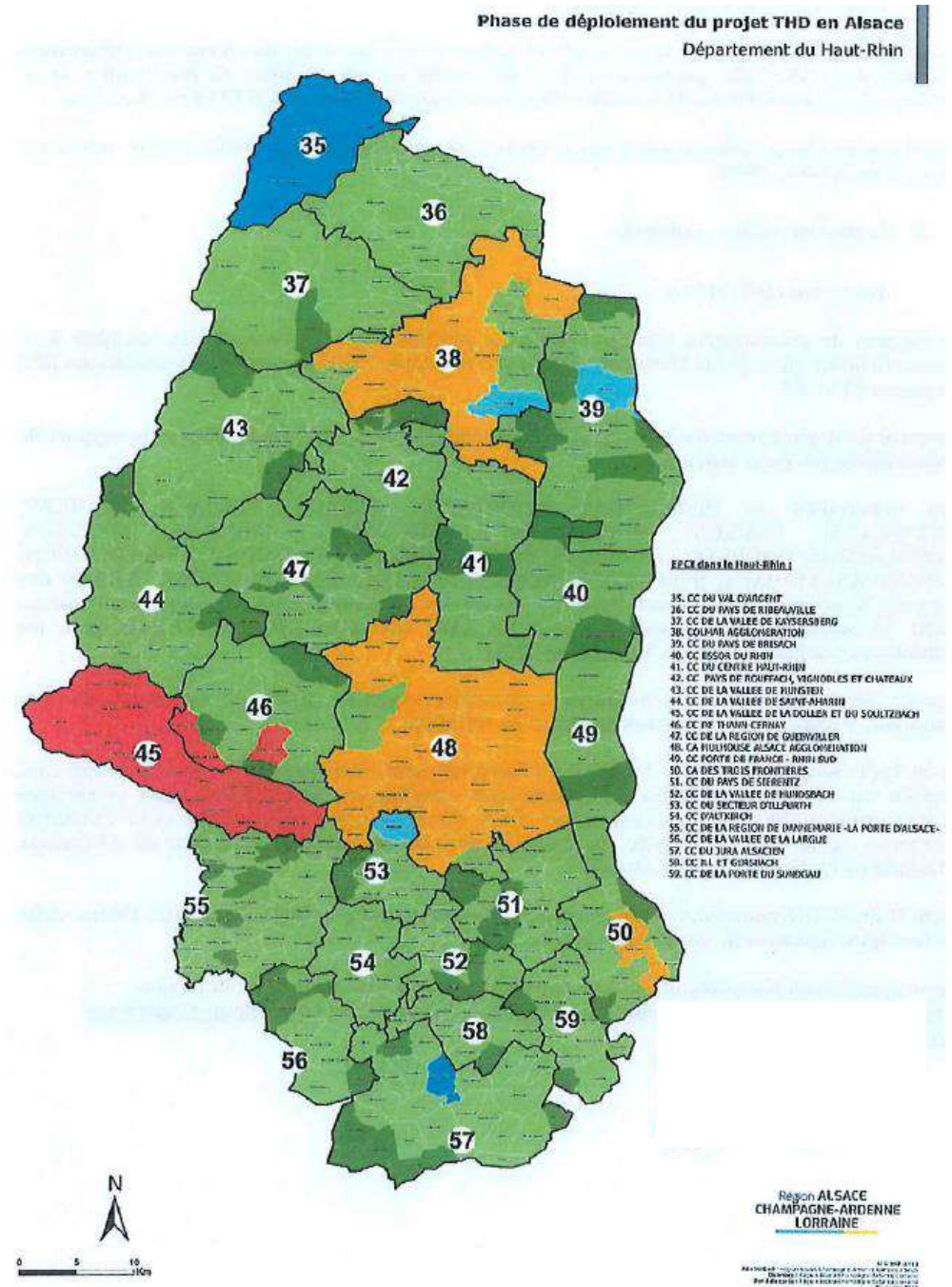
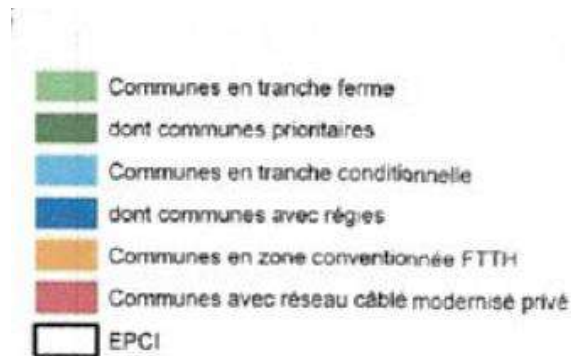
e. Un accès disparate aux nouvelles technologies

En ce qui concerne l'accès au Très Haut Débit, les communes de Biederthal, Courtavon, Elbach, Felbach, Franken, Gildwiller, Hecken, Hindlingen, Levoncourt, Lucelle, Mertzen, Mooslargue, Oberlarn, Romagny, Saint- Bernard, Saint- Cosme, Saint- Ulrich, Spechbach-le-Haut, Strueth, Traubach-le-Haut, Werentzhouse et Willer ont vocation à être raccordées avant fin 2018, les autres communes sont prévues pour l'horizon 2020.

Le même planning s'applique pour les ZAE : raccordement en 2017- 2018 pour les communes prioritaires, sinon à terme en 2020.

Sur les 55 communes haut- rhinoises à raccorder avant fin 2018, 22 se situent dans le Sundgau. Il s'agit d'un enjeu très fort pour ce territoire.

Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) fixe un objectif général d'accès au THD pour toutes les communes alsaciennes situées hors des périmètres d'investissement des opérateurs (à savoir sur le Haut- Rhin, les agglomérations de Colmar et de Mulhouse ainsi que la ville de Saint- Louis) par la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé THD Alsace.



3. LES ENJEUX DE LA MAITRISE FONCIERE

Face au dynamisme et à l'attractivité du territoire, une analyse de l'immobilier et du foncier s'impose, dans la mesure où ils constituent le support de toute politique de développement territorial. L'amélioration de la qualité de vie et le développement harmonieux du territoire nécessitent d'anticiper l'aménagement de l'espace par des actions de maîtrise foncière.

A- UN PARC DE LOGEMENTS QUI SE RENOUVELLE MAIS PEU DIVERSIFIE

a. La dynamique de construction de logements

Les données exploitées s'appuient sur les derniers chiffres et données mis à disposition par l'INSEE et par la DREAL d'Alsace pour le parc existant ainsi que sur la base de données SITADEL (ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) pour les logements commencés jusqu'en 2012.

Entre 2007 et 2012, **près de 2000 logements ont été construits**, toutes typologies confondues sur le périmètre du SCoT. Ces logements sont à **71 % des logements individuels** et à **29 % de logements collectifs**. Ces chiffres expriment la relative diversification de la typologie du parc commencée sur les 10 dernières années.

Globalement, l'activité de construction de logements neufs est d'environ 522 logements par an sur l'ensemble du territoire depuis 1999.

La plupart des communes du territoire connaissent une forte croissance du parc de logements entre 2008 et 2012.

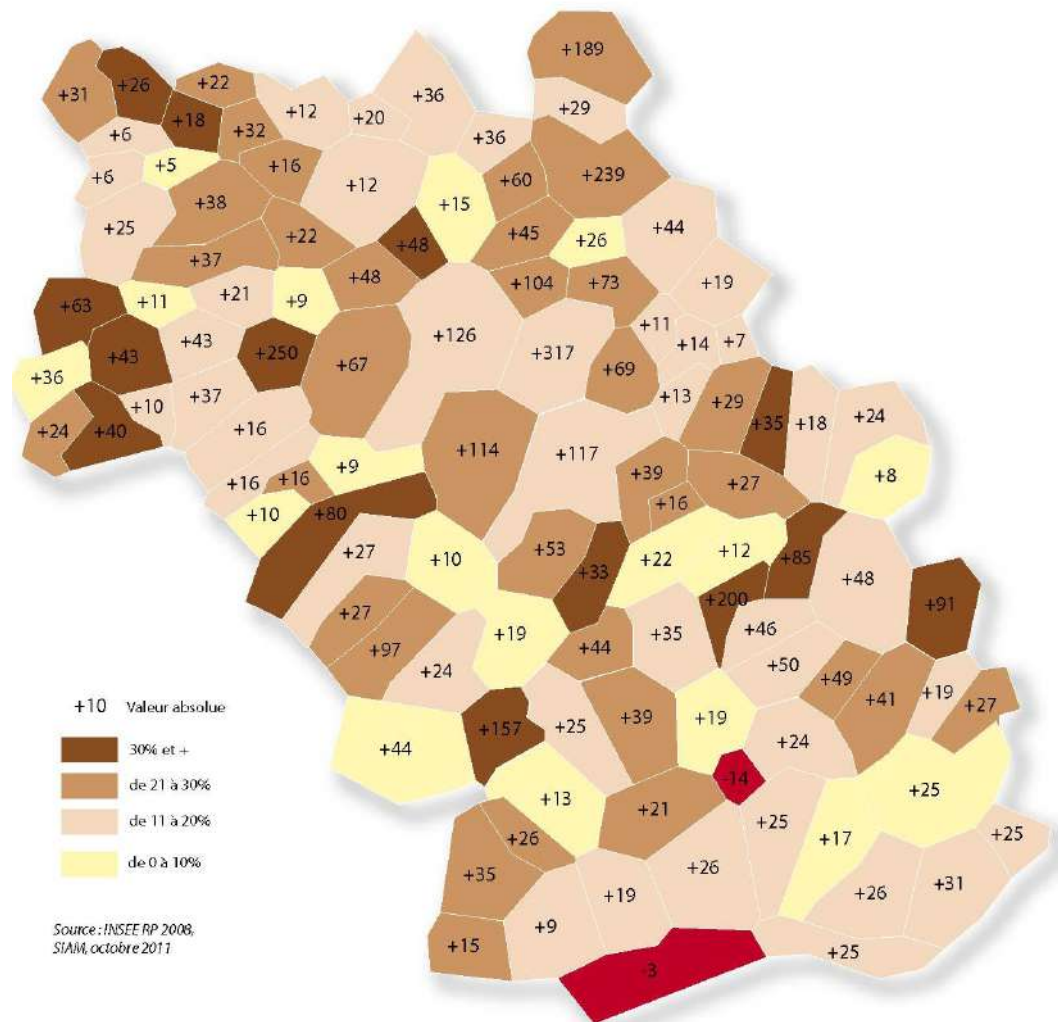
Seules les communes de Lucelle et de Ferrette n'ont pas connu d'évolution positive de leur parc de logements entre 2008 et 2012 avec respectivement des pertes de -1,2 % et -0,7 % de logements.

Pour les autres communes, le nombre de logements a augmenté plus ou moins fortement atteignant 6,2 % d'augmentation de logements supplémentaires pour la commune de Mooslargue.

En 2012, le parc de logements se compose comme suit :

- **1 commune : Altkirch** dispose de 2 886 logements;
- **3 communes** détiennent entre 1000 et 2 000 logements: **Illfurth, Dannemarie et Hirsingue**;
- **6 communes** détiennent entre 500 et 1000 logements: **Hirsingue,**

**Evolution du parc de logements
entre 1999 et 2008**



- **Hochstatt, Carspach, Waldighoffen, Ferrette et Hirtzbach ;**
- **27 communes** détiennent entre 250 et 500 logements.
- **71 communes** offrent moins de 250 logements.

D'après l'INSEE, le territoire du SCoT possède **près de 30 800 logements en 2012.**

Il est important de noter que la croissance du parc de logements est plus rapide que la croissance démographique. Ainsi, entre 2008 et 2012, la population du Sundgau a augmenté de 0,5 % alors que le parc de logements a connu une croissance de 1,7 %.

Le territoire du SCoT du Sundgau connaît une forte croissance démographique conjuguée à une activité de construction de logements très élevée.

La situation du Sundgau contraste avec le territoire du SCoT de Thur-Doller qui affiche une dynamique de construction qui a progressé depuis dix ans grâce à la construction de logements collectifs (près de 50 % des nouveaux logements).

En moyenne, le SCoT de Thur-Doller a connu une activité de construction de 415 logements par an contre 522 logements par an sur le territoire du Sundgau.

Globalement le territoire du Sundgau connaît une activité de construction qui se situe parmi les plus élevées du Haut-Rhin.

b. Les caractéristiques du parc de logements

La structure du parc de logements est constituée en très grande majorité par des résidences principales (91 % du parc global), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale située à 90 %. Les résidences secondaires représentent 3 % du parc alors que la part de logements vacants est de 7 %.

Comparativement au Haut-Rhin, le SCoT du Sundgau possède un parc de logements ayant une structure similaire.

Structure du parc de logements en 2012 et évolution depuis 2007

SCoT	Evolution annuelle moyenne du nombre de logements (%)	Nombre de logements	Nombre de résidences principales	Nombre de logements vacants	Nombre de résidences secondaires
SCOT SUNDGAU	1,7	31097	27998	2408	691
SCOT PAYS THUR DOLLER	1,4	31147	27568	2508	1071
SCOT DES CANTONS DE HUNINGUE ET SIERENTZ	1,7	36295	32810	2674	811

En termes d'évolution, le SCoT du Sundgau connaît une augmentation plus importante de la part des résidences principales (+ 14%) entre 2007 et 2012 que celle observée à l'échelle départementale (+ 9%).

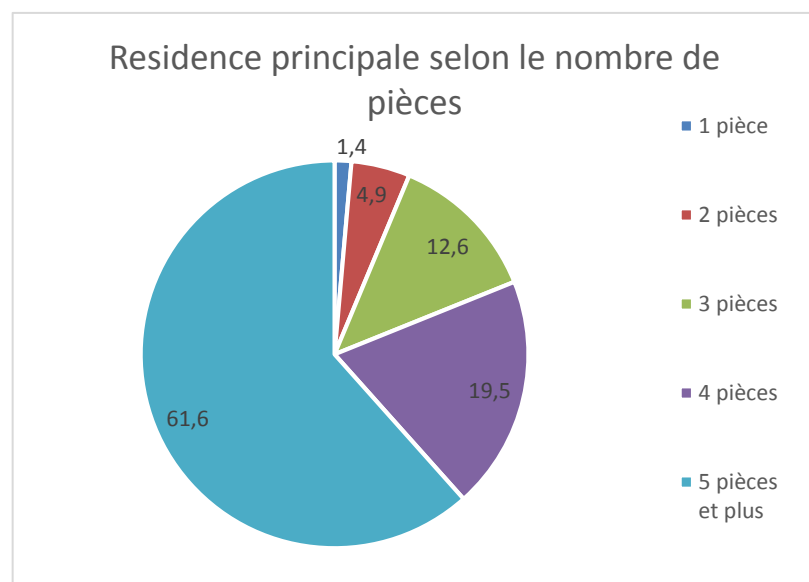
Les résidences secondaires ont quant à elles enregistré une forte diminution (- 13 % entre 2007 et 2012). Il est à noter que le secteur du Jura alsacien possède la part la plus importante de résidences secondaires (7 %) du territoire.

L'évolution de la part des logements vacants sur le territoire est très marquée sur les secteurs de la Largue et de l'III avec des augmentations respectives de + 76 % et + 67 %. Cependant le taux de logements vacants* sur ces secteurs et sur le territoire du Sundgau reste équivalent à la valeur départementale (7 %).

Les résidences principales sont largement majoritaires sur l'ensemble du territoire, bien que les situations infra territoriales soient légèrement divergentes. Ainsi, le secteur d'Altkirch possède le parc de résidences principales le plus important avec 92 % des logements.

* Un logement vacant (selon l'INSEE) est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).



Le parc de résidences principales du territoire est essentiellement constitué de maisons individuelles représentant près de 78 % de l'ensemble des logements. Ce taux est largement supérieur à celui du Haut-Rhin qui s'élève à 52,1 %. Toutefois, depuis 2008, il ressort que le logement collectif représente 29 % des logements commencés sur le territoire, soit 1 516 logements collectifs commencés sur cette période, modifiant progressivement la composition du parc de logements.

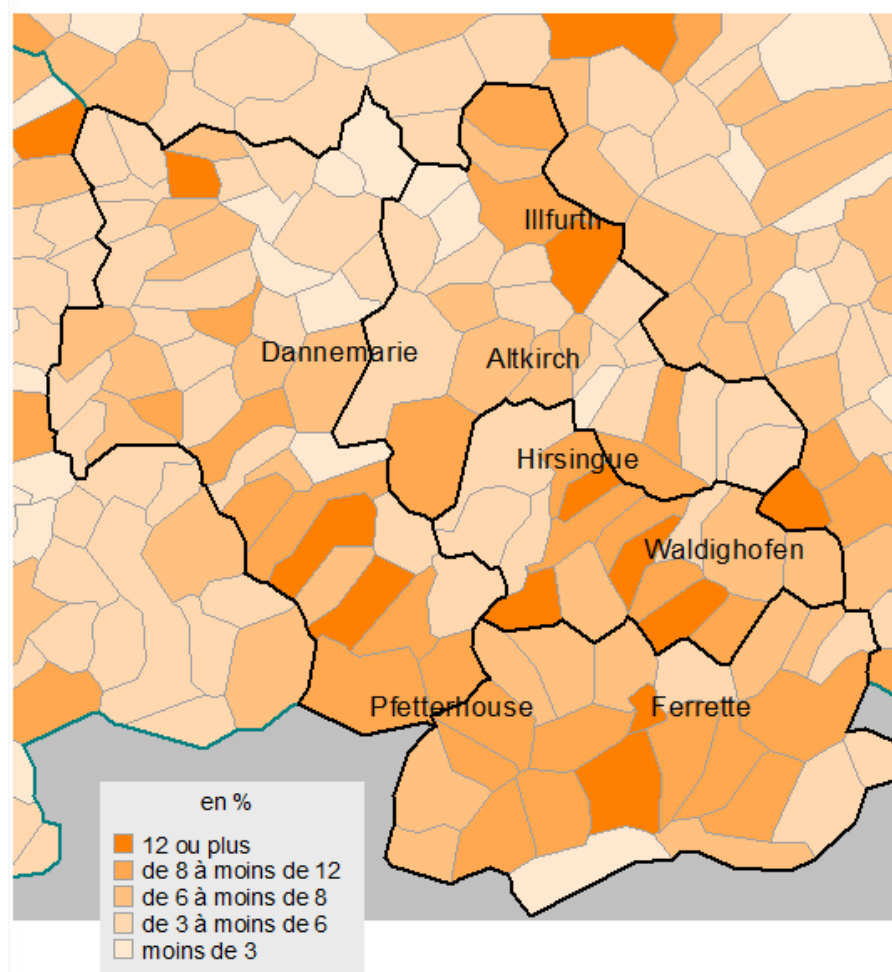
Le parc des résidences principales est majoritairement constitué par des logements de grande taille qui comportent un grand nombre de pièces : 81 % des résidences principales possèdent au moins quatre pièces tandis que la moyenne pour le Haut-Rhin est de 66 %. Ce constat ne fait qu'affirmer l'une des caractéristiques du territoire : sa ruralité.

Le nombre moyen de pièces par résidence principale a augmenté de 4,8 à 4,9 entre 2008 et 2012.

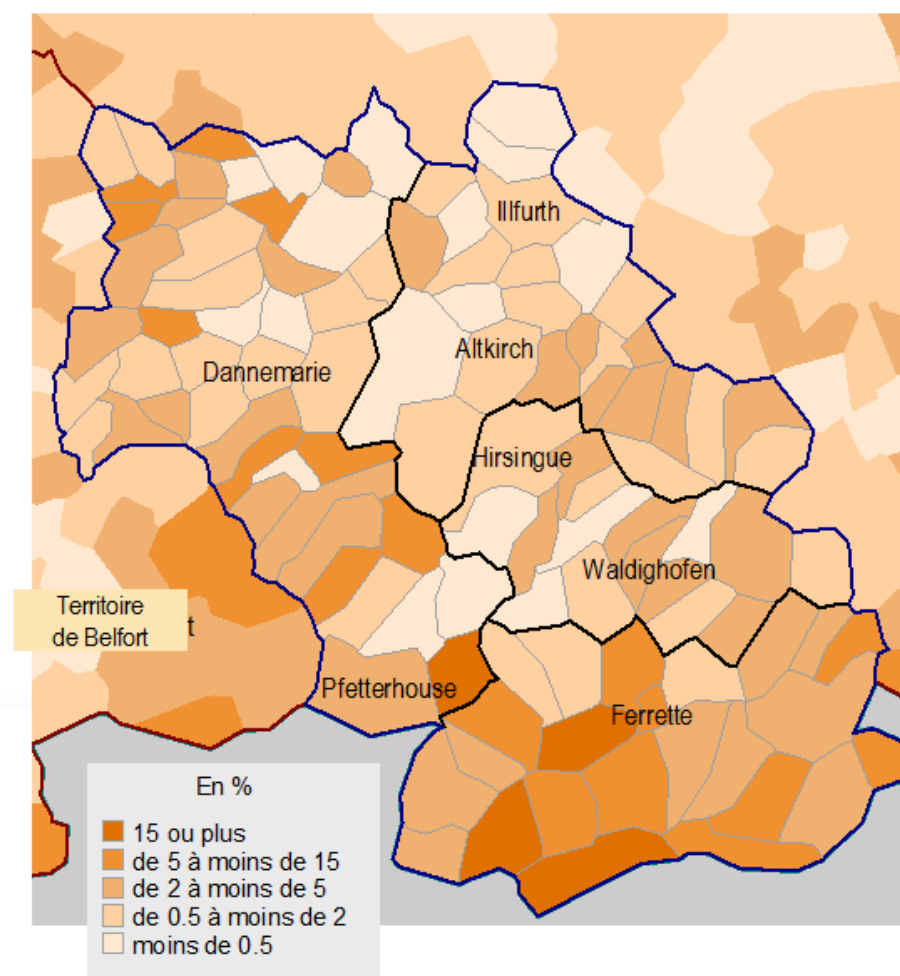
Il convient de souligner que le Sundgau est caractérisé par un taux de vacance de 7 %, équivalent aux données départementales. Cette valeur peut s'expliquer par la vétusté du parc qui compte un grand nombre de logements construits avant 1949 (33 % contre 29 % dans le Haut-Rhin). D'une manière générale, il existe deux types de vacance :

- Celle qui touche principalement les logements en zone rurale (souvent des vieilles fermes), qui ne trouvent pas de repreneurs lors du décès du propriétaire. La vacance est alors souvent de longue durée, soit de plus de trois ans. Ce problème est plus spécifique à notre territoire.
- Celle qui touche les logements détenus par des propriétaires-bailleurs, en zones plus urbaines, qui ne trouvent pas preneurs en raison de la supériorité de l'offre à la demande (tension faible du marché immobilier). Globalement, cette vacance est plus courte et dans la majorité des cas, de l'ordre de moins d'un an.

Part des logements vacants



Part des résidences secondaires dans le parc de logements



Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

c. Structure du marché immobilier : un fort taux de propriétaire malgré des coûts immobiliers qui s'élèvent

Des enquêtes menées auprès des Agences immobilières du territoire et de ses environs permettent de souligner la prédominance de l'accession à la propriété sur la location, que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande.

En ce qui concerne les statuts d'occupation des logements, les propriétaires constituent la grande majorité du total des occupants du parc de logement, à hauteur de 77 %. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui est de 61 % de propriétaires.

Ces chiffres concordent avec la structure du parc de logements où les logements individuels, le plus souvent en accession à la propriété, sont les plus nombreux.

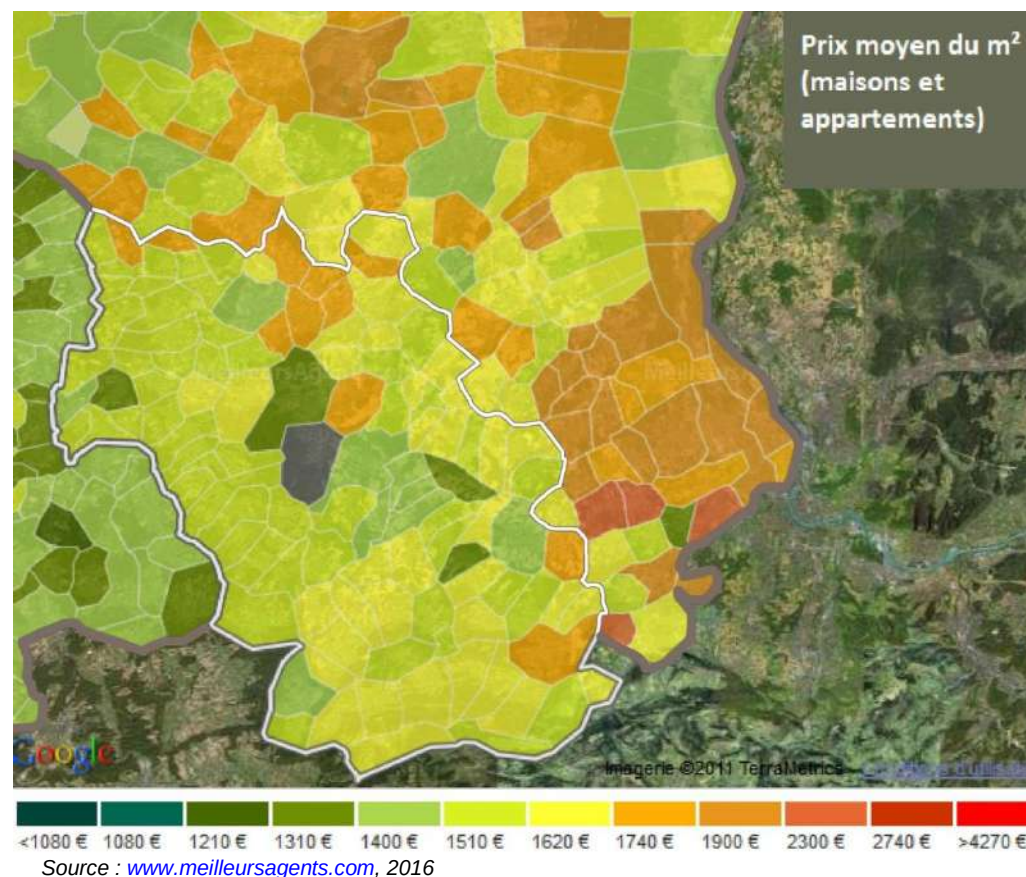
A l'échelle infra territoriale, le secteur de la vallée de la Largue compte la plus grande part de propriétaire avec 78,5 %, soit 6 806 propriétaires pour 8 672 résidences principales. A noter que les disparités entre secteurs sont faibles + ou – 2 %.

Concernant les prix de vente observés sur le territoire, il apparaît que la frange Nord-Est du territoire (secteur d'Altkirch et de l'III) propose les prix les plus élevés (le prix du foncier a été multiplié par trois en quinze ans sur la commune d'Altkirch par exemple). Cependant malgré la pression urbaine exercée par les agglomérations mulhousiennes et bâloise, les prix restent plus accessibles que sur ces agglomérations. A l'échelle infra territoriale, le secteur du Jura Alsacien connaît une demande moins forte et des prix moins élevés.

Si l'on compare les prix moyens constatés à l'échelle départementale, le territoire du Sundgau se situe en dessous de la moyenne que ce soit concernant les appartements neufs et anciens ou les maisons anciennes. Seules les maisons neuves ont un coût supérieur à la moyenne départementale sur le territoire : 2600 € le m² pour le Sundgau contre 2272 € le m² à l'échelle du Haut-Rhin

D'un point de vue général, le prix au m² moyen des appartements et maisons sur le Sundgau est inférieur aux agglomérations voisines de Mulhouse et Bâle.

Le territoire du SCoT du Sundgau se situe donc au cœur d'un espace attractif par le prix du foncier, de son immobilier et de sa proximité avec les grands pôles urbains de Mulhouse et Bâle.



d. La faiblesse de l'offre locative aidée

Le logement locatif aidé est peu représenté sur le territoire. D'après l'INSEE, le territoire compte 946 logements locatifs aidés.

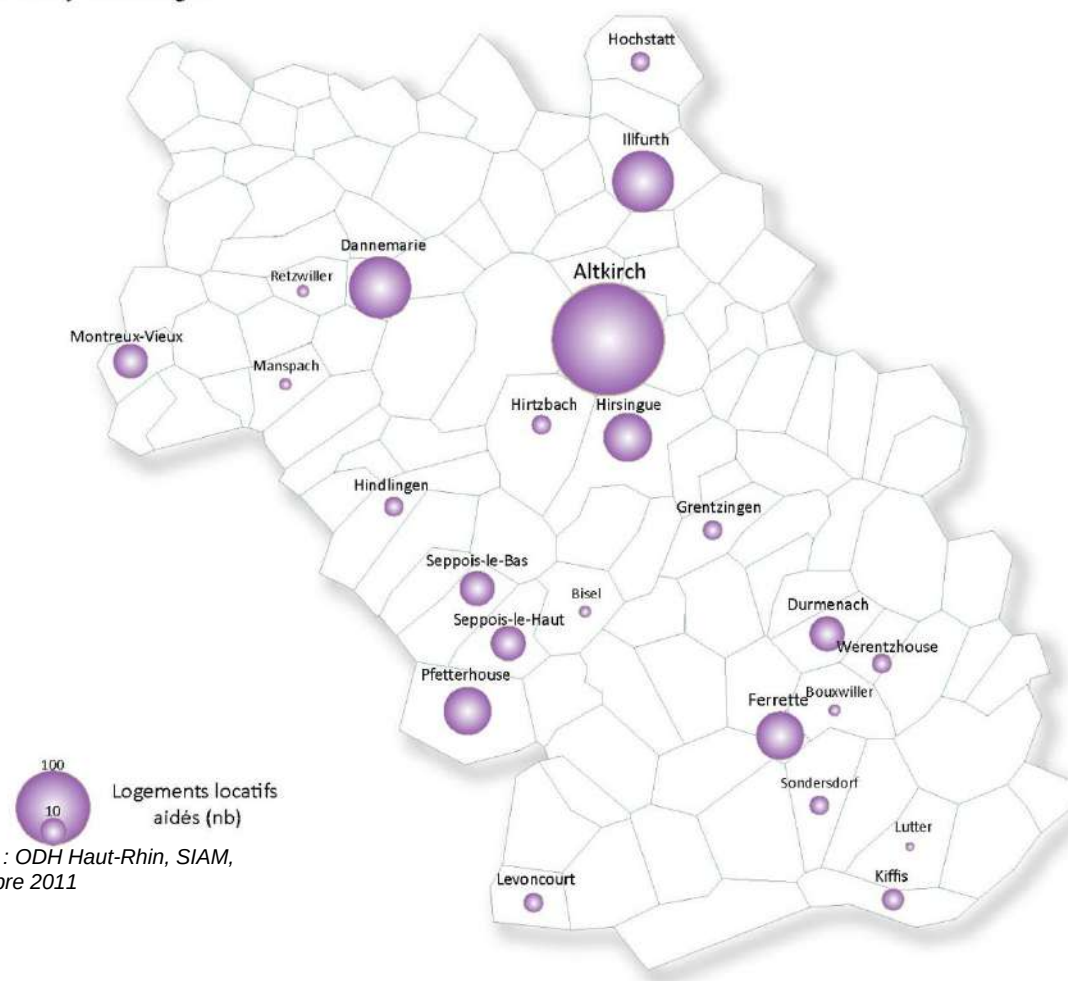
Ces logements sont répartis sur l'ensemble du territoire mais seulement 22 communes recensent des logements locatifs aidés dans leur parc de logements :

- **Altkirch**, compte 47 % de l'offre totale de logements locatifs aidés ;
- **Illfurth**, 13 % de l'offre ;
- **Dannemarie**, 11 % de l'offre ;
- tandis que les 19 autres communes regroupent 29 % de l'offre de logements locatifs aidés.

A l'échelle du Sundgau, les logements locatifs aidés représentent **3,4 %** du parc de logements, soit une valeur très inférieure au département du Haut-Rhin qui compte **15 %** de logements locatifs aidés dans son parc de logements.

En outre, le Sundgau présente une importante pression de demande de logements locatifs publics : le rapport « nombre de demandeurs / nombre de logements locatifs publics » est de 41 % pour la zone d'Altkirch contre 32 % pour le département.

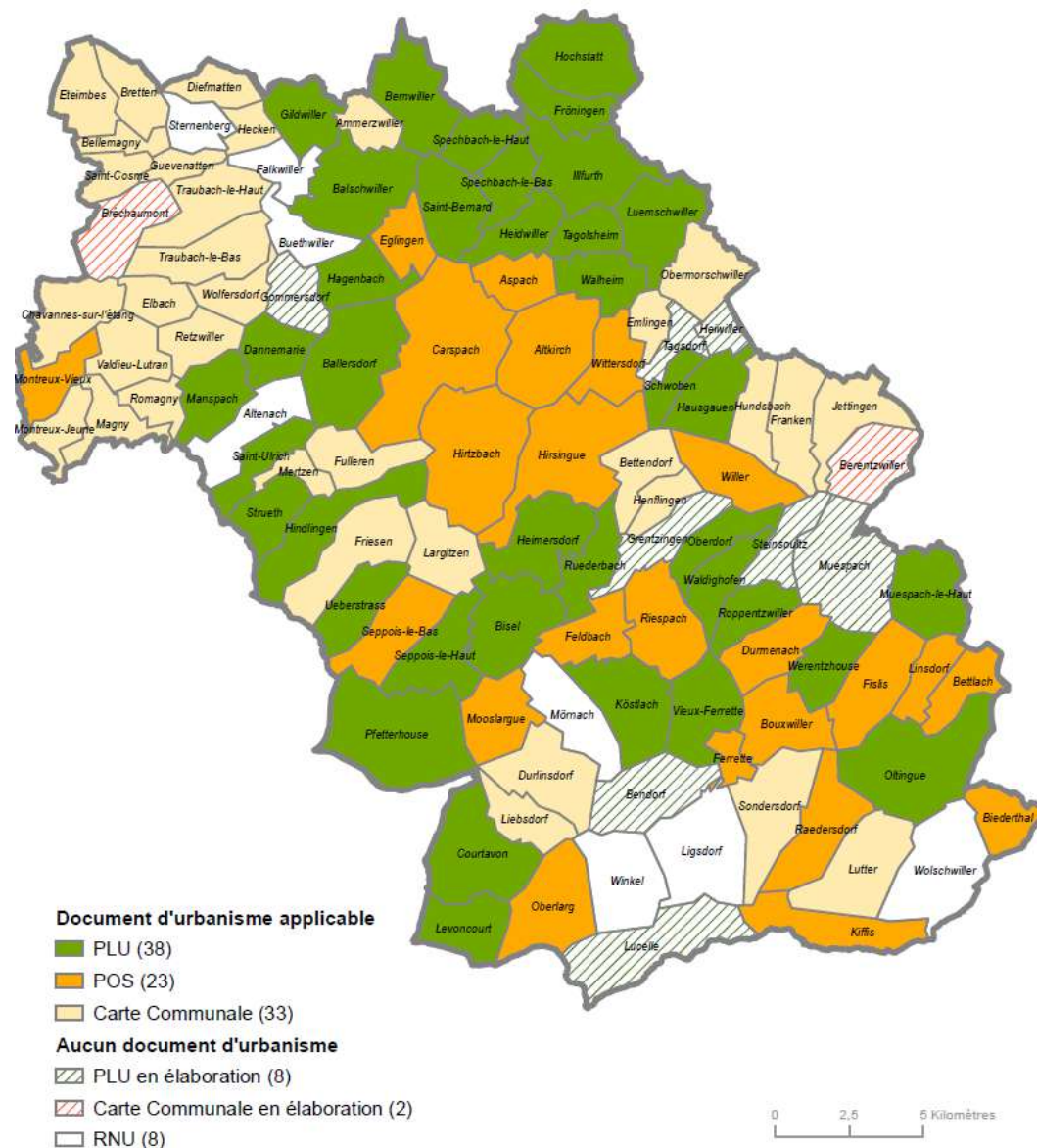
Répartition de l'offre de logements locatifs aidés sur le Pays du Sundgau



Source : ODH Haut-Rhin, SIAM, décembre 2011

B- UNE MAITRISE FONCIERE ENCORE LIMITEE SUR LE TERRITOIRE

a. Une couverture en documents d'urbanisme hétérogène



Les périmètres intercommunaux ont évolués au 1^{er} janvier 2017 suite à des fusions opérées dans le cadre de la loi NOTRe.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a validé le découpage du territoire en deux communautés de communes.

La Communauté de Communes Sundgau est issue de la fusion des communautés de communes d'Altkirch, de la Vallée de Hundsbach, du Secteur d'Illfurth, d'Ill et Gersbach et du Jura Alsacien.

Cette Communauté de Communes regroupe 64 communes et a la compétence PLUi.

La Communauté de Commune Sud Alsace Largue issue de la fusion des Communautés de Communes de la Largue et de la Porte d'Alsace.

Cette Communauté de Communes regroupe 44 Communes et n'a pas prévu à ce jour d'élaborer un PLUi sur son périmètre.

La grande hétérogénéité des documents d'urbanisme va donc laisser place à une plus grande harmonie dans la planification dans les années à venir.

Globalement le territoire possède une bonne couverture en documents de planification communale. Cependant, le nombre élevé de cartes communales (86% des cartes communales du Haut-Rhin), plus permissives, est un élément qui peut favoriser une urbanisation moins maîtrisée.

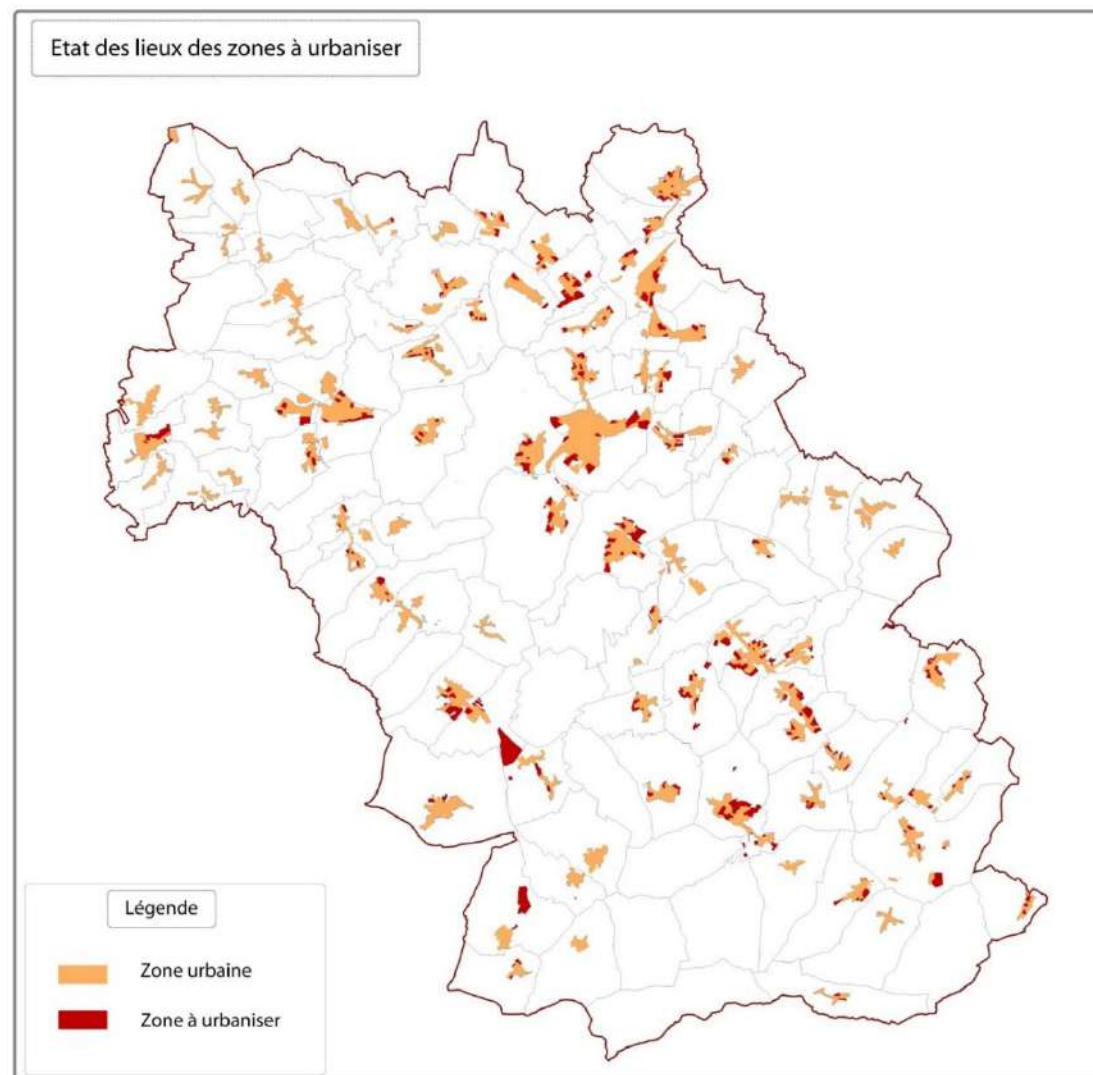
b. Un potentiel foncier inscrit dans les documents d'urbanisme important

Une analyse des extensions de l'urbanisation projetées dans les documents d'urbanisme communaux permet de dresser un état des lieux des réserves foncières urbanisables à terme sur le territoire. Certaines communes étant en cours d'élaboration de leur document d'urbanisme, les résultats obtenus sont donc incomplets mais fournissent les grandes orientations et intentions d'extension de l'urbanisation. De plus, l'analyse des zones déjà urbanisées permettra de mieux quantifier les capacités réelles d'extension possibles.

Au total, ce sont quelques **643 hectares** qui sont inscrits à l'urbanisation sur les 10 années à venir.

Dans le détail, il ressort que l'habitat et les zones mixtes (habitat + équipements) constituent les destinations premières de ces réserves foncières avec plus de 90 % de la surface totale à urbaniser du territoire.

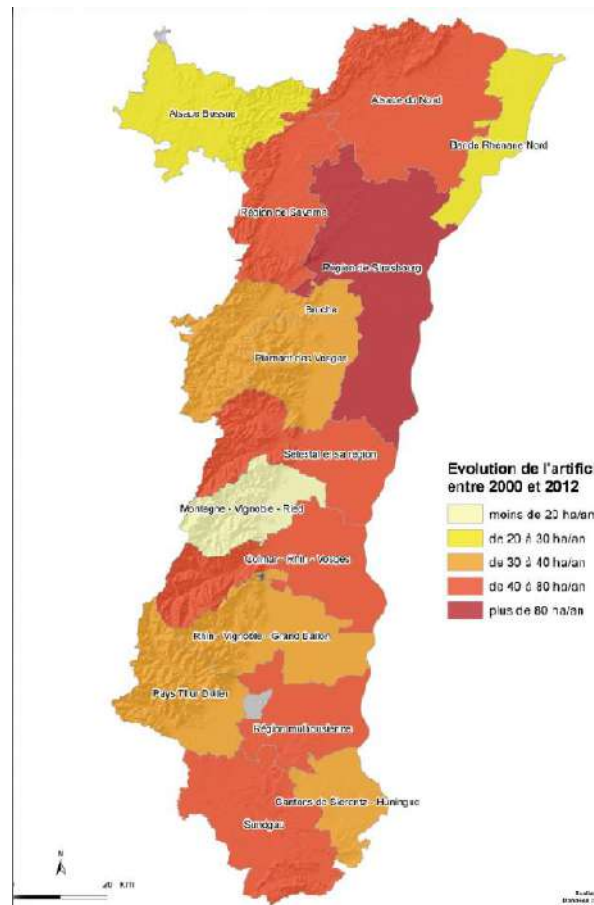
Par ailleurs, cette urbanisation est prévue essentiellement sur des zones déjà équipées, c'est-à-dire sur le court terme. Les extensions prévues sur le long terme concernent surtout de l'habitat et des activités.



c. Une consommation foncière qui s'accélère sur le territoire

Compte tenu du fort dynamisme démographique et des objectifs fixés par les lois « grenelles », la question de la consommation foncière est au centre des réflexions menées à l'échelle du territoire. Une première estimation de la consommation foncière a été effectuée sur la base sur les données BDOCS - CIGAL fournies par la Région Alsace :

- En 2012, les surfaces agricoles occupaient 54 % du territoire du Sundgau (44,5 % à l'échelle régionale) ;
- Les territoires artificialisés 8,9 % du SCOT (11,6 % à l'échelle régionale) ;
- Entre 1986 et 2012, le Sundgau a connu une progression de la tache urbaine inférieure à la moyenne régionale en dépit de gains de population ;

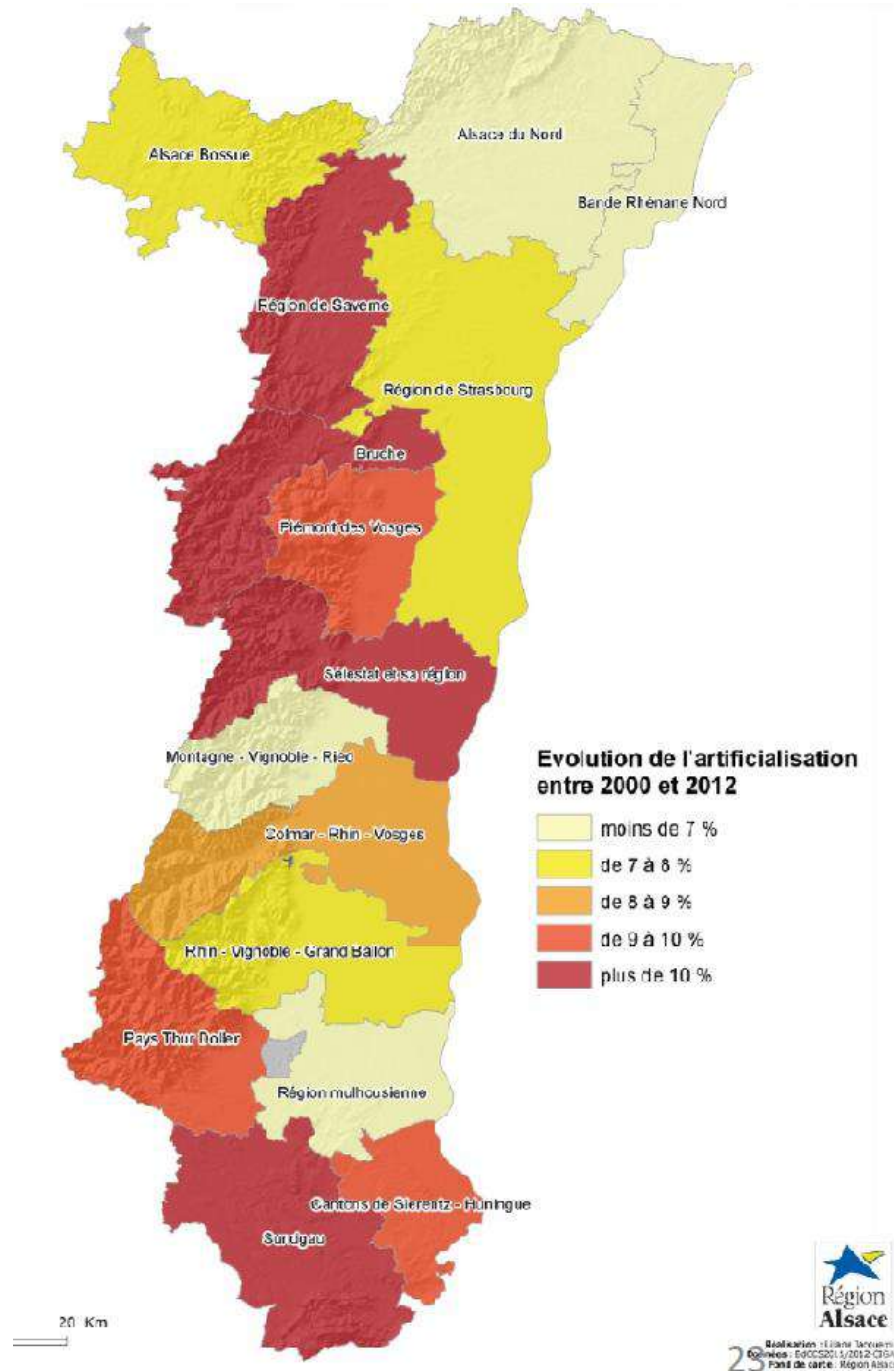


- Entre 2000 et 2012, alors que la tendance régionale est à une modération du rythme de consommation des espaces (autour de 600 à 700 ha/an entre 2000 et 2012, contre 800 à 1027 ha/an entre 1976 et 2000 selon les méthodes d'analyse), le territoire du SCOT du Sundgau a accéléré son rythme de consommation d'espaces. Il se place à la 3^{ème} position des SCOT du Haut-Rhin et à la 4^{ème} position alsacienne, derrière le SCOT de la Région de Strasbourg, le SCOT de la Région Mulhousienne et le SCOT Colmar Rhin Vosges.

Entre 2000 et 2012, les espaces artificialisés ont progressé de 51 ha/an, imputables à 66 % à l'habitat. Les surfaces agricoles ont régressé de 49 ha/an, sachant que 81 % des territoires agricoles qui ont muté ont été artificialisés.

Au total, 569 ha ont été artificialisés sur la période 2000 - 2012 selon les données BDOCS – CIGAL soit 0,8 % de la surface totale du territoire du Sundgau.

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau a co-élaboré avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin une base de données sur l'évolution de l'occupation de l'espace entre 2002 et 2011. Cette base de données a permis d'évaluer la part de chacune des communes dans la consommation foncière du SCOT.





Source: CIGAL, ORTHO2007, BD MUT 2007

V I .

UN MODELE ECONOMIQUE FRAGILISE ET
MENACE

- ✓ **DE PROFONDES MUTATIONS EN COURS**
- ✓ **UNE OFFRE ECONOMIQUE TERRITORIALE INADAPTEE, A STRUCTURER POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LA CREATION DE RICHESSE ET D'EMPLOIS**
- ✓ **UNE AGRICULTURE A CONFORTER ET UN NOUVEAU SECTEUR A DEVELOPPER (TOURISME)**

IV- UN MODELE ECONOMIQUE FRAGILISE ET MENACE

1. DE PROFONDES MUTATIONS EN COURS

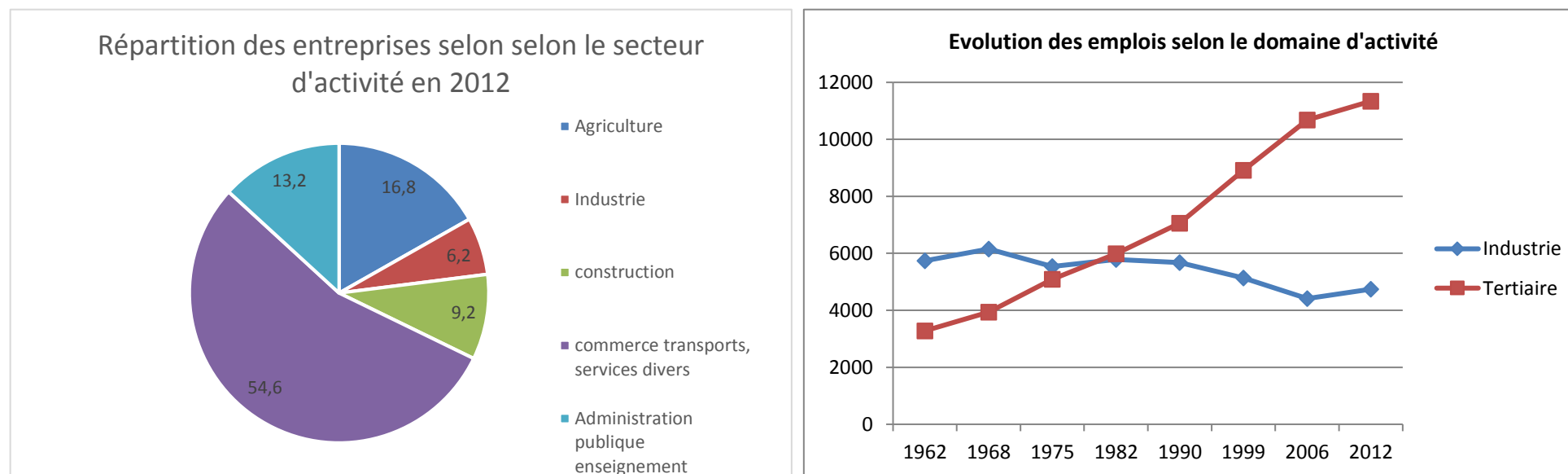
A- UNE INDUSTRIE EN FORT RECUL

Le territoire du Sundgau connaît une évolution significative de son tissu économique depuis 30 ans. Le secteur industriel prédominant dans les années 1970 a souffert d'une érosion progressive liée aux restructurations dans le secteur de l'habillement-cuir, du textile et de la métallurgie. Ce sont les activités présentielle (commerces et services) qui ont dynamisé l'économie et par conséquent renforcé le secteur tertiaire.

Les types d'activité de ces entreprises et établissements se répartissent de la façon suivante :

- l'industrie ne représente plus que 6,2 % des entreprises et établissements actifs ;
- la construction représente 9,2 % des établissements et entreprises ;
- le commerce et les services de réparations représentent 14,6 % des établissements et entreprises ;
- les établissements et entreprises de services sont majoritaires avec 54,6 %.

La zone d'emploi d'Altkirch connaît la plus forte baisse des emplois industriels constatés en Alsace sur la période 2007-2012. Cette tendance lourde s'est encore accentuée avec la crise et par la fermeture de l'usine Peugeot MTC de Dannemarie (140 salariés).



Source : INSEE, RP 2012

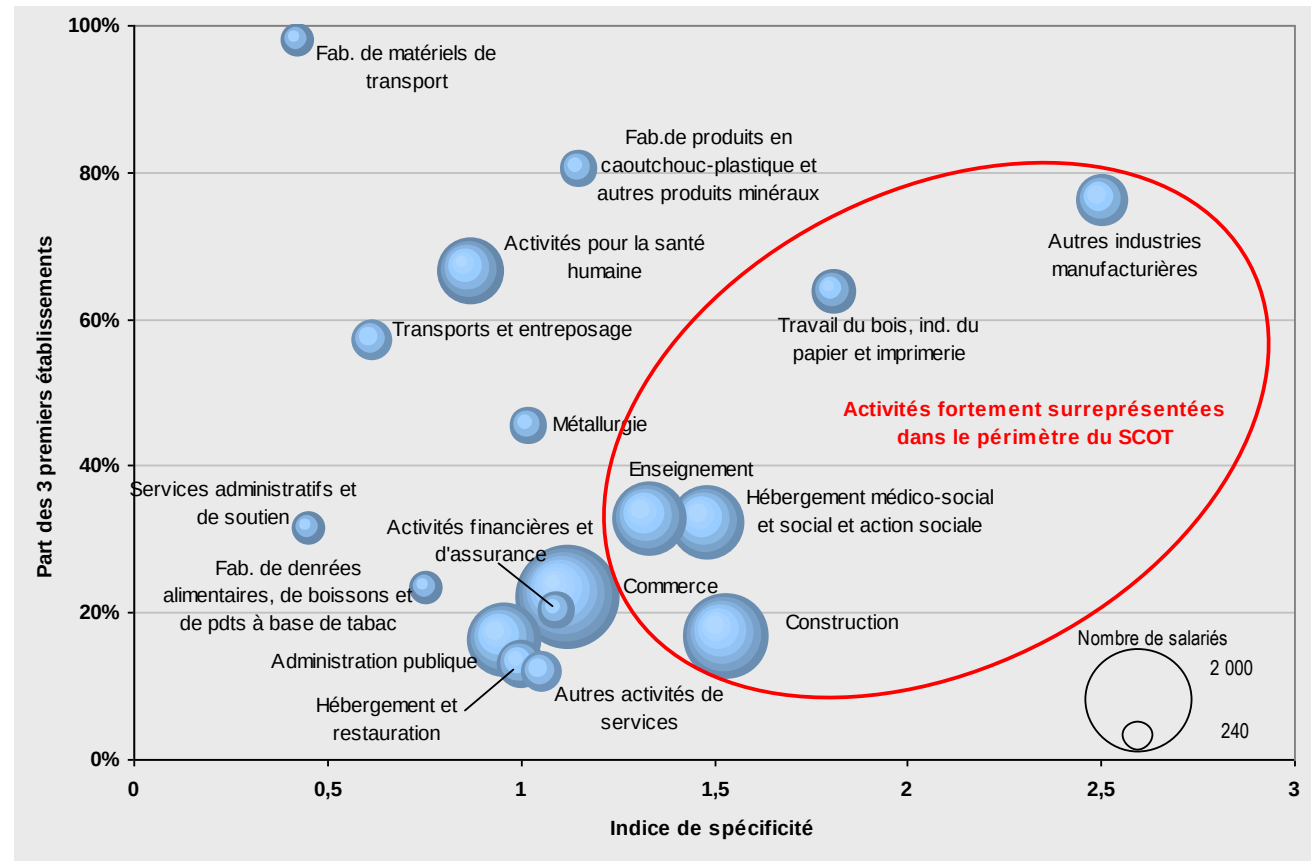
Une forte spécificité sectorielle dans l'industrie liée à la présence de quelques grands établissements

Un secteur commercial bien représenté sur le territoire

Le commerce emploie 2 000 salariés dans le Sundgau.

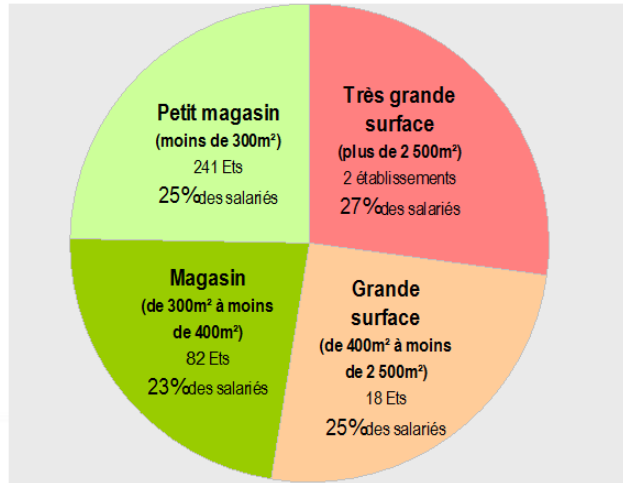
Le commerce de détail rassemble, quant à lui, 343 établissements (dont la moitié est employeur) et 1 300 salariés. Les salariés du secteur sont répartis de manière équilibrée dans tous les types d'établissements.

Spécificités sectorielles du territoire par rapport au Haut-Rhin



Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

Répartition des emplois salariés selon la surface de vente de l'établissement



Source : Insee-CLAP 2008

Répartition des établissements et des emplois salariés selon le type de commerce

	Secteur d'Altkirch		Vallée de la Largue		Vallée de l'III		Jura Alsacien		SCoT Sundgau	
	Nombre d'établissements	Effectifs salariés	Nombre d'établissements	Effectifs salariés	Nombre d'établissements	Effectifs salariés	Nombre d'établissements	Effectifs salariés	Nombre d'établissements	Effectifs salariés
Hypermarché/Supermarché	4	320	2	88	4	181	2	42	12	631
Alimentation	30	56	18	46	10	14	10	18	68	134
Habillement	27	52	4	3	6	11	5	2	42	68
Pharmacie	9	38	4	26	4	38	1	6	18	108
Non alimentaire (autre)	84	182	55	56	45	79	19	44	203	361
Total	154	648	83	219	69	323	37	112	343	1 302
	45%	50%	24%	17%	20%	25%	11%	9%	100%	100%

Source : Insee-CLAP 2008

Plus de 600 salariés travaillent dans les 12 grandes surfaces implantées sur le territoire

Le secteur d'Altkirch regroupe les plus grands établissements et la moitié des salariés du secteur

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

L'économie présentielle représente 70% des emplois

**Comme dans le département,
les activités de services
concentrent la moitié des
emplois salariés**

*L'industrie bien qu'en recul
fournit encore plus d'un emploi
sur cinq alors que la construction
réunit 11 % du total*

**Les activités présentielles
regroupent plus de
7 emplois sur 10,
mais restent cependant
moins développées que dans les
territoires de SCOT comparables avec
15 emplois pour 100 habitants contre
20 en moyenne**

Activités présentielles :
activités destinées aux
ménages présents sur le territoire,
résidents ou touristes de passage

Répartition des emplois salariés par secteur d'activité en 2008

	Secteurs d'activité					Total
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	
Secteur d'Altkirch	1%	19%	9%	17%	54%	100%
Vallée de la Lague	2%	27%	12%	12%	48%	100%
Vallée de l'III	1%	21%	12%	24%	43%	100%
Jura Alsacien	2%	17%	20%	13%	47%	100%
SCOT Sundgau	1%	21%	11%	16%	50%	100%
SCOT Thur Doller	1%	38%	8%	13%	41%	100%
Haut-Rhin	1%	24%	7%	15%	53%	100%

Répartition des emplois par sphère d'activité

	Emplois salariés	Sphères d'activité		Total
		Présentielle	Non présentielle	
Secteur d'Altkirch	5 570	74%	26%	100%
Vallée de la Lague	3 400	67%	33%	100%
Vallée de l'III	2 040	72%	28%	100%
Jura Alsacien	1 260	78%	22%	100%
SCOT Sundgau	12 270	72%	28%	100%
SCOT Thur Doller	19 770	54%	46%	100%
Haut-Rhin	252 200	63%	37%	100%

Source : Insee-CLAP 2008

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

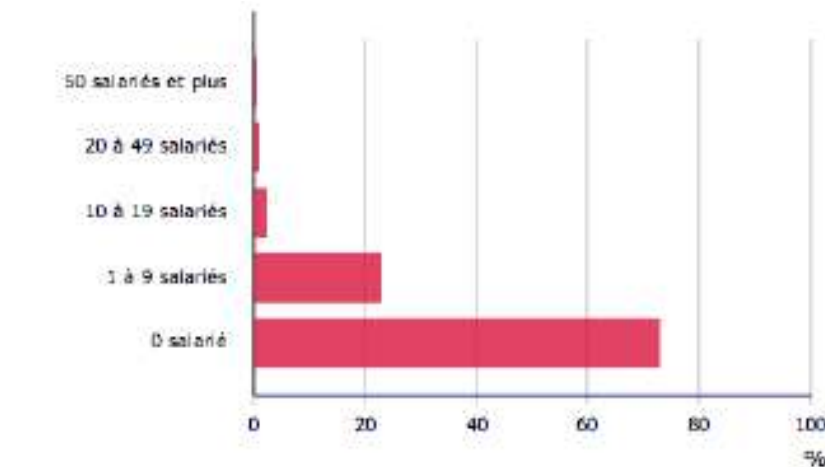
B- UN TISSU PRODUCTIF COMPOSE D'ETABLISSEMENTS A CARACTERE ARTISANAL DE PETITES TAILLES

L'appareil productif du territoire du Sundgau se caractérise par un tissu d'entreprises à caractère artisanal de petites tailles. En effet, près de 95 % des entreprises comptent moins de 10 salariés et aucune entreprise sur le territoire ne compte plus de 250 salariés.

Début 2009, 2550 établissements actifs étaient recensés sur le territoire, dont 365 établissements de construction, soit 14 % de l'ensemble (part supérieure à la moyenne départementale).

Les activités de service sont majoritaires sur le territoire (52 %) et ont progressé de 4 % depuis 2000.

Répartition des établissements par taille



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Répartition des établissements par secteur d'activité

Secteur d'activité	Etablissements au 1er janvier 2009		Etablissements de 10 ans ou plus	
	nombre	%	nombre	%
Industrie	269	10,5%	126	14,3%
Construction	365	14,3%	115	13,0%
Commerce	591	23,1%	219	24,8%
Transports	57	2,2%	29	3,3%
Hébergement et restauration	178	7,0%	74	8,4%
Information et communication	42	1,6%	7	0,8%
Activités financières	112	4,4%	39	4,4%
Activités immobilières	133	5,2%	43	4,9%
Soutien aux entreprises	332	13,0%	83	9,4%
Enseignement, santé, action sociale	295	11,6%	111	12,6%
Autres activités et services	180	7,0%	37	4,2%
Total	2554	100,0%	883	100,0%

C- UNE DYNAMIQUE DE CREATION D'ETABLISSEMENTS QUI EVOLUE FAVORABLEMENT DEPUIS 2000

En 2013, 433 créations d'établissements ont été recensées sur le territoire, principalement sur les secteurs du commerce et l'administration publique, enseignement, santé, action sociale.

La tendance dans le secteur industriel apparaît comme singulière avec un taux de création supérieur à la valeur départementale (7.1%).

Démographie des établissements dans le secteur marchand en 2013

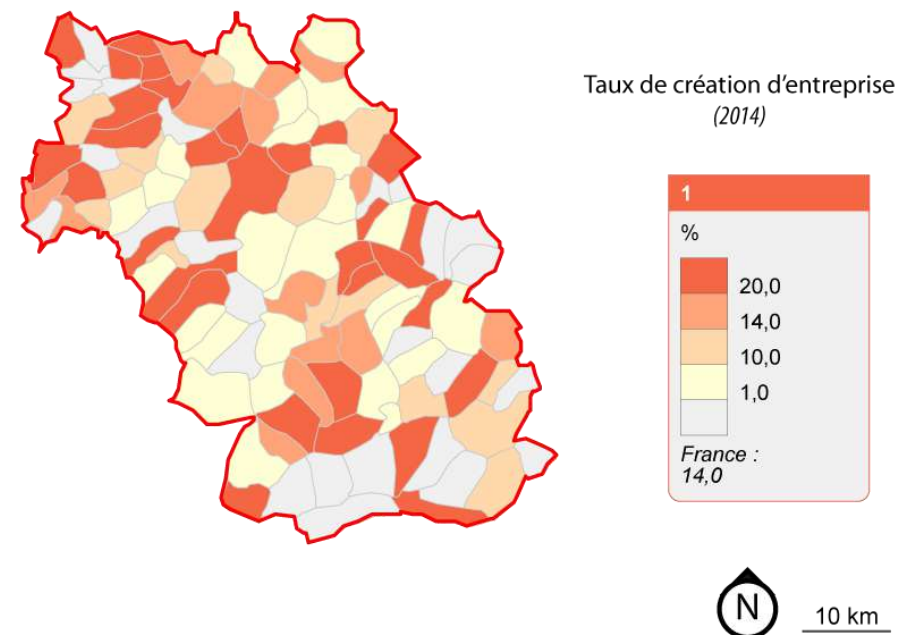
	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	433	100,0	14,4
Industrie	34	7,9	10,6
Construction	55	12,7	13,4
Commerce, transports, services divers	287	66,3	14,9
dont commerce et réparation automobile	96	22,2	14,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	57	13,2	16,2

D'un point de vue général, le territoire connaît une dynamique de création d'établissements comparable à celle du département.

Évolution des taux de création et du stock d'établissements dans le secteur marchand

L'évolution du taux de création est favorable depuis 2000 avec un stock d'établissements qui s'est enrichi de 650 établissements entre 2000 et 2009. En 2013, le taux de création d'entreprise est de 12 %.

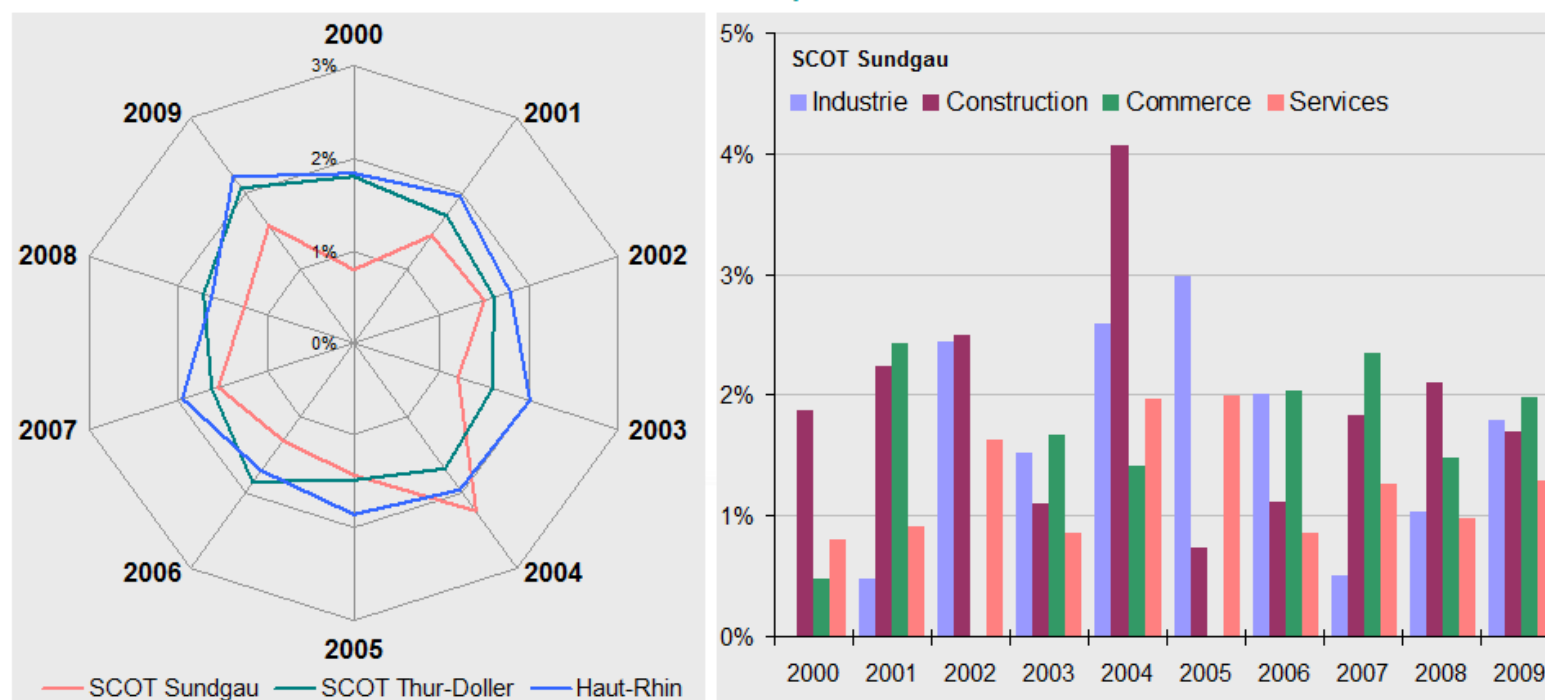
La répartition des créations d'entreprise est relativement homogène sur le territoire mais reste principalement centrée sur les polarités.



Un taux de défaillance d'entreprises inférieur à la moyenne du Haut-Rhin

Excepté pour 2004, le taux de défaillance d'entreprise ne dépasse pas les 2 % dans le périmètre du SCoT et reste sensiblement sous la moyenne départementale entre 2000 et 2009

Taux de défaillance d'entreprises entre 2000 et 2009



Source : Insee – Bodacc, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - Ensemble des secteurs marchands sauf agriculture

Source : Etude Insee SCoT Sundgau, février 2010

Cette répartition des activités et des emplois caractérise bien une zone axée sur une économie résidentielle qui repose sur une forte activité économique liée à la construction, à l'artisanat, au commerce et aux services.

Si cette situation paraît satisfaisante, il n'en demeure pas moins que ce modèle économique vit principalement des sources de revenus provenant de l'extérieur de la zone d'emploi et dégage finalement peu de plus-value et de création de richesse intrinsèque au territoire.

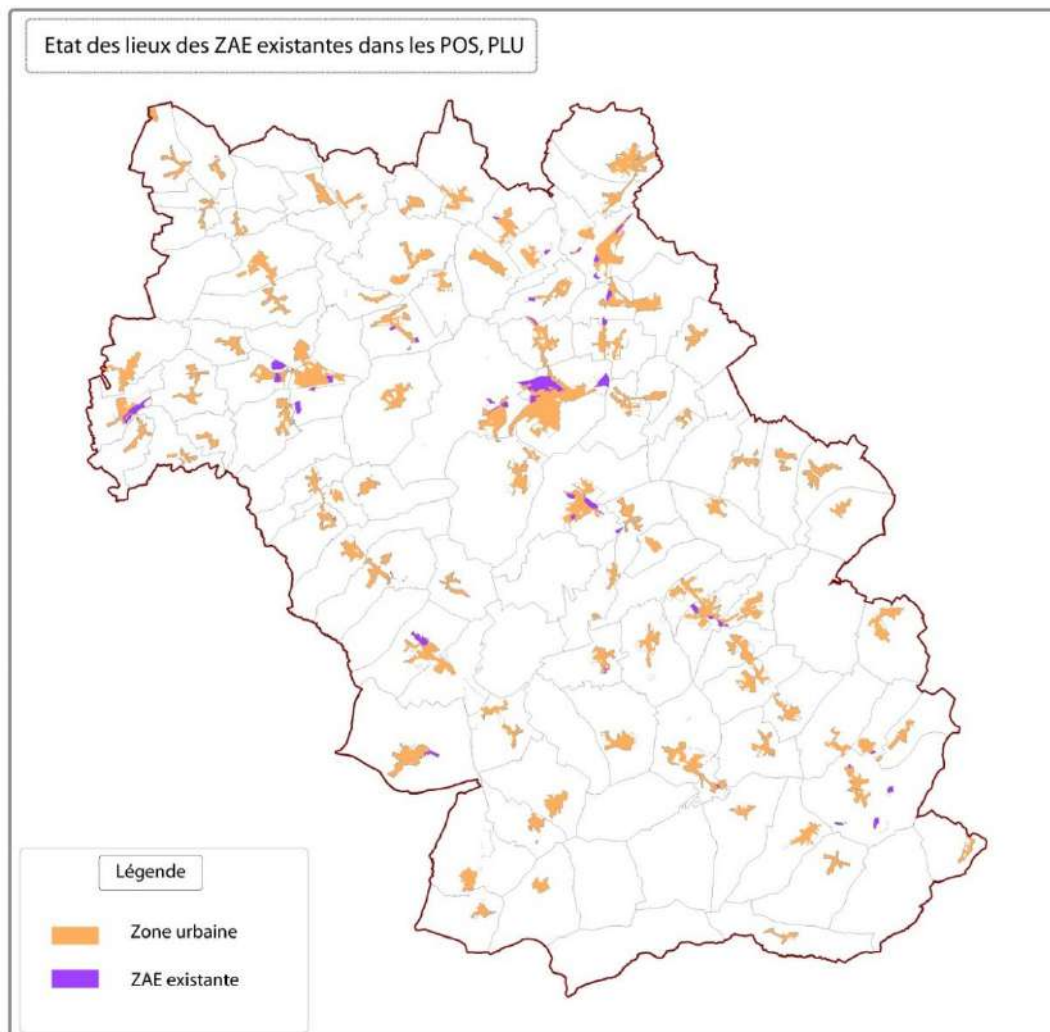
Ce modèle est néanmoins soumis à divers éléments qui menacent son équilibre :

- Effritement des derniers pans de l'industrie du territoire ;
- Rétrécissement du débouché historique de l'emploi en Suisse ;
- Difficultés économiques du bassin de Mulhouse qui pourvoit un grand nombre de postes de travail des actifs du territoire.

L'élaboration du SCoT sera un moment important pour le territoire qui devra déterminer s'il se satisfait d'un modèle qui fonctionne aujourd'hui ou s'il entend mettre en œuvre une politique d'anticipation, voire de correction des mutations déjà en cours.

2. UNE OFFRE ECONOMIQUE INADAPTEE A STRUCTURER POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CREER DE LA RICHESSE ET DE L'EMPLOI

A- LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE : UNE OFFRE TRES DIFFUSE



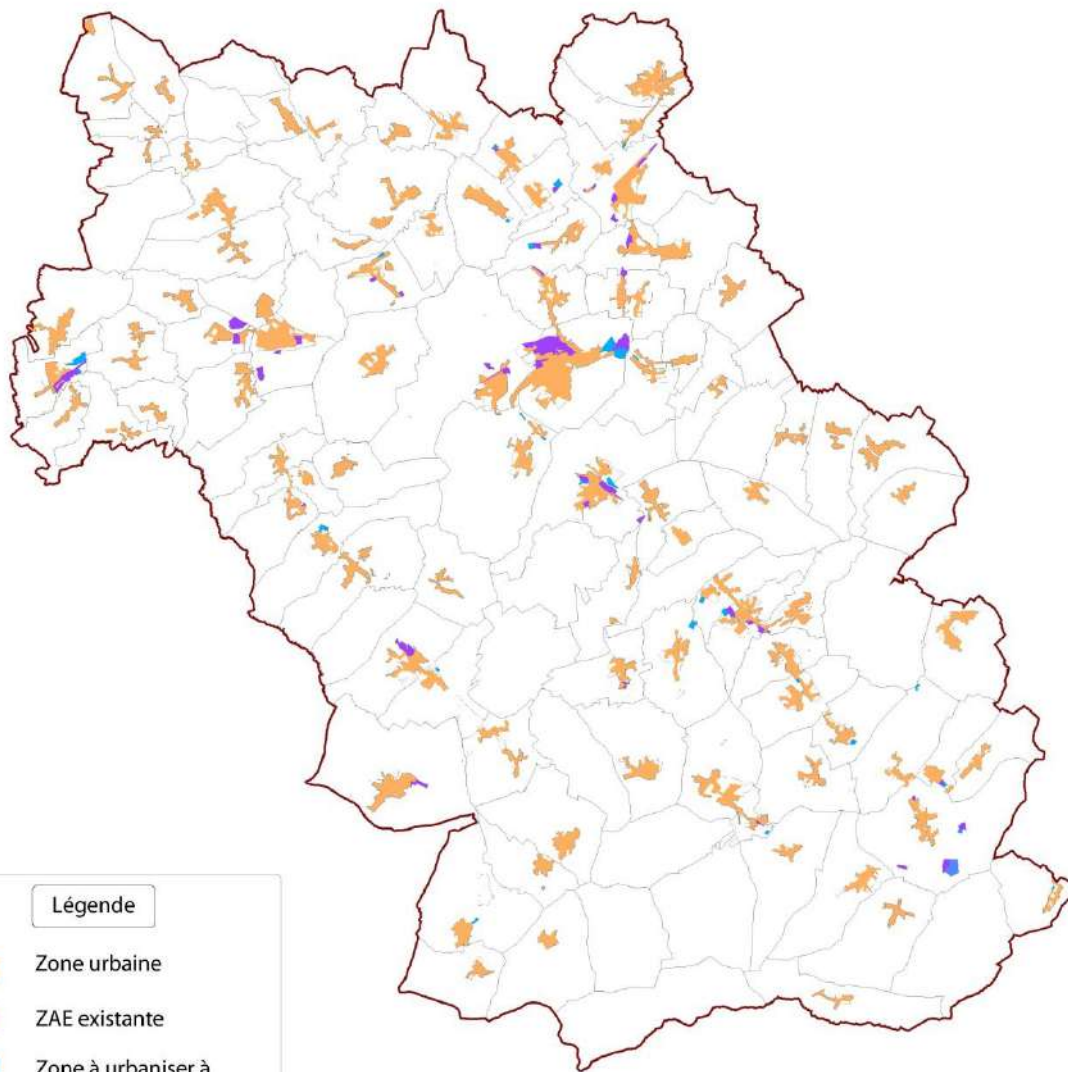
Source : DDT 68, Base de données
POS/PLU 2011

Le Sundgau est doté d'un cadre de vie attractif mais son développement économique rencontre un certain nombre de handicaps structurels qui rendent la création d'entreprises difficile, dont une offre foncière limitée sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur le secteur d'Altkirch.

Le Sundgau dispose de **380 hectares** de zones réglementaires affectées à des ZAE dans les documents d'urbanisme (zones urbaines et à urbaniser). Les zones d'extension représentent plus de **100 hectares**.

Il convient cependant de noter que la majeure partie de ces zones sont de petites tailles et que leurs aménagements sont inexistantes ou de qualité moyenne.

Etat des lieux des zones à urbaniser à vocation économique



Légende

- Zone urbaine
- ZAE existante
- Zone à urbaniser à vocation économique

B-LES PERSPECTIVES D'EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : UNE OFFRE LIMITEE

Depuis 2012, trois zones d'activités ont été commercialisées ou sont en cours :

- l'extension de la zone d'activités des Tuiliers à Retzwiller : **9 ha** ;
- le parc d'activités de l'ancienne forge à Tagolsheim : **1,84 ha** d'offre foncière.
- L'extension de la zone d'activités de Ferrette / Vieux-Ferrette : **4,7 ha**.

Les projets de zones d'activités économiques à l'étude

Le territoire compte deux projets de zones d'activités économiques en cours d'étude :

- la reconversion de la friche JEDELE à Altkirch : **3,7 ha**.
- La zone d'activités de Diefmatten : **10 ha** (+ 5 ha de réserve).

Au total, le territoire recense près de 35 ha de zones d'activités économiques en cours de commercialisation ou en projet.

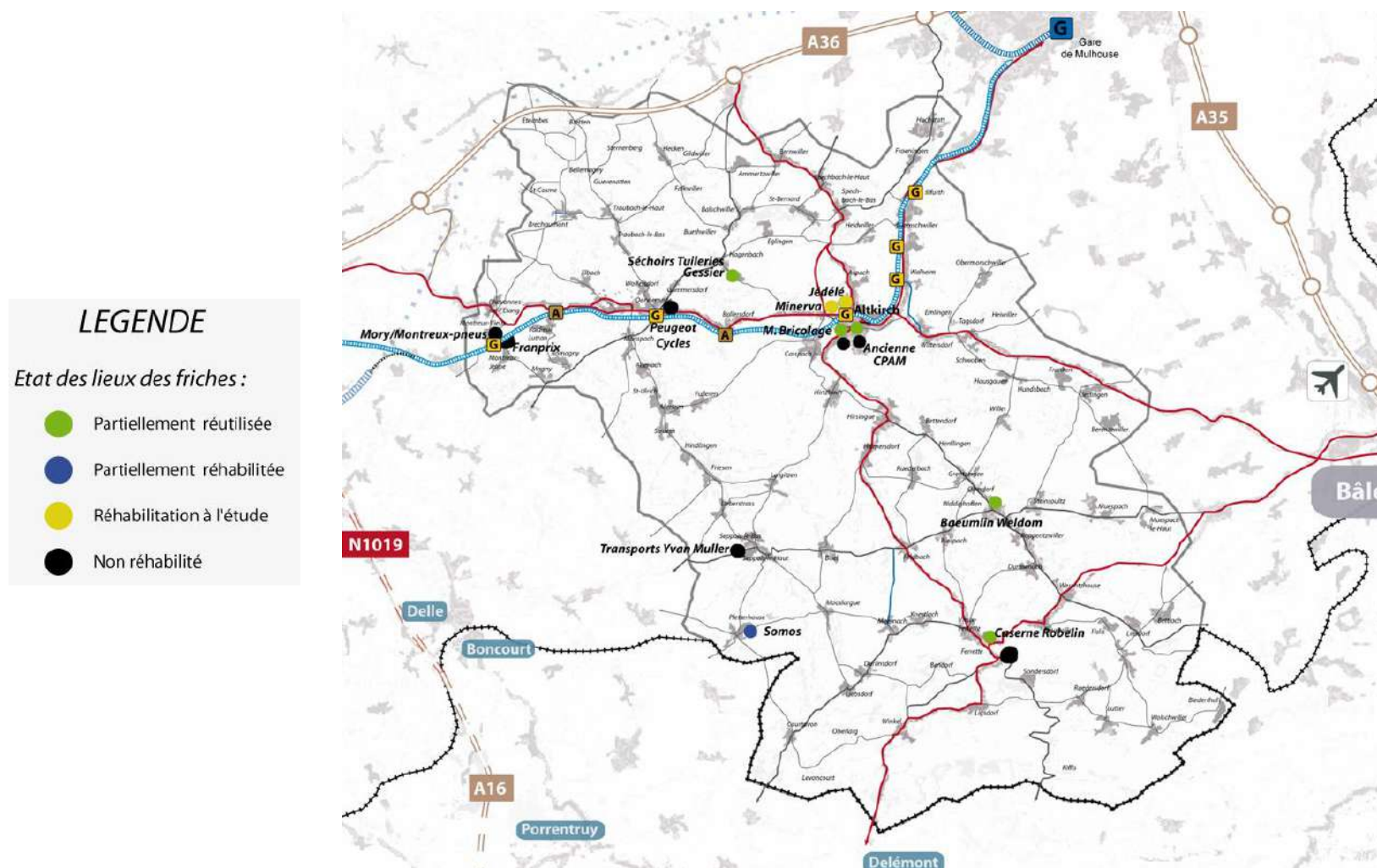
En matière d'offre économique territoriale, le territoire se caractérise ainsi par :

- de nombreux projets de petites zones « historiquement » inscrits dans les documents d'urbanisme qui « viennent » troubler l'organisation d'une offre adaptée et structurée ;

- un sous-équipement en offres réellement disponibles (aucune démarche foncière et d'aménagement) qui touche non seulement la plupart de ces petites zones mais également les zones structurantes prévues dans le Schéma Directeur de 2001 (à l'exception de la zone communautaire à Retzwiller et de la zone de Ferrette – Vieux-Ferrette) ;
- le programme d'immobilier d'entreprises (hôtel d'entreprises à Tagolsheim) qui complète l'offre tertiaire d'Altkirch ;

A décharge, il convient de noter ici le remarquable effort du territoire en matière de maîtrise et de reconversion d'anciens sites industriels et tertiaires qui a mobilisé une grande part des moyens budgétaires des collectivités. Il aura fallu ainsi pas moins de trois mandatures pour aboutir la reconversion finale de l'emprise du 8^{ème} Régiment de Hussards, la zone de Retzwiller étant elle-même aménagée sur une ancienne tuilerie.

De nouvelles friches sont apparues depuis 2012 comme celle des casernes de Ferrette/Vieux-Ferrette et de Dannemarie (anciennement Peugeot Motorcycle).



3. UNE AGRICULTURE A CONFORTER ET UN NOUVEAU SECTEUR A DEVELOPPER : LE TOURISME

A- L'AGRICULTURE : UN SECTEUR ECONOMIQUE PREGNANT A PERENNISER

Les données précisées dans ce document sont issues du **RGA 2000 et 2010**, ainsi que des documents **GERPLAN de 2007**. Compte tenu de **l'imprécision des données statistiques**, les chiffres peuvent ne pas refléter l'entière réalité agricole du territoire. L'analyse réalisée au sein du GERPLAN nous semble la plus fiable, c'est pourquoi nous l'avons privilégiée au sein de nos conclusions.

Le Sundgau, situé à l'interface entre le massif des Vosges et les contreforts du Jura est caractérisé par un paysage vallonné de collines. Il est traversé par deux larges vallées verdoyantes et fertiles, la Largue et l'Ill et un paysage plus escarpé au sud – le Jura Alsacien où la céréaliculture est plus rare. La pluviométrie favorise les prairies et les pâturages. L'Est du Sundgau a progressivement évolué vers une vocation céréalière alors que l'Ouest est resté à vocation d'élevage et concentre plus de la moitié du potentiel de production totale du département. (Source : **Chambre d'Agriculture du Haut Rhin**).

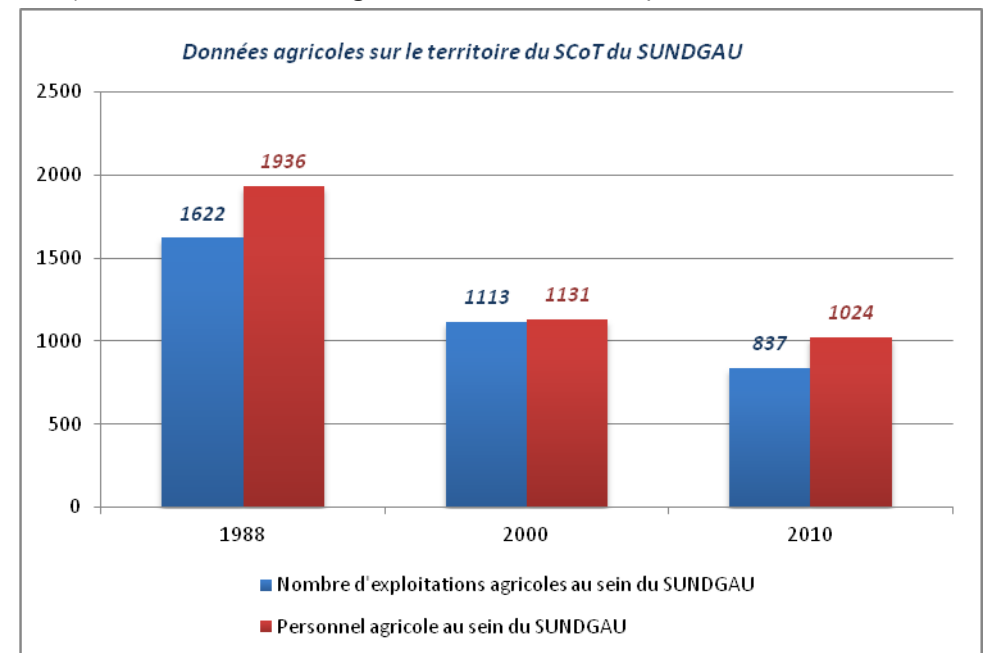
Les vallées de l'Ill et de la Largue présentent des caractéristiques agricoles variées. Au sein de la vallée de la Largue, la part de la SAU (42,8 % du territoire) est moins importante que sur l'Ill (56,6 % du territoire). Cette légère différence s'explique par la présence de nombreux étangs et une part plus importante d'espaces forestiers (34 % contre 30 % sur l'ensemble du territoire).

Au sud, le secteur du Jura Alsacien restait jusque dans les années 1990, un territoire fortement marqué par l'élevage, une activité agricole très ancienne dans la région. La géographie escarpée du secteur était alors adaptée à l'élevage (vaches mixtes et porcs). Depuis, ce secteur s'est très largement érodé et le maïs (grain et ensilage) a fait son apparition.

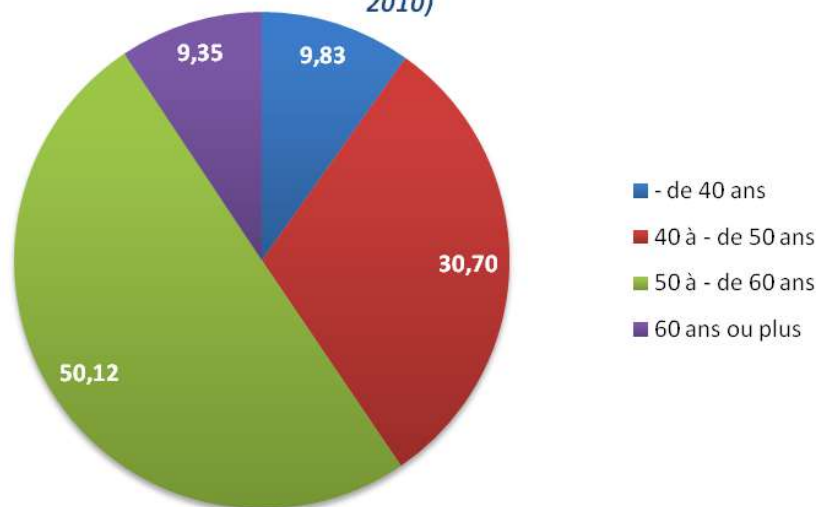
Plus au nord, au sein des vallées de l'Ill et de la Largue, les exploitations de grande structure (SAU > 50 ha, 500 000 L de quota laitier) sont minoritaires puisqu'elles représentent 15,3 % des éleveurs et 51,5 % de la SAU du territoire. A contrario, les exploitations de petites structures sont largement majoritaires mais occupent globalement une surface moins importante (65,8 % des exploitants et 23,5 % de la SAU).

→ Un nombre d'exploitants en baisse.

A l'échelle du territoire du Sundgau, le nombre d'actifs agricoles a fortement diminué depuis 1988 (- 47 %). La diminution du nombre d'exploitants est toutefois plus importante au sein de la vallée de la Largue (- 64% entre 1979 et 2000) que dans la vallée de l'Ill (- 44,7 % entre 1979 et 2000).



Age moyen des agriculteurs sur le territoire du Sundgau (en % - 2010)



→ Une population agricole qui se renouvelle peu.

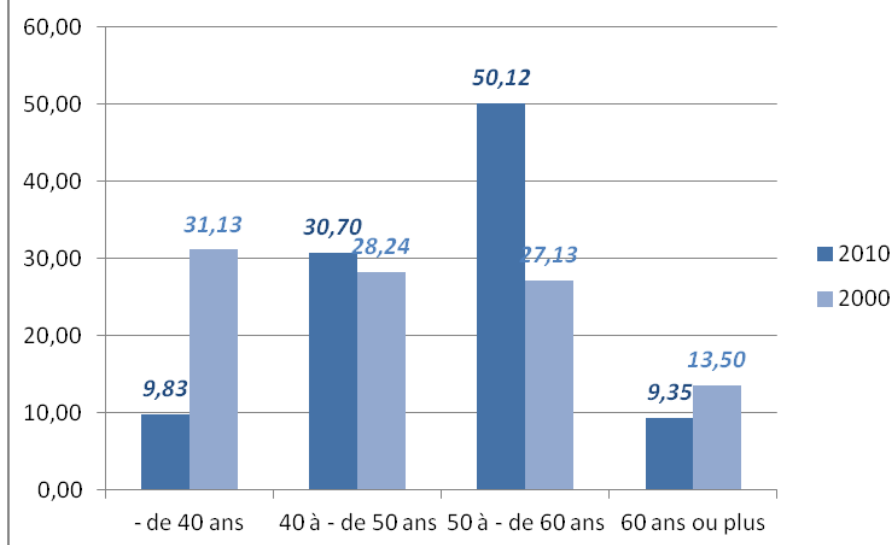
L'âge moyen des agriculteurs du Sundgau oscille entre 50 et 60 ans en 2010. En effet, 59 % des exploitants ont plus de 50 ans.

Depuis 2000, l'âge moyen des agriculteurs du Sundgau tend à se rapprocher de 60 ans. 31 % des exploitants avaient moins de 40 ans en 2000. Ils ne sont plus que 9,8 % en 2010 (- 68 % en 10 ans). Parallèlement, les exploitants âgés de plus de 50 ans étaient moins nombreux en 2000 qu'en 2010 (40,6 % en 2000 contre 59,5 % en 2010). Ces chiffres relativement importants traduisent un « vieillissement » prononcé de la population active agricole.

→ Une agriculture marquée par la pluriactivité.

Le phénomène de pluriactivité est très marqué sur le territoire du Sundgau avec plus de 42,1 % des exploitants du territoire concerné. La pluriactivité s'explique par une situation géographique particulière. La Suisse et l'Allemagne, pays frontaliers et l'aéroport de Bâle-Mulhouse sont des bassins économiques d'emploi important. La pluriactivité a l'avantage d'offrir un complément de revenus aux exploitants en situation difficile (petites exploitations par ex.). (Source : GERPLAN, 2007)

Age moyen des agriculteurs du Sundgau sur la période 2000 - 2010 (en %)



(Source : RGA, Agreste 2010).

Ce vieillissement prononcé de la population active agricole pourrait constituer un problème quant à la pérennisation de l'activité d'ici une génération compte tenu du faible taux de renouvellement ces dernières années (moins de 10 % d'exploitants âgés de moins de 40 ans).

→ Circuits courts et production locale

La vente en circuits courts tend à se développer et à s'organiser.

La viande est la principale production commercialisée en circuits courts:

57 % des producteurs en circuits courts en commercialisent (volailles, bovins, ovins, porcins). Les pommes de terre, les légumes, les œufs arrivent ensuite avant les produits laitiers.

Les filières courtes du Sundgau et du Jura s'axent sur la volaille, la viande bovine, porcine, ovine. La densité de l'offre locale est intermédiaire au niveau du département : elle est moins importante que dans les Vosges mais plus importante que la moyenne départementale.

« Bienvenue à la Ferme » est la première démarche qualité dans la zone.

C'est dans ce périmètre que l'on retrouve de manière significative la tendance des consommateurs « zappeurs », à savoir des consommateurs achetant plusieurs catégories de produits mais de façon rare.

La tendance montre que les potentialités du marché local sont importantes d'autant plus que la partie orientale du Sundgau est la zone où les ménages sont plus aisés que la moyenne départementale.

Il est difficile de faire un inventaire exhaustif des diverses stratégies de développement de la vente en circuits courts.

Le territoire du Sundgau possède quelques structures destinées à la vente de productions locales.

Ainsi, on dénombre 3 AMAP sur le territoire (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupant plus de 9 producteurs locaux (et bien d'autres en périphérie du Sundgau).

- L'AMAP du Moulin de Manspach ;
- L'AMAP de légumes « Cœur du Sundgau » de Muespach ;
- L'AMAP d'Altkirch.

Ces associations ont pour objectif de réunir quelques producteurs locaux autour de consommateurs désireux d'une meilleure qualité sanitaire, gustative, environnementale par la distribution collective de paniers prépayés chaque semaine.

On dénombre également un « magasin de producteurs » au sein du Sundgau, situé à Spechbach réunissant 5 fermes du territoire et un supermarché paysan qui a ouvert à Hirsingue au mois de juin 2017.

Sont également présents sur le territoire, une dizaine de producteurs appartenant au réseau « Bienvenue à la ferme » et proposant des productions locales directement en vente au siège de l'exploitation ou dans le cadre de marchés locaux et manifestations ponctuelles.

D'autres initiatives ont vu le jour, comme par exemple la mise en synergie des producteurs de viande (GAL du Sundgau/SaintLouis 3F et Thur-Doller) et la valorisation de l'abattoir départemental, outil de proximité par excellence.

Les débouchés de la vente directe sont importants à prendre en compte. Ils constituent une nouvelle armature agricole et commerciale visant la pérennisation de certaines productions (ex : viande, lait, légumes...).

→ Un tissu agricole évolutif à prendre en compte

Les centres-villages étaient traditionnellement occupés par les activités agricoles.

A la suite de l'évolution des normes règlementaires (années 1980 et 1990), les activités agricoles ont été contraintes de déplacer leur siège d'exploitation, de créer des « sorties d'exploitation » à l'extérieur des centralités villageoises en modernisant les bâtiments agricoles (construction de hangars...).

Aujourd'hui, l'évolution de l'agriculture dans un cadre périurbain (surtout au nord du territoire) doit être prise en compte.

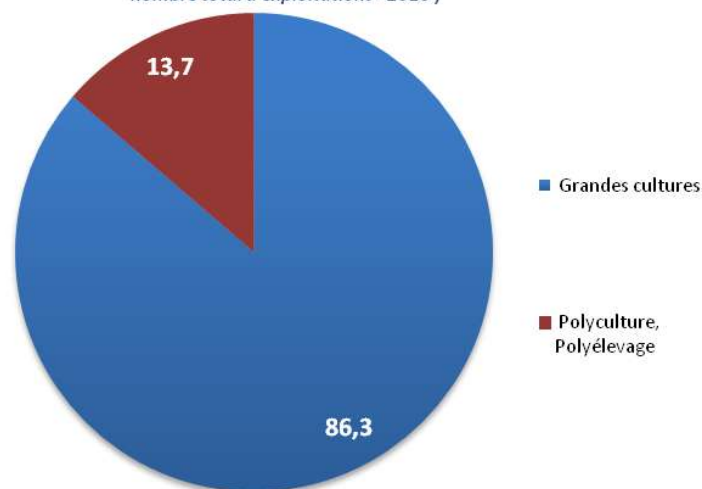
La demande croissante de la part d'urbains désireux de retrouver un cadre rural est source de conflits d'usages (demande paysagère, protection environnementale...)

Dans ce cadre, l'agriculture doit être considérée comme secteur économique à part entière dont les externalités (positives ou négatives) se doivent d'être évaluées et intégrées au sein des différents documents d'urbanisme locaux (ex : paysages, variable environnementale, emploi agricole...).

Afin de mieux déterminer les disparités agricoles territoriales du territoire du Sundgau, 4 secteurs vont être étudiés :

- *Le secteur d'Altkirch*
- *La vallée de l'III*
- *La vallée de la Lague*
- *Le Jura Alsacien*

Orientations technico-économique des exploitations - Secteur d'Altkirch (en % du nombre total d'exploitations - 2010)



→ Le secteur d'Altkirch (nord-ouest du territoire)

Le secteur d'Altkirch (26 communes au nord-ouest du Sundgau) demeure essentiellement occupé par la grande culture (culture du maïs essentiellement) (86,3 % des exploitations) et ce malgré la présence de la polyculture et de l'élevage (13,7 % des exploitations).

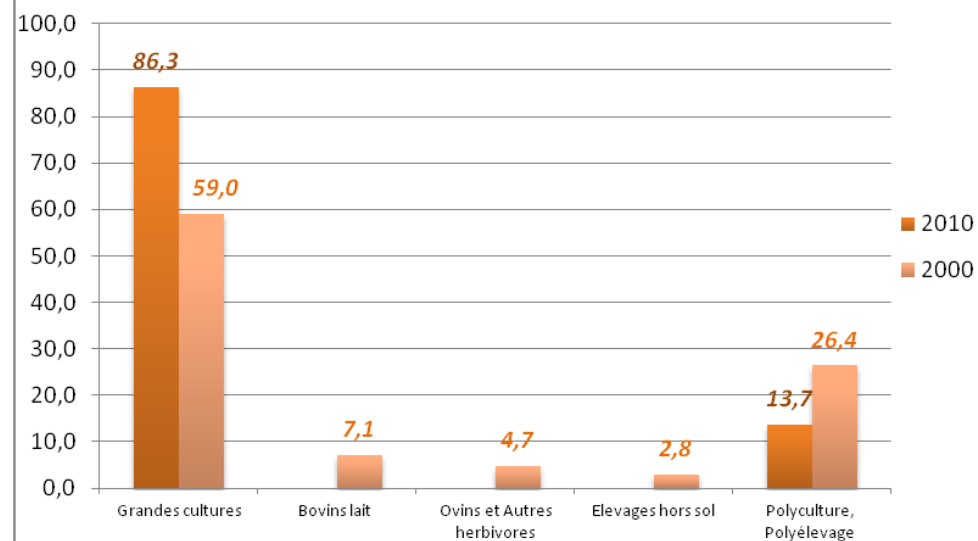
Les faibles pentes et la présence de nombreuses plaines peuvent expliquer cet essor de la grande culture. L'évolution des exploitations sur la dernière décennie (2000-2010) reste marquée par une quasi disparition de l'élevage ovin et bovin au profit de la grande culture (+ 46 % d'exploitations en grande culture).

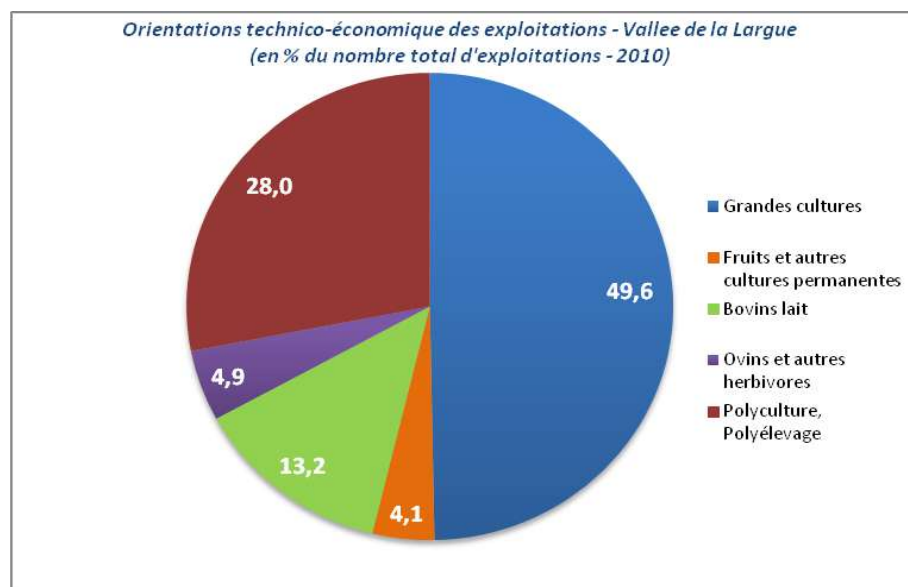
Ce secteur est celui qui présente le moins de spécificités agricoles (productions peu variées) à l'échelle du territoire du SCoT.

→ Vue sur Tagolsheim, un paysage ouvert où domine la grande culture de céréales.



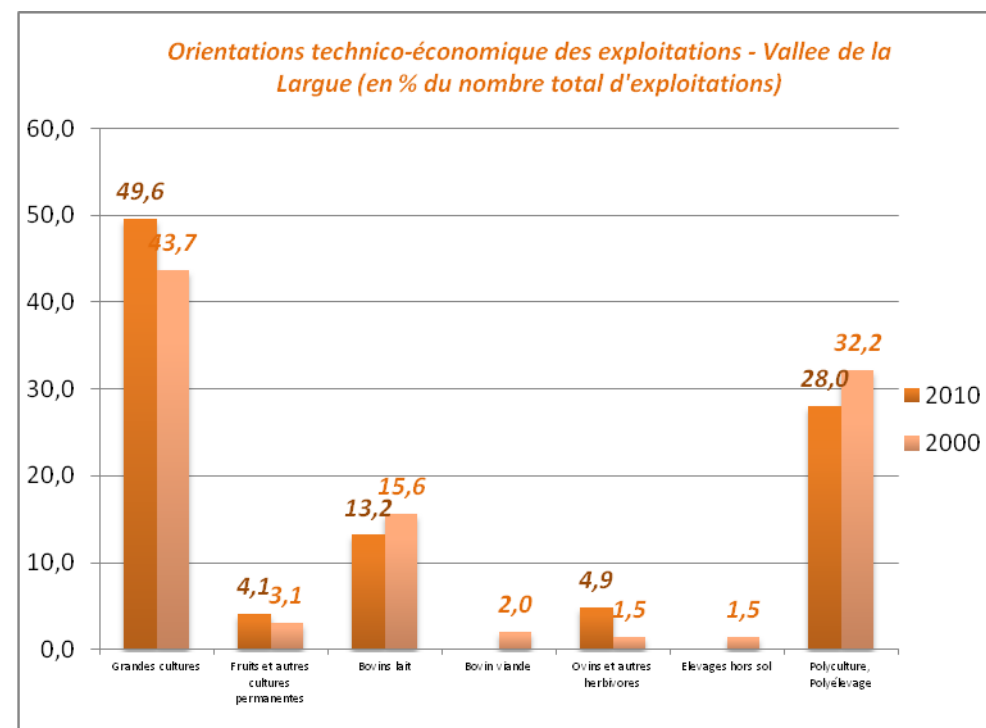
Orientations technico-économique des exploitations - Secteur d'Altkirch (en % du nombre total d'exploitations)





→ **Secteur de la Vallée de la Largue (ouest du territoire).**

La Vallée de la Largue présente une diversité de cultures et de modes de productions (élevage, polyculture...) même si la grande culture reste majoritaire en nombre d'exploitations (près de 50% des exploitations sont des grandes cultures de maïs ou de blé). Néanmoins, la part des exploitations en « polyculture - polyélevage » reste importante (28 %). Sur le secteur, les élevages de bovins (lait) sont fréquents (13,2 %), l'arboriculture fruitière est également présente, au même titre que l'élevage ovin (environ 4 % des exploitations).



L'évolution des pratiques et des exploitations sur la dernière décennie est caractéristique du Sundgau, même si au sein de la vallée de la Largue, le taux de déclin de l'élevage bovin reste faible (-1,2 %). Le nombre d'exploitations pratiquant de l'élevage d'ovins augmente sensiblement (+ 22 %) mais reste faible par rapport au nombre d'exploitations de grandes cultures.

Néanmoins, l'élevage subsiste relativement bien en 2010 (malgré un taux de déclin de 7,5 %). L'arboriculture fruitière semble également se maintenir malgré une superficie cultivée très faible (2 %).

L'élevage laitier reste majoritaire au sein de la vallée de la Largue, malgré un nombre d'exploitations en « grandes cultures » importantes. (Source : GERPLAN, 2007). Près de 54 % de la SAU du territoire est utilisée par les laitiers contre 32 % pour les céréaliers.

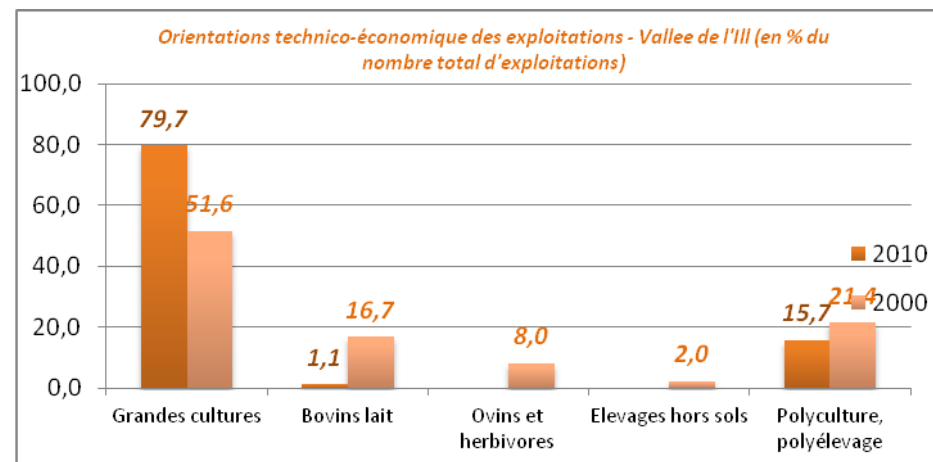
La mise en place d'une filière bio-lait dans la vallée, fruit d'un travail impliquant le SMARL et les exploitations agricoles a permis d'augmenter la valeur ajoutée des productions laitières. Les agriculteurs sont aussi des acteurs directs de la qualité de vie des habitants et de la qualité environnementale. La filière bio-lait a permis de sortir la rivière Largue de la zone nitrates et de préserver les prairies humides.

→ Secteur de la Vallée de l'III (est du territoire)

La part des exploitations en grande culture est très importante (79 % de l'ensemble des exploitations), toutefois la polyculture/polyélevage demeure mieux représentée au sein de la Vallée de l'III (16,8 % des exploitations du territoire) que sur le secteur d'Altkirch (7,1 % du secteur). L'évolution sur la dernière décennie (2000 – 2010) est également caractérisée par une baisse considérable de l'élevage (- 93 % pour l'élevage bovin) alors que les exploitations de grandes cultures ont fortement cru sur la même période (+ 54,3 %).

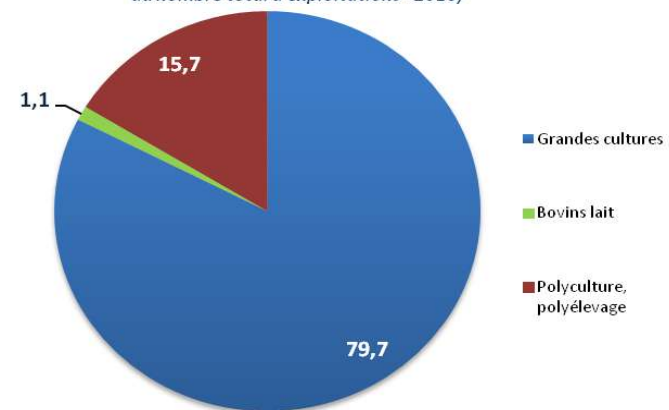
Même si la grande culture est importante (en nombre d'exploitations), l'élevage laitier occupe toutefois plus de la moitié de l'espace agricole local. Les exploitations céréalières de petite structure et les exploitations non typées représentent elles, 65 % des exploitants mais n'occupent que 24 % du territoire. (Source : GERPLAN, 2007). Ce sont donc les petites exploitations laitières et céréalières qui façonnent le territoire.

→ La vallée de l'III vers Hirsingue. Le cœur de la vallée reste dominé par la polyculture/élevage.



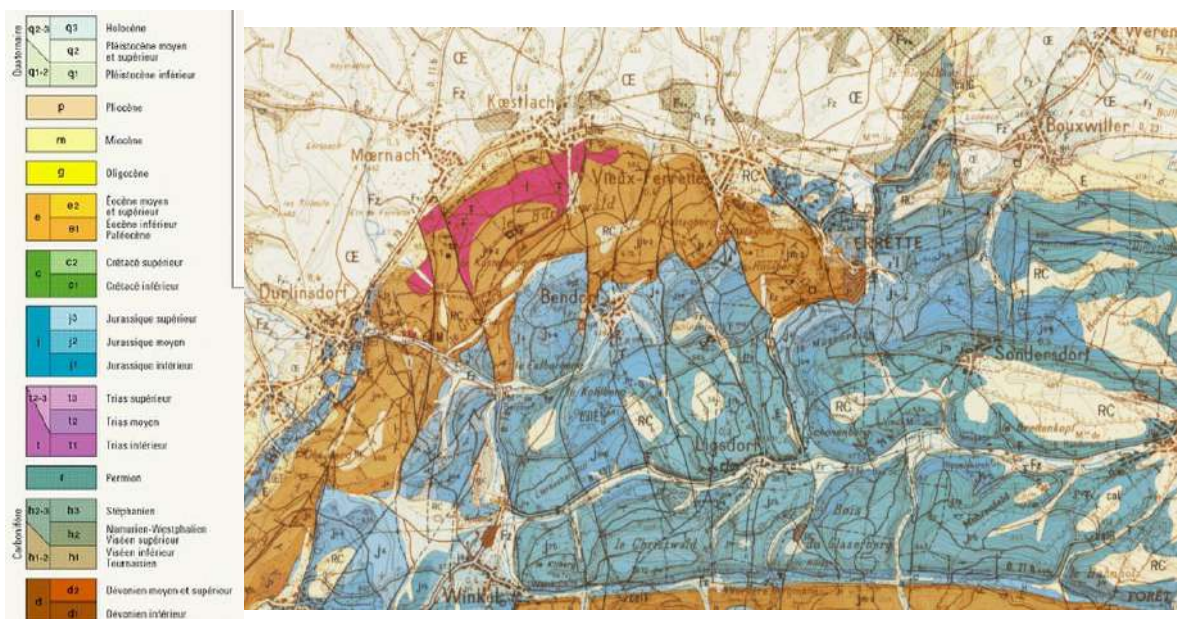
→ Le plateau de Windenhof (extrême est du territoire) : un paysage d'open-field la culture du maïs.

Orientations technico-économique des exploitations - Vallée de l'Ilh (en % du nombre total d'exploitations - 2010)

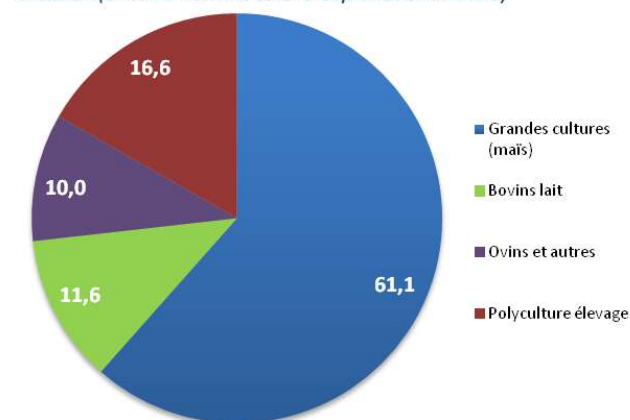


marqué par

→ Le Jura Alsacien



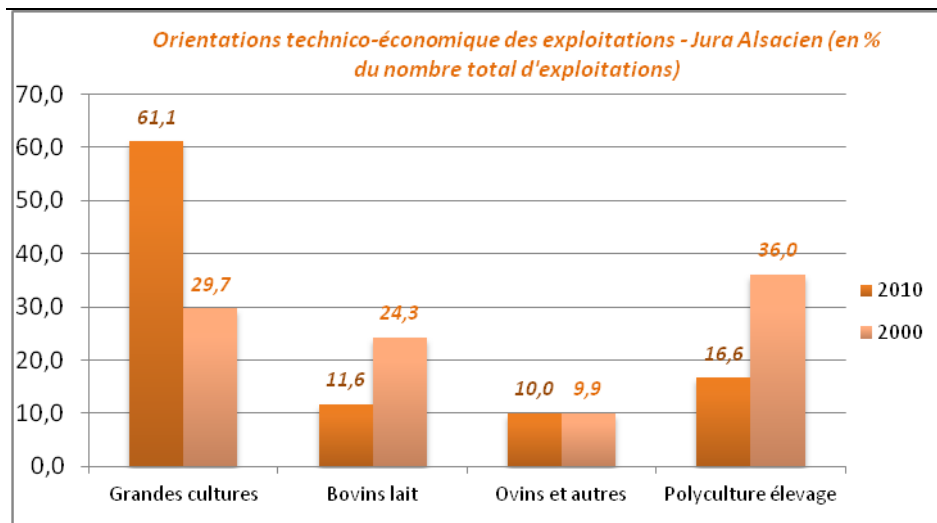
Orientations technico-économique des exploitations - Jura Alsacien (en % du nombre total d'exploitations - 2010)



Le secteur du Jura Alsacien a pour particularité que sa géomorphologie diffère totalement avec la partie Nord du Sundgau. En effet, ce secteur correspond au début du « Jura ». Les horizons sédimentaires des plaines du nord laissent place au socle datant du Jurassique, au relief plus escarpé (Rossberg : 675 mètres) traditionnellement moins propice à la grande culture.

Toutefois, la grande culture de maïs (grain et ensilage) occupe un poste important (61 % des exploitations sont des grandes cultures). Les surfaces toujours en herbe représentent toujours 54 % de la SAU du Jura Alsacien, quand la culture de maïs (grain et ensilage) ne représente que 45 %. (Source : GERPLAN, Jura Alsacien, 2007)

L'évolution des structures technico-économiques des exploitations démontre une baisse de l'élevage et de la polyculture au profit de la grande culture de maïs. Toutefois la polyculture/élevage persiste et concerne encore 37 % des exploitations en 2010, avec des productions variées (autruches, volailles, chèvres, fruits et confitures).



→ Depuis le Glaserberg, le secteur du Jura Alsacien présente un relief plus escarpé et une couverture forestière très développée. (Source : Panoramio.fr)



Synthèse :

Selon le GERPLAN, l'agriculture du Sundgau a fortement évolué sur les 25 dernières années. Les exploitations étaient essentiellement tournées vers la polyculture et l'élevage laitier, avec de la diversification animale : volailles, lapins et porcins.

Aujourd'hui, on dénombre 3 principaux secteurs agricoles au sein du territoire du Sundgau.

- La vallée de la Largue caractérisée par un secteur de polyculture élevage avec de nombreux élevages laitiers au sein des villages qui ont réalisé des sorties d'exploitations.

- La vallée de l'III : caractérisée par une diminution progressive de la part de l'élevage remplacée par la céréaliculture. De plus petites structures agricoles ont obligé beaucoup d'agriculteurs à abandonner l'élevage (difficultés d'investissement pour les mises aux normes) et à devenir double actif (emploi salarié et maintien d'une activité céréalière).

- Le Jura Alsacien : caractérisée par un secteur de polyculture élevage présentant un relief accidenté avec des contraintes topographiques importantes, le Jura Alsacien se caractérise notamment par des exploitations agricoles basées sur équilibre « herbe-maïs » avec des cultures avant tout fourragères destinées à l'alimentation et à la litière des animaux et des cultures de vente.

Quelques enjeux en termes d'aménagement :

L'agriculture est une activité économique à part entière. Elle requiert pour cela des conditions adéquates pour son maintien et son développement.

Au sujet des circulations agricoles, il s'agit de :

- Veiller à préserver les circulations agricoles existantes lors de l'élaboration des différents documents d'urbanisme locaux.
- Proposer des aménagements routiers urbains en adéquation avec les circulations du matériel agricole (ex : coussins berlinois plutôt que des plateaux ralentisseurs, éviter les terre-pleins centraux trop étroits pour le passage des engins agricoles...).
- Proposer des circulations de contournement en cas d'aménagement routier limitant la circulation des engins agricoles.

La circulation agricole doit être tout particulièrement facilitée autour des différents silos à grain sur le territoire du Sundgau. On dénombre 11 silos, répartis sur l'ensemble du territoire (Altkirch, Chavannes, Vieux Ferrette...).



Silos à grain sur le territoire du SCoT du Sundgau. On dénombre 11 silos sur l'ensemble du territoire. (Source : Franceagrimer 2012)

B- LE TOURISME : UN POTENTIEL A VALORISER

Le tourisme « vert » comme moteur du développement touristique

Le Sundgau est un territoire encore trop méconnu touristiquement mais qui possède une véritable identité. Ce qui en fait une destination atypique en Alsace. Situé à l'extrémité sud de l'Alsace, le Sundgau est au centre de territoires attractifs : la Région Mulhousienne, la Suisse, l'Allemagne, la Franche-Comté, Belfort.

Contrairement à d'autres territoires alsaciens, le Sundgau ne dispose pas de site touristique stratégique majeur et moteur. Les deux principaux sites touristiques du Sundgau ne se positionnent qu'à la 79^{ème} place (musée du Sundgau à Altkirch) et à la 118^{ème} place (musée paysan de Oltingue) en termes de fréquentation, sur les 194 lieux touristiques payants recensés en Alsace (source : ORT juin 2009 – *Lieux de visite payants en Alsace : offre et fréquentation 2008*).

« Le Sundgau n'est toutefois pas un territoire vierge de potentialités. Il se différencie en grande partie par des activités variées de pleine nature et gratuites, lui permettant de se distinguer comme destination « verte » : des paysages multiples et préservés, 540 km de chemins et de sentiers balisés, des circuits de tous niveaux pour les Vététistes, 200 km de pistes et d'itinéraires cyclables, la liaison cycliste internationale de Nantes à Budapest, un itinéraire fluvial qui va de Montreux-Jeune à Mulhouse en traversant le Sundgau le long du canal du Rhône au Rhin, une multitude d'étangs de pêche, des centres et relais équestres, le plan d'eau de Courtavon, le golf 18 trous de la Largue, des fermes pédagogiques ainsi que la Maison de la Nature à Altenach. » (Source : *Contrat de Vie de Territoire du Sundgau*)



Une offre en hébergement qui s'est développée

Types d'hébergements	Nombre d'Etablissements
Gîtes et meublés	87
Chambres d'hôtes	26
Campings	12
Autres (Centre d'accueil, Centre européen de rencontre, Gîte équestre, Refuges)	4

L'offre en hébergement s'est nettement et rapidement développée dans le territoire du Sundgau. Les gîtes ruraux sont clairement la forme d'hébergement privilégiée. Son développement s'explique entre autre par le programme LEADER qui a été un véritable levier pour développer ce type d'hébergement.

Mais il s'agit également d'un type d'hébergement qui correspond aux spécificités du territoire, ne nécessitant pas de grandes constructions. Le développement de ce type d'habitat permet aussi de valoriser le patrimoine historique et architectural.

Un tourisme proche de l'habitant qui favorise les liens entre les touristes et les acteurs du territoire (agriculture, circuit court...).

A noter que la compétence tourisme est exercée par le Pays du Sundgau depuis 2008, permettant une bonne articulation entre les programmes de développement et la structuration de la filière touristique.

L'accès au territoire par un bus qui fait des navettes entre le terminus de la ligne 11 du tram de Bâle à Rodersdorf (CH) et Ferrette, attire de nombreux visiteurs bâlois depuis deux ans dans le Jura Alsacien.

SYNTHESE

✓ **LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE : LES FORCES**

✓ **LES CONTRAINTES ET MENACES : LES FAIBLESSES**

THEME 1 : LE POSITIONNEMENT DUTERRITOIRE

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Une localisation dans l'aire d'influence de deux métropoles régionales : les agglomérations mulhousienne et bâloise , moteurs du développement régional.	Un territoire concurrencé par ces métropoles régionales, en particulier en termes de développement économique.
Un territoire rural et préservé malgré sa proximité avec des agglomérations de tailles importantes.	Un territoire aux dynamiques contrastées : ouvert et attractif au Nord, plus enclavé au Sud.
	Un phénomène de périurbanisation qui se renforce : banalisation des tissus urbains.
Une organisation territoriale qui s'appuie sur une coopération mise en place depuis plusieurs années, notamment autour de projets menés dans le cadre du Syndicat Mixte pour le Sundgau et depuis 2015 par le PETR du Pays du Sundgau	Une solidarité territoriale à consolider : structuration de filières économiques (artisans, tourisme)... et mutualisation des équipements et des compétences.
	Une couverture du territoire par des documents d'urbanismes locaux opposables à compléter : 4 % des communes restent aujourd'hui sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

- ➔ **Attractivité et pression grandissante des agglomérations mulhousienne et bâloise sur une majeure partie du territoire.**
- ➔ **Un prix de l'immobilier et du foncier encore accessible pouvant entraîner une urbanisation de masse et une dégradation du cadre de vie.**

THEME 2 : LA COHESION URBAINE ET SOCIALE

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Un dynamisme démographique régulier et parmi les plus élevés du Haut-Rhin.	Un vieillissement progressif de la population malgré un solde migratoire important et une hausse de l'attractivité du territoire.
Une dynamique continue de construction de logements depuis 1990 qui permet de poursuivre l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire.	Des pressions urbaines de plus en plus fortes sur l'ensemble du territoire et une offre de logements peu diversifiée qui répond de manière insuffisante aux nouveaux besoins des ménages.
Un niveau d'équipements satisfaisant . Des projets pour renforcer et améliorer l'offre en équipements et services à la population.	Un niveau d'équipements et de services qui ne répond qu'imparfaitement aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse et à la structure socioprofessionnelle en mutation.
	Une périurbanisation plus importante sur le Nord et l'Est du territoire liée à la proximité des marchés de l'emploi mulhousien et bâlois qui entraîne une croissance des flux domicile-travail.

→ Assurer une maîtrise de la croissance démographique en réponse aux fortes pressions des territoires voisins.

→ Tenter de maîtriser les effets du vieillissement de la population.

THEME 3 : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Un territoire à proximité de grands équipements de communication : A36-35, LGV Rhin-Rhône et Aéroport de Bâle-St-Louis.	Equipements situés en périphérie du territoire. Pas de voie rapide reliant le Sundgau à une autoroute.
Un maillage routier équilibré corrélé à de nombreux projets routiers (contournements, nouvelles liaisons).	De nombreuses nuisances (vitesse, bruit) liées aux traversées de villages et des incertitudes fortes sur le financement des projets routiers départementaux.
Réseau ferré desservant la partie Nord du territoire : une gare et 5 haltes ferroviaires.	Une offre en TER plus limitée depuis l'ouverture de la LGV Rhin-Rhône : 2 haltes fermées provisoirement (Ballersdorf et Valdieu-Lutran). Pas de ligne directe pour rejoindre la gare TGV de Méroux.
	Un réseau de transports collectifs limité ; difficulté pour développer une offre de transports collectifs complémentaire à la voiture individuelle du fait de la faible densité et de la dispersion des pôles d'habitat et d'emploi sur le territoire ainsi que de la localisation de nombreux services et équipements supérieurs à l'extérieur du territoire
	Part prépondérante de la voiture individuelle dans les déplacements : problèmes de sécurité accrus (vitesse excessive, traversée des villages...).
Un réseau cyclable développé sur l'ensemble du territoire et reconnu.	Un maillage essentiellement dédié aux loisirs , un réseau à développer et améliorer pour élargir son utilisation.

- ➔ Des déplacements multiples et importants avec un mode de transport qui prédomine : la voiture individuelle.
- ➔ Une offre en transports en commun difficile à développer liée au caractère rural et multipolarisé du territoire.
- ➔ Des projets routiers à l'étude pour permettre une meilleure irrigation du territoire et limiter les traversées de villages.

THEME 4 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Une population active en constante augmentation. Les actifs sans-emplois représentent 9% de la population active en 2012.	Un taux de chômage qui progresse de 1,3 point depuis 2007.
Une offre raisonnée en zones d'activités économiques. Un environnement favorable avec des coûts compétitifs du foncier.	Une forte concurrence des pôles voisins. Peu de zones d'activités ayant des surfaces disponibles et viabilisées (pouvant accueillir les entreprises rapidement). Une offre globalement inadaptée davantage déterminée par l'opportunisme foncier que par la réponse aux besoins économiques des entreprises (accessibilité et temps d'accès aux réseaux routiers structurants). Un « gisement » de friches qui a été globalement consommé mais une apparition de nouveaux locaux vacants.
Une dynamique de créations d'entreprises en hausse sur le territoire.	Une part importante de création sous le statut d'auto-entrepreneur dont la longévité sera à confirmer.
Un renforcement de l'offre commerciale notamment grâce à l'OCM.	Une forte évasion commerciale, pour les dépenses non alimentaires en particulier, vers les agglomérations voisines. Activité fortement dépendante des revenus perçus à l'extérieur du territoire.
Un tissu artisanal dense et diversifié, bien réparti sur le territoire et en progression.	Activité fortement dépendante des revenus perçus à l'extérieur du territoire.

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
	Un espace à dominante résidentielle.
Un potentiel touristique naturel à valoriser.	Un potentiel à affirmer sur l'ensemble du territoire : faible diversité de l'offre d'hébergement ; forte concurrence des territoires voisins ; des réseaux de transports et de communication à développer et renforcer.
Un potentiel agricole à pérenniser.	Une consommation des terres agricoles qui s'accélère depuis 2000.

- Une économie endogène trop dépendante du caractère résidentiel du territoire.
- Une concurrence forte des pôles voisins.
- Des pistes à valoriser (tourisme vert...).